

L'HONORABLE LOUIS JOSEPH PAPINEAU



L'Hon. L. J. PAPINEAU,

Orateur de la Chambre d'Assemblée du bas Canada, Député en Angleterre en 1823, par le Peuple, pour représenter auprès de Ministres ses Grands Griefs contre l'Administration Coloniale

*Je suis avec respect à Monsieur
Votre très-humble et très
Obéissant serviteur
Papineau*

ORATEUR DE LA CHAMBRE

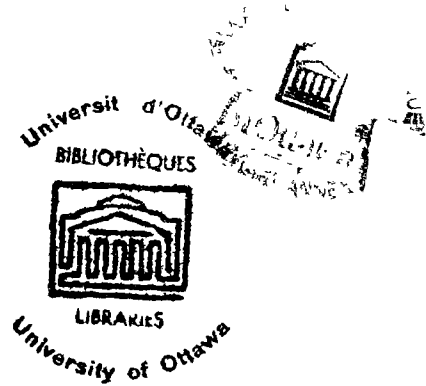
THESE DE MAITRISE DES ARTS

LE MILIEU INTELLECTUEL DE LA REBELLION DE

1837)

*Approuvée
Séance probatoire
H. J. J. J.*

UNIVERSITE D'OTTAWA



1943

(LIONEL GROTEAU, B.A.

UMI Number: EC55543

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55543
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

A MA FEMME
HOMMAGE AFFECTUEUX
ET SINCERE

CETTE THESE
HONORE MES BIENS-AIMES
PARENTS
TEMOIGNE DE MA PIETE FILIALE
ET
DE MA PROFONDE GRATITUDE
ENVERS EUX

J'AI RECU
CET HERITAGE INTELLECTUEL
AU PLUS FORT DE LA CRISE
AU PRIX
DE NOMBREUSES PRIVATIONS
ET DE DURS SACRIFICES

INSTRUCTION
EST SYNONYME DE FORTUNE
ET ILS SONT PEU NOMBREUX
CES SAGES
QUI EN COMPRENENT TOUTE
LA VALEUR

SOMMAIRE

- CHAPITRE PREMIER. Le Peuple après la Conquête.
CHAPITRE DEUXIEME. Les Causes de la Rébellion.
CHAPITRE TROISIEME. L'Esprit d'indépendance en matière religieuse.
CHAPITRE QUATRIEME. La Littérature révolutionnaire.
CHAPITRE CINQUIEME. Les Associations.
CHAPITRE SIXIEME. Les Assemblées.
CHAPITRE SEPTIEME. Le Conflit politique.
CHAPITRE HUITIEME. Conclusion.

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOO

INTRODUCTION

Ce n'est pas sans hésitations que nous avons entrepris de traiter une question sur laquelle on a tant écrit. La Rébellion de 1837-1838 fut louangée sans limite ou blâmée sans restriction. Pourtant cette période mouvementée de notre histoire ne fut pas l'oeuvre de quelques instants, mais bien le résultat de principes et d'idées antérieures aux événements. Nous avons donc été porté à conclure que cet événement, comme n'importe quel autre, pouvait en partie s'expliquer par des influences de certaines idées de l'époque. Le titre s'imposait de lui-même: "Le milieu intellectuel de la rébellion de 1837".

Nous nous efforcerons de démontrer ici, comment ces idées se sont répandues; comment les Américains inculquèrent au peuple leurs vues politiques et comment les Loyalistes propagèrent les notions du régime représentatif; comment les marchands rendirent le peuple plus indépendant financièrement et plus audacieux dans ses revendications; comment les principes de la Révolution française servirent d'exemple à la Rébellion canadienne; comment les écrits, les livres, les journaux mirent en circulation des opinions nouvelles; comment enfin les discours des chefs propagèrent un courant d'idée jusqu'alors inconnu au Canada. Nous reprendrons dans une thèse future la part très intéressante des journaux dont nous nous contentons pour le moment de donner des extraits

seulement; nous nous proposons encore d'étudier, si possible, le conflit de la magistrature qui a beaucoup contribué à indigner la population, et celui de l'instruction.

En toute impartialité, nous tenterons d'apprécier une rébellion qui, selon notre humble opinion, ne fut ni entièrement louable, ni entièrement condamnable. Nous essayerons d'attribuer un mérite ou un blâme relatifs, aux grands responsables, car la bonne foi des uns et l'erreur des autres, limite la responsabilité de chacun suivant le cas. Nous nous attacherons à l'étude des idées qui ont produit le conflit.

Le Canada n'a pu rester étranger aux idées s'agitèrent en Europe et la Rébellion canadienne naquit des principes du XVIIIième siècle dont les chefs de la nation étaient déjà imbus.

OO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

CHAPITRE I

LE PEUPLE APRES LA CONQUETE

Mentalité du peuple en 1760. - Une nationalité française. - Deux groupes ethniques en présence. - La classe des dignitaires et la classe commerçante. - La majorité française. - Un peuple nouveau. - Des idées nouvelles. - La lutte pour la survivance: pétitions. L'Acte de Québec. - Ses effets. - Guerre d'Indépendance et neutralité canadienne. - Réaction chez la classe anglaise. - Nouvelle position des seigneurs et du peuple. - La naissance politique de la nation.

Après la conquête, mûris par la lutte, ruinés par la guerre, les Canadiens Français changeaient de gouvernement. Ce qui avait fait leur existence nationale: la langue, la foi, les traditions, les droits, les lois, les moeurs et coutumes, venaient en conflit direct avec les principes d'un ennemi qu'ils avaient appris à redouter. Si on analyse l'état des esprits au XVIII^e siècle, on y remarque l'éclosion des principes matérialistes et révolutionnaires, un esprit d'indépendance, tant en politique qu'en religion.

En 1760 achevait de se constituer le noyau d'une race nouvelle, avec les principales caractéristiques de l'unité nationale: c'est-à-dire, race, langue, religion, sol, histoire, littérature, même civilisation, vouloir vivre collectif.

Les colons aimaient déjà passionnément le pays canadien et le préférait à la France. Après la défaite de celle-ci, les relations sans être entièrement interrompues, diminuèrent, entre la France et la Nouvelle-France. Ceci ne veut pas dire qu'il y eût rupture

complète à tous points de vue entre le Canada et l'ancienne mère-patrie. Mais du moins le Français du Canada est-il devenu un type humain différent de son congénère européen. Ce que je désire indiquer, tout de suite, c'est que même avant la conquête, il existait une différence très nette entre le Français de France et le Français du Canada, disons mieux le Canadien Français. Cette différence était si prononcée que Montcalm dans ses dépêches aux autorités françaises parle du désaccord qui existe entre les soldats Français et les Canadiens Français qu'il appelle des volontaires. Il se plaint de leur esprit d'indépendance et passe son temps à maintenir la concorde entre les officiers et les soldats de l'armée d'occupation et les miliciens de la colonie. (1)

Donc avant le traité de Paris, les Canadiens-français avaient commencé de former un groupe distinct de la nationalité française. A ce sujet un trait remarquable de la capitulation de Montréal, c'est la distinction très nette que fait Vaudreuil entre les Français et les Canadiens Français qu'il considère comme distincts et unifiés. En un mot un nouveau peuple avec son unité nationale. C'est alors que le clergé resta la seule classe dirigeante et demeura la sauvegarde de l'existence nationale. (2)

Après la conquête, par suite d'une immigration faible mais immédiate, nous nous trouvons en face de deux groupes ethniques au Canada. Le groupe Anglais et le groupe Français. Dans le groupe anglais il faut noter des sujets venant directement d'Angleterre

(1) Chapais, Thomas. Montcalm 1712-1759. Québec, J.P. Garneau, 1911, p. 439.

(2) Shortt & Doughty. Articles sur la capitulation de Montréal. (Voir: Documents constitutionnels, Ottawa, Archives Publiques du Canada, 1918, vol. 1, pp. 7-24.)

et des aventuriers américains venus s'établir ici en vue de faire fortune.

Le premier groupe se compose surtout de fonctionnaires et d'officiers de caractère distingué, de bonne éducation, d'un esprit assez large qui gravitent autour du gouverneur. Il va s'en dire que ce groupe se fera vite un nombre d'amis parmi les seigneurs canadiens et la noblesse, car tous ces gens se rencontrent dans une même classe sociale. La communauté des aspirations et la similitude de vie ne feront que les rapprocher. Même en matière de fonctionnarisme, officiers et seigneurs favorisent une administration directe par les autorités et s'opposent à la participation du peuple au gouvernement. Jusqu'alors le peuple du Canada n'avait pas connu d'autre régime que l'absolutisme en politique. Mais voici que l'arrivée de gens de la classe commerçante, venant de la frontière voisine et imbus de principes libéraux, entreront en conflit avec l'aristocratie anglaise, les seigneurs et la noblesse, du fait qu'ils demanderont la participation au gouvernement de l'état, et avec le peuple du Canada dont ils feront l'éducation politique. Education qui donnera naissance au gouvernement responsable, aux revendications et à la rébellion.

Le second groupe comprend des marchands et leurs commis, des gens de petit métier et de petit négoce, des hôteliers, des taverniers, etc. Cette classe commerçante se révèle ambitieuse, agressive et pressée. Pour elle la fin justifie les moyens. De tradition coloniale, ils ont grandi dans l'ambiance américaine, où règnent à la fois une démocratie égalitaire, impatiente de toute distinction sociale et fervente des institutions politiques qui reconnaissent à tout citoyen sa participation par voie parlementaire

à l'administration du pays. Grands démocrates et grands politiciens, ils ne cessent de réclamer leurs droits de naissance, comme ils disent, de sujets britanniques, au point d'en oublier les droits des autres. C'est cette classe agressive, qui grâce à sa connaissance du milieu et des conditions politiques des colonies, s'imposera à ses concitoyens britanniques et prendra la direction des réclamations populaires. Il va s'en dire que leurs demandes vont à l'encontre des droits des Canadiens, mais, tout ce qu'ils cherchent c'est de reprendre ici le pouvoir qu'ils ont perdu de l'autre côté de la frontière. L'agitation ne réussit pas car Carleton voulut faire de Québec la forteresse qui surveillerait et préviendrait les tentatives d'émancipation des colonies américaines. Il avait vu juste. En effet, la politique anglaise avait toujours visé à ne pas faire sentir son joug à ses nouveaux sujets, mais plutôt à les avantager pour leur faire oublier dans leur nouvelle situation, l'ancienne mère-patrie. Politique que favorisait déjà l'Insurrection américaine.

A la minorité agressive et protestante des marchands, s'opposait notre majorité canadienne-française. Mais, avouons-le, elle se trouvait dans un pitoyable état, en face de cette classe expérimentée en politique. Notre peuple était faible et sans organisation. Habitué à être gouverné d'une manière absolue, il était sans expérience sur le terrain politique. Les chefs lui manquaient, le clergé s'occupait de la question religieuse, les seigneurs ne possédaient pas d'influence au dehors de leurs seigneuries et la classe commerçante n'avait pas encore acquis le prestige et l'expérience nécessaires à la direction des affaires publiques. Ce sont ces gens

que nous verrons s'organiser et revendiquer avec fermeté les droits d'un peuple au gouvernement de son pays. (1)

UN PEUPLE NOUVEAU - DES IDEES NOUVELLES

Quelle fut la réaction du peuple en face de l'Acte de Québec et de la Révolution américaine? Quelle mentalité notre peuple se formera-t-il après ces tiraillements? N'oublions pas que la Rébellion de 1837 n'est pas le fruit de quelques jours ou de quelques semaines, mais l'explosion d'une mentalité qui s'est formée dans le passé et dont l'évolution n'arrive à maturité que plus tard. C'est bien le cas de notre rébellion de 1837-1838. En effet, c'est avec l'Acte de Québec que notre peuple se crée une mentalité à lui, bien déterminé à obtenir de ses supérieurs ses droits, en combattant ses ennemis sur le terrain politique, par les armes de la légalité. Voilà que le peuple a pris conscience de lui-même: c'est notre naissance politique. Voyons donc jusqu'à quel point les idées nouvelles nous conduiront.

Les pétitions succédèrent aux pétitions préparant l'Acte de Québec et éveillant l'esprit de lutte des Canadiens Français. En effet une pétition française faisait immédiatement suite à une pétition anglaise. Le peuple s'était rendu compte que la classe anglaise voulait l'exclure de la Chambre d'Assemblée et cette fois il en fut effrayé.

En 1770 les anglais présentèrent une pétition demandant au Roi d'accorder aux sujets anglais une Chambre d'Assemblée pour les raisons suivantes: il y a ici disaient-ils assez de sujets anglais

(1) Lanctot, Gustave. Cours d'Histoire du Canada enseignés à la Faculté des Arts. Université d'Ottawa.

protestants et riches pour faire partie de cette chambre. (1)

Pour ne pas être exclus de cette chambre, les Français demandaient au roi d'être jugés et gouvernés selon les lois, coutumes et ordonnances du régime français; le droit de participer à la politique du pays; en somme, les Canadiens Français demandaient justice et la même protection qu'on accordait aux sujets anglais. (2)

En 1773, les Anglais renouvellent leur demande par l'entremise du gouverneur Cramahé. (3)

Les Français par l'entremise de Dartmouth demandent au roi la protection au point de vue politique, au point de vue de l'établissement des lois anglaises seules, et du droit de propriété. Ils accompagnent leur pétition d'un mémoire conçu en ces termes: "Nous avons prêté à Sa Majesté le serment de fidélité le plus solennel et depuis la conquête nous nous sommes comportés en fidèles sujets; nous demandons donc avec ardeur la participation aux emplois civils et militaires. L'idée d'une exclusion nous effraye. Nous demandons l'extension du territoire de Québec, la conservation de nos anciennes lois, coutumes et privilèges, dans leur entier, ce qui est un acte de justice que nous espérons de votre Majesté. (4)

Sur les suggestions de ses gouverneurs, Londres, passa l'Acte de Québec. Quelle en fut la réaction des deux côtés?

La minorité anglaise n'accepta qu'avec amertume le rétablissement des lois françaises et de la religion. Ils adressèrent successivement trois pétitions à Londres; l'une au roi, l'autre aux lords et la dernière aux Communes. Malheureusement sur les ins-

(1) Shortt & Doughty. Documents constitutionnels 1759-1791, première partie, pp. 397-398.

(2) Ibid., pp. 399-400.

(3) Ibid., pp. 478-483.

(4) Ibid., pp. 491-494.

tructions de Carleton les Chambres en Angleterre rejetèrent les pétitions ce qui explique la sympathie anglaise à l'égard de la Rébellion américaine. Bon nombre passèrent alors du côté des insurgés.

Chez les Canadiens Français, l'Acte de Québec fut accueilli avec la plus grande satisfaction. C'est la seule raison qui ait empêché les Canadiens Français de passer du côté américain et qui explique leur attitude de réserve. Carleton l'exprime dans sa lettre à Gage, du 4 février, 1775. "J'ai reçu de la part des Canadiens la plus profonde gratitude en retour de ce qui a été fait pour eux. Le peuple lui-même s'est émancipé et il sera facile de la faire servir dans notre milice. Les Canadiens n'aiment pas beaucoup la discipline, ni à commander à une simple milice; il me semble que le moment est venu de constituer des bataillons canadiens. (1).

Dans sa lettre à Dartmouth, Carleton fait mention de l'ouverture des hostilités par un nommé Benedict Arnold. "On fit appel au peuple qui comprenait bien notre impuissance, mais ne bougea pas; non pas qu'il fut ingrat ou rebelle, ou cherchant notre renversement, mais à cause de sa mentalité nouvelle. Le clergé nous fut alors d'un grand secours. (2).

Dans sa lettre à Germain, du 28 septembre 1776, Carleton affirme qu'il n'y a rien à craindre de la part des Canadiens, même dans un temps de détresse. (3) Il poursuit la même idée dans sa seconde lettre à Germain et démontre la nécessité de la force militaire pour soumettre le peuple, gagné par les idées d'indépendance. (4)

(1) Doughty, G.A. & Shortt, A., L'Histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791. Edition révisée, Ottawa, 1921, vol. II, p. 646.

(2) Ibid., pp. 650-652.

(3) Ibid., p. 662.

(4) Ibid., pp. 663-664.

Il existe une différence profonde entre le peuple, le clergé et les nobles. C'est à l'autorité religieuse que revient le mérite de la soumission du peuple. L'Acte de Québec avait contenté le peuple et la masse demeura loyale à l'Angleterre.

Après l'Acte de Québec, l'Angleterre ne tardera pas à recueillir les fruits de sa libéralité. En 1775, les Canadiens Français prennent les armes pour repousser l'invasion américaine, et en 1812, malgré la lutte que les autorités religieuses elles-mêmes avaient à soutenir contre le gouverneur pour leur droit de nomination aux offices ecclésiastiques, le peuple obéissant aux appels pressants de son évêque et de ses prêtres, soutint une fois de plus les droits de la Couronne et le Canada resta possession britannique grâce à la loyauté et au patriotisme canadien-français.

La classe commerçante composée en majorité de colonistes américains et anglais, épouse la cause américaine. Ces gens constituent la section la plus active et la plus entreprenante. Leur origine américaine, leurs idées politiques, leur égalitarisme démocratique, leur aversion pour la classe officielle et militaire les portent à se ranger du côté américain. A cette mentalité qui se fait jour s'ajoutent des motifs d'intérêts, tels: le succès de la cause américaine les débarrassera de la concurrence anglaise et leur laissera libre le commerce des fourrures. Ils préconisent l'opposition et même la rébellion comme seul moyen d'arriver à leur but. Ce sont eux qui sont responsables de l'esprit de révolte qui se fait jour à travers le pays, ce sont eux qui renient leur allégeance et leur serment et prêchent la résistance à l'autorité établie. Ce sont eux qui, par leur propagande habile et mensongère, prêchèrent et semèrent le mécontentement, l'insubordination, la résistance

aux ordres, l'esprit de révolte et finalement l'insurrection à main armée. Sans eux, les Canadiens n'auraient connu ni la scission politique, ni les troubles religieux, ni le profond malaise du pays. Sans eux les Canadiens n'auraient pas subi l'invasion et acquis cet esprit révolutionnaire qui les fera plus tard glisser sur le terrain dangereux de la rébellion. Mais aussi sans eux l'éducation politique du peuple canadien aurait pu être retardée de plusieurs siècles. (1)

En face de ces événements l'élite canadienne-française demeura attachée à la Couronne britannique. Les membres de cette classe connaissent bien leur situation de sujets français et catholiques d'une puissance anglaise. Ces officiers, ces seigneurs, ces nobles se résignèrent vite à leur sort lorsqu'ils se virent admis au nombre des familiers des gouverneurs, voire parmi leurs conseillers même. Guidée par des intérêts, guidée aussi par la clairvoyance, au courant de la situation de la France, cette classe avait compris la nécessité pour le peuple de demeurer en dehors du conflit.

La conduite du clergé en cette circonstance ne fut pas moins exemplaire. Mgr Briand ne cessera d'appuyer de son autorité et de son influence le pouvoir britannique. Surtout après l'Acte de Québec, ce loyalisme, il l'exigera d'abord de ses diocésains en vertu du principe d'obéissance à l'autorité établie, renforcé par le serment d'allégeance. Mgr. Briand ne déviara pas d'une ligne dans son loyalisme basé sur le droit canonique et sur la primauté de la foi sur la nationalité. (2) Voire même sa conduite en 1775 dans son mandement du 22 mai:

(1) Lanctot, Gustave. Notes prises durant les cours d'Histoire du Canada enseignés par monsieur le major à l'Univ. d'Ottawa.

(2) Lanctot. Gustave. Ibid.

"Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime souverain, qui est en même temps le nôtre, vient de faire une irruption dans cette province, moins dans l'espérance de s'y pouvoir soutenir que dans la vue de vous entraîner dans leur révolte, ou au moins de vous engager à ne pas vous opposer à leur pernicieux desseins.

Mais des motifs encore plus pressants doivent parler à votre coeur dans le moment présent: vos serments, votre religion, vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre roi. Fermez les oreilles, chers canadiens, et n'écoutez pas les séditeux qui cherchent à vous rendre malheureux et à étouffer dans vos coeurs les sentiments de soumission due à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion y avaient gravés; ..." (1)

Et son clergé suivra son exemple, sauf quelques rares exceptions.

Enfin, quelle sera l'attitude du peuple? Ce peuple sorti de l'absolutisme, manquait totalement d'éducation politique. Il fut sous la pression constante de la part de ses chefs civils et religieux d'une part et des partisans du Congrès. Se rendant compte qu'on veut lui faire jouer le rôle de "Gripeminaud" il en est des plus flattés. Qu'on le fasse juge et arbitre de sa destinée, voilà qui prouve son importance. On a donc besoin de lui. Il s'éloignera de la classe seigneuriale, qui forte de l'appui des gouverneurs tentera de relever le taux de ses redevances et le nombre de ses corvées. Emancipé sur le rapport de la dîme, libéré de cette obligation légale il sera dorénavant en mesure de la discuter librement avec son curé. Il a aussi perdu, sans regret d'ailleurs, l'habitude d'être réclamé pour le service militaire d'où nouvel accroissement de son indépendance de fait et d'esprit. En face d'une émancipation semblable ne nous étonnons pas de la prise que pourra avoir le propagandiste américain, qui vient lui chanter sur tous les tons

(1) Maguire, Thomas. Doctrine de l'Eglise Catholique d'Irlande et de celle du Canada sur la révolte. Endroit ?, W. Neilson, 1838, p. 90.

Voir aussi: Mandements des évêques de Québec. Québec, Côté, 1888, vol. II, pp. 264-265.

que tout homme possède le droit de voter la loi qui le gouverne et l'impôt qui le frappe; que l'Acte de Québec sera profitable au clergé pour légaliser la dîme et que le retour des lois françaises rendra au seigneur une augmentation des cens et rentes, que le gouvernement pourra le frapper de nouveaux impôts inconnus jusqu'ici. (1) C'est alors que le peuple se demandera si les seigneurs et le clergé ne se sont pas donnés le mot pour lui faire accepter comme un bienfait l'Acte de Québec.

C'est ainsi que le changement de régime, l'abolition des anciennes disciplines, l'opposition des intérêts de classe, l'émancipation de l'opinion, l'habileté de la propagande établiront une scission parmi les éléments de la population. Les villes mieux renseignées suivront les directives de l'autorité, tandis que les faubourgs feront preuve d'un esprit révolutionnaire. Le peuple des campagnes en général acceptera les directives de son clergé mais à la condition d'être laissé en paix, sans corvée ni service militaire. Il se refuse à tout ce qui sent le militaire; il en a une aversion profonde. Ce qui nous surprend le plus durant cette période critique de l'histoire, ce n'est pas tant le fait que le peuple canadien se soit battu pour l'Angleterre comme l'attitude d'insubordination, l'esprit d'indépendance et l'aversion qu'il manifesta pour le clergé au point de le persécuter. Il faut dire aussi que le peuple était plus dévot que religieux et que toutes dissensions civiles dégénèrent généralement en persécution. (2)

Un document imprimé par le révérend Thomas Maguire sur la "Doc-

(1) Lanctot, Gustave. Cours donnés à l'Université d'Ottawa.

(2) Idem.

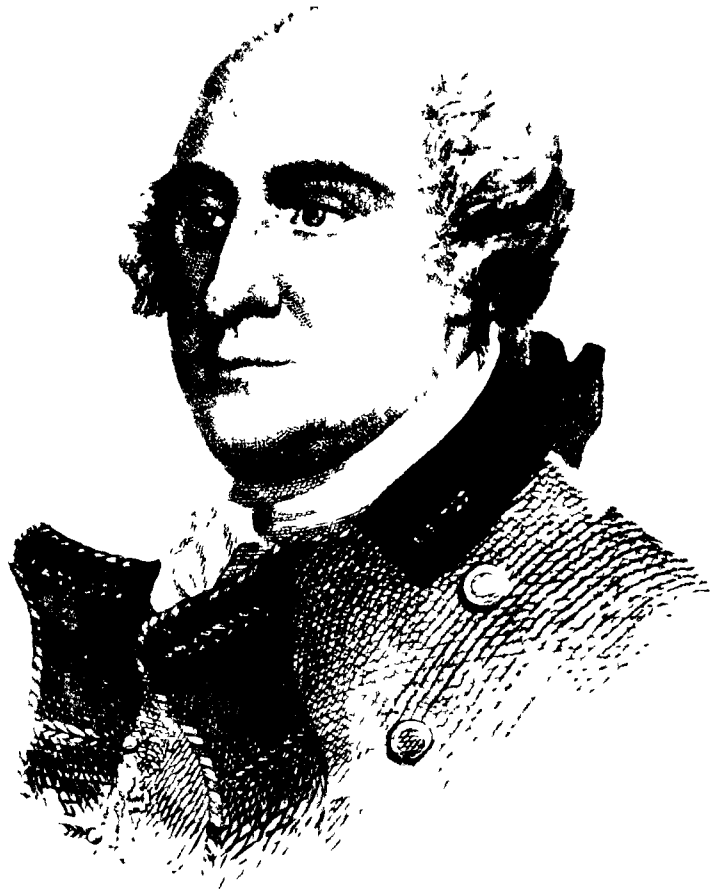
trine de l'Eglise Catholique d'Irlande et de celle du Canada sur la révolte" nous donne une bonne idée de l'état des esprits à ces heures troublées de notre histoire.

"Une des plaies et la plus apparente, sans contredit est la démoralisation du peuple, auquel ceux qui l'ont voulu conduire jusqu'à la révolte ouverte, se sont efforcés de faire croire que dès que le clergé ouvrait la bouche pour lui enseigner ses devoirs envers la puissance civile, par là même il sortait des bornes du ministère sacré qui lui est confié et, sous ce rapport, il ne devait pas être écouté. C'était là le moyen le plus efficace de rendre le peuple canadien sourd à une voix qu'il n'avait encore jamais méconnue, de lui faire perdre de vue les principes d'une religion qu'il avait toujours respectée, de le conduire enfin jusqu'au mépris de toute autorité. Telle est l'oeuvre d'iniquité qui, depuis un certain temps, depuis plusieurs années même, a été l'objet des discours inflammatoires de ceux qui voulaient le bouleversement, et de tant d'écrits incendiaires dont les feuilles libérales ont été couvertes". (1)

Il semble donc bien établi que si la Révolution américaine n'a pas conquis le Canada, elle n'en a pas moins exercé une profonde influence dans le Québec. "Elle fut l'éducatrice politique du Canadien Français. Par sa propagande, elle répandit dans cette terre, encore imprégnée de colonialisme bourbonien, l'idée de liberté individuelle et collective; elle propagea la notion des droits politiques. En discutant avec le citoyen, elle lui apprit les premiers rudiments constitutionnels. C'est en partie à son action qu'il faut attribuer le remplacement progressif du seigneur à la tête de la population par le bourgeois, ainsi que la présence du Canadien moyen, artisan ou campagnard, parmi les signataires des pétitions politiques, ainsi que la tendance des classes inférieures à se rallier à l'idée d'un gouvernement plus libre s'orientant vers l'établissement d'une assemblée législative". (2)

(1) Maguire, Thomas. op. cit., pp. 86-94.

(2) Lanctot, Gustave. Le Québec et la Révolution américaine. Ottawa, 1941 (Dans Mémoires de la S.R.C., section I, No 91, p. 111.)



GUY CARLETON

CHAPITRE II

CAUSES DE LA REBELLION

Parenté des révolutions américaine, française, irlandaise et canadienne. - Causes de la Révolution américaine. - Les lois de l'Histoire et le voisinage. Causes de la Révolution française. - La question irlandaise et le problème canadien. - Causes de la Rébellion canadienne.

Il a existé une certaine parenté entre la Révolution française et la Rébellion canadienne; entre la Révolution américaine et notre Rébellion; entre la Révolution d'Irlande et la nôtre. Le Canada était alors un pays en état de formation. Or, il est assez rare qu'un pays jeune, avant de devenir adulte, ne passe pas par de grands bouleversements. Comment voudrions-nous que notre pays, uni à la France par la pensée, vivant dans l'ambiance américaine, frère de l'Irlande par la religion fût entièrement indifférent à leurs révolutions et que ces mêmes pays n'eussent exercé aucune influence sur la Rébellion de 1837!

CAUSES DE LA REVOLUTION AMERICAINE

Ce furent des différences dans les idées politiques, les intérêts économiques et dans la société, entre les anglais d'Angleterre et ceux d'Amérique, qui donnèrent naissance à la Révolution américaine.

La guerre de Sept Ans coûtait énormément cher au contribuable anglais (d'Angleterre) et la défense coloniale n'y était pas pour rien. Aussi l'Angleterre voulût-elle que les colonies payassent une partie du coût de la défense coloniale en prélevant une taxe sur les documents légaux dans les colonies en 1765. Une forte opposition se produisit alors et la taxe en question fut retirée. De nouveau en 1767 on tenta d'imposer des droits sur les importations suivantes: le thé, le papier, la verrerie et autres articles. L'Angleterre dut faire disparaître tous ces droits. Elle voulut cependant le maintien de la taxe sur le thé, par principe, c'est-à-dire la reconnaissance de son droit à prélever des taxes sur ses colonies. Et ce fut précisément cette question de principe que les colonies américaines refusèrent de reconnaître. Elles se rallièrent à l'idée de ne payer aucune taxe si elles n'obtenaient une représentation équitable au parlement anglais. Aussi le caractère bouillant du peuple américain ne tarda pas à faire éclater le conflit. Ce fut le cri de: "No taxation without representation". (1)

Quelle fut la conduite des Américains dès l'ouverture des hostilités? Ils tentèrent immédiatement de gagner le Canada à leur cause pour deux raisons principales.

Les Américains avaient gardé du Régime français, le souvenir

(1) Wallace, Wm. Stewart. A History of the Canadian People. Toronto, 1930. Copp-Clark, pp. 127-128.

et même le cauchemar des incursions brutales et meurtrières faites par les milices canadiennes qui étaient souvent accompagnées de soldats français et même d'Indiens, et qui paraissaient soudain sur leurs frontières, hiver comme été, attaquaient des établissements isolés, des villages ou des forts, pillaient, brûlaient, passaient les captifs au fil de l'épée ou les amenaient prisonniers en Canada. En second lieu, le Québec fidèle à l'Angleterre se dressait comme une forteresse d'où l'Angleterre pouvait envahir les colonies du Nord et écraser entre deux feux Boston et New-York. Il en résultait la nécessité pour les colonies de se protéger en s'assurant, si possible, l'appui des Canadiens, ou sinon, du moins leur neutralité. (1)

S'adressant donc aux Canadiens-français, ils leur demandèrent l'assistance dans le présent conflit tout en les louangeant pour la belle résistance qu'ils avaient opposée à leur conquérant. Le compliment aurait peut-être porté ses fruits et le Canada serait probablement passé à la cause américaine sans la publication quelques jours auparavant d'une adresse, au peuple de la Grande-Bretagne, où le Congrès américain critiquait les concessions faites aux Canadiens par l'Acte de Québec. En conséquence les Canadiens n'eurent pas foi en la sincérité de leurs voisins.

Il eût été contraire d'ailleurs aux lois de l'Histoire que le voisinage de la prospère république américaine n'eût exercé aucune influence sur la situation canadienne. Nous savons que les colonies anglaises du Sud avaient réussi à secouer le joug de la Métropole pour des raisons beaucoup moins graves que les nôtres. La Nouvelle-

(1) Lanctot, Gustave. Cours d'Histoire du Canada enseignés à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa.

Ecosse et le Nouveau-Brunswick venaient d'obtenir une grande partie des réformes que nous demandions. Les habitants du Haut-Canada étaient en communications directes avec les colonies américaines, dont beaucoup s'étaient ralliés à la cause des Bostonnais en 1775. Les échanges commerciaux, le développement économique rapide des Etats-Unis, l'accroissement de la population, le fonctionnement régulier dans l'ensemble des institutions démocratiques furent autant de mirage dangereux auxquels nos chefs pouvaient difficilement échapper. On avait fini par regarder de plus en plus outre frontière et par croire à la supériorité des institutions américaines. On étudia la Constitution de cette grande république dans laquelle le peuple était vraiment le maître. Et c'est précisément dans le district des cantons de l'Est, que le peuple deviendra de plus en plus révolutionnaire, par suite de leur expansion bloquée par la réserve des lots aux seuls britanniques, en face du voisinage de cette prospère république voisine. (1)

CAUSES DE LA REVOLUTION FRANCAISE

"Les causes de la Révolution française ont été le désordre des mœurs et les scandales qui troublaient l'Eglise depuis deux siècles. Dans le sein du peuple français, dit Gabourg, la littérature philosophique, les idées de controverse religieuse, l'exemple du parlement, le souvenir de la Révolution d'Amérique, et le spectacle continu de la liberté anglaise faisaient incessamment fermenter des espérances de révolte ou de résistance. Les philosophes

(1) Bruchési, Jean. Les Etats-Unis et les rébellions de 1837-1838 dans le Bas-Canada. (Dans: Revue Trimestrielle canadienne, Montréal, mars 1937, vol. XXXIII, p. 2).

enseignaient à la foule que Dieu n'existait pas et cette foule en concluait naturellement que la loi du plus fort devait remplacer celle du plus juste, que les idées les plus révérees étant le fait de l'homme n'avaient d'autre base que les caprices de la majorité". (1)

Le peuple prenait donc conscience de sa force brutale et de son avenir. Il comprenait maintenant qu'il était plus fort, plus puissant que ses maîtres, que sa volonté pouvait faire loi, et, fort de cette dangereuse connaissance, il ne tardera pas à en vérifier le principe. Il regardait avec peine la royauté qui déclinaît malgré le grand siècle de Louis XIV, qui faisait honneur à la France.

L'immoralité de la cour et des classes élevées, principalement sous la régence et sous Louis XV, enleva à la royauté, à la noblesse et au clergé, le prestige, l'influence et le respect que le peuple leur portait auparavant. L'autocratie royale peut être considérée comme cause première de cette révolution. L'état des finances fut aussi une des circonstances qui précipitèrent la ruine de la royauté. Ce fut à cette période que Law voulut introduire en France le système du papier-monnaie. La situation du trésor public était tellement mauvaise en 1789, lors de l'assemblée des Etats-Généraux, que le célèbre Mirabeau s'écriait: "La banqueroute, la hideuse banqueroute est à nos portes et nous n'y pensons pas". (2) Il y a là des causes semblables à celles qui précédèrent notre rébellion.

(1) Bédard, P.J. Simple étude sur la Révolution française. (Dans: Etudes et récits. Montréal, G.A. & W. Dumont, 1890, p. 138.

(2) Marie Méderic, frère. Un siècle de Voltairianisme au Canada français, 1760-1875. Thèse. Université d'Ottawa, avril 1939 p. 145.

Enthousiasmé par les doctrines et les écrits impies et révolutionnaires que répandaient les philosophes du XVIII^e siècle, et qui couraient alors toute l'Europe, le peuple jugea qu'il était temps d'abolir cette royauté sans prestige. Pour arriver à son but, il pensa qu'il fallait mettre de côté la religion et ses nobles traditions chrétiennes qui avaient fait sa force. De Ferney, Voltaire lançait le mot d'ordre. Diderot, d'Alembert, Jean-Jacques Rousseau avec leurs fausses doctrines et théories dangereuses, impies et révolutionnaires tournèrent la tête à ce peuple ardent et avide d'émotions qui finit par se coiffer du bonnet rouge et par marcher sur la bastille. Ardent dans les affaires politiques, le peuple ne sut pas se contenir dans les bornes de la modération. Les réformes qu'il n'avait pu obtenir, il se les accorda. Cette liberté dégénéra vite en abus et licence, si bien que non content de s'attribuer tout pouvoir le peuple demandait réparation et ce fut contre la noblesse et le clergé que sa haine se porta. Les victimes tombèrent par milliers.

Bédard nous dit que la Révolution de 93 n'était donc pas tout à fait condamnable dans son principe, seulement elle eût le tort irréparable de chercher d'abord par tout les moyens possibles la liberté religieuse; ce fut son malheur, car elle perdit alors tout ce qui lui pouvait donner un certain caractère de grandeur et de patriotisme, ce fut plus qu'une révolution, ce fut un délire. (1) En passant, notre rébellion n'a-t-elle pas cherché à mettre de côté le clergé et la religion?

La Montagne résuma bien toute sa politique dans cette phrase de Danton: "De l'audace, de l'audace, toujours de l'audace"!

(1) Bédard, P.J. Ibid., pp. 138-139.

Et l'épithète dérisoire que l'on proposait d'inscrire sur le tombeau de Robespierre n'en témoigne pas moins:

"Passant, ne pleure pas mon sort:
Si je vivais, tu serais mort"! (1)

Donnons immédiatement pour le bénéfice de nos lecteurs les dix-sept articles que comprend la "Déclaration des Droits de l'Homme".

La préface de la Constitution de 1789 nous donne en résumé la pensée politique du XVIII^e siècle.

Il y a cependant une omission frappante, mais plus apparente que réelle; celle de la liberté du culte. C'est une concession aux opinions du clergé dont le Tiers Etat ne pouvait se passer dans sa lutte contre les deux autres ordres. Mais l'article dix remplit indirectement le même but.

Chacun des droits a été formulé comme résultat de l'expérience; il confirme l'abolition de quelques abus de l'Ancien Régime. Droits, dits de l'Homme et du Citoyen, adoptés par la Convention nationale.

DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Adoptée par l'Assemblée Nationale constituante du 26 août 1789, acceptée par le Roi, le 3 octobre suivant, et promulguée le 3 novembre.

Préambule

Les représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous

(1) Bédard, P.J., op. cit., pp. 141-142.

les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du Pouvoir législatif et ceux du Pouvoir exécutif, institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les Droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

ARTICLE PREMIER - Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

ARTICLE 2 - Le but de toutes associations politiques est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ARTICLE 3- Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ARTICLE 4 - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

ARTICLE 5 - La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

ARTICLE 6 - La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

- ARTICLE 7 - Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis: mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.
- ARTICLE 8 - La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.
- ARTICLE 9 - Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.
- ARTICLE 10 - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.
- ARTICLE 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer, librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi.
- ARTICLE 12 - La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.
- ARTICLE 13 - Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.
- ARTICLE 14 - Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.
- ARTICLE 15 - La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.
- ARTICLE 16 - Toute Société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

ARTICLE 17 - La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

(La Gazette de Québec, 29 déc. 1791)

LA QUESTION IRLANDAISE ET LE PROBLEME CANADIEN

L'honorable Roebuck s'adressait à la Chambre anglaise en ces termes: "La Cause du Canada est celle de l'Irlande", c'est la cause du gouvernement responsable et de la liberté religieuse; c'est la cause du grand nombre contre l'insolence outrageante d'une minorité, misérable de monopoleurs.

L'orateur nous dit qu'il venait de demander avec le ministère justice pour l'Irlande, puis il ajoute: nous avons maintenant devant nous une question dans son ensemble et dans tous les détails importants semblable à celle de l'Irlande.

Il fit donc appel aux ministres Irlandais pour soutenir les revendications canadiennes. Nous avons demandé justice en votre faveur (Irlande) qui étiez nos sujets, nous ne devons pas la refuser aux Canadiens, qui le sont aussi, parce qu'ils sont Canadiens et non selon l'inclination naturelle de certains de nos ministres anglais.

"Le Canada et l'Irlande ont tous deux été conquis par l'Angleterre - le plus grand nombre dans les deux pays est de la religion romaine; et dans les deux pays une petite minorité, qui s'appelle anglaise, a jusqu'à présent dominé et insulté le peuple, qu'elle a stigmatisé du nom d'étrangers, d'aubains. Cette minorité de monopoleurs a été soutenu par la puissance de l'Angleterre. On a implanté la religion de l'état et on essaye de créer des dissensions religieuses aussi bien que nationales. Quand enfin la réforme a été demandée trop fortement, on a opposé à ce cri de justice les intérêts de la minorité. On a appelé faussement cette minorité

anglaise, et on a identifié ses intérêts avec ceux de l'Angleterre. On a stigmatisé la majorité comme étrangère et on a placé ses intérêts en butte au préjugé et à la haine, et on les a représentés dangereux à ceux d'Angleterre. Dans un cas le ministère demande qu'on le soutienne dans ses voies de justice - dans l'autre il les oppose lui-même. La seule raison que je puisse trouver pour cette différence est, qu'il n'aime pas la justice pour elle-même, mais qu'il n'en est l'ami et le soutien que par nécessité".

(La Minerve, 20 avril, 1837)

L'auteur fait ensuite l'histoire des griefs de la cause canadienne en regard de la conduite anglaise qu'il blâme. Roebuck dit au cours de son exposé, que les représentants d'une grande colonie ont à différentes reprises fait des pétitions pour le redressement des griefs; il affirme du Rapport de la Commission d'Enquête: que jamais document plus indigne ne fut placé sur votre table. Papi-neau ne manquait pas de le qualifier "le rapport des trois imposeurs". Que la lutte qui vous occupe actuellement est celle du Bas-Canada; que le Haut-Canada devra les occuper séparément plus tard. Puis il termine sur cette pensée: "Viendra enfin le moment fatal. On élèvera l'étendard de l'indépendance, et l'histoire du Texas sera l'histoire du Canada". (1) Il n'en fallait pas plus à nos esprits canadiens surexcités. La question battait son plein à Londres et les journaux commentaient notre situation.

Le "London Spectator" du 5 mars commentait nos affaires de la façon suivante: "Les résolutions Russell ont pour but de détruire la Constitution du Bas-Canada... Au lieu de redressement de griefs, on arrache au peuple le seul moyen qu'il ait de faire accepter une demande de répression de griefs". (2)

Le "London Constitutional" du même jour disait: "Les Canadiens

(1) La Minerve du 20 avril 1837.

(2) Idem

demandent une réforme dans leur constitution; ils la sollicitent de toutes les manières possibles, avec des prières avec des supplications, avec remontrances, avec des raisonnements, et voyant tout faillir ils ont très constitutionnellement exercé leurs droits de retenir les subsides". (1)

Sir W. Molesworth, membre de la Chambre des Communes s'exprimait ainsi:

"Un changement constitutionnel effectué par un pouvoir extraordinaire contre la volonté du peuple est une tyrannie atroce, et si le peuple en est capable il est tenu moralement d'avoir recours à la résistance". (2)

Et Rice ajoutait que les nouvelles mesures Russell, équivalaient à la révocation de l'Acte Constitutionnel de 1791. C'est une intervention, disait-il et par suite une innovation dans le cours ordinaire et légal de notre législation. C'est un changement constitutionnel, seulement il n'est pas prononcé comme tel. C'est une infraction, une violation audacieuse des lois.

Les représentants du Canada, dit-il, ont fait l'impossible pour obtenir justice, en vain ont-ils élevé la voix pour faire comprendre au gouvernement le besoin, la nécessité impérieuse de cette justice, en vain ont-ils appuyé les justes réclamations du peuple sur des raisons et sur des faits les plus concluants et les plus persuasifs, la justice pour le Canada, comme la justice pour l'Irlande, c'est une chose si difficile pour nos gouvernants "whigs ou tories", qu'elle leur paraît en dehors de toute possibilité. Puis il fait sienne l'opinion de Sir William Molesworth:

"QUE LE PEUPLE EST MORALEMENT TENU D'AVOIR RECOURS A LA RESISTANCE". (3)

Ah! si nos chefs canadiens disent: "Nous n'obtiendrons jamais

(1) La Minerve du 20 avril 1837.

(2) Idem.

(3) Idem.

justice de Londres, faisons-nous justice, jusqu'à quel point à la suite des ministres anglais peuvent nous les blâmer? Le peuple perdait confiance dans le gouvernement anglais et cette reconnaissance de sa cause n'était pas de nature à la maintenir.

CAUSES DE LA REBELLION CANADIENNE

Il y avait, en 1837, cinquante ans que les Canadiens Français luttèrent, nous dit David, pour les droits religieux, politiques et nationaux qui leur avaient été garantis par les traités. Au lendemain même de la conquête, la lutte avait commencé, lutte de tous les jours et de tous les instants, contre des gouverneurs et des fonctionnaires arrogants qui avaient entrepris de nous anglifier et de faire de la province de Québec une autre Irlande. (1)

Oui, des griefs, nous en avons et en voici quelques-uns(2) Dominé par un gouvernement dont les deux branches de l'administration lui étaient attachées comme les deux mains d'un même corps, qui puisait à même les revenus publics, payés par les contribuables, et sans leur consentement, les sommes nécessaires à l'entretien de tout ce qui s'appelait "cause anglaise" et s'assurait ainsi l'approbation des motions de loi ou leur rejet, voire même le renvoi des Chambres à son bon plaisir.

Une Chambre d'Assemblée dominée par un Conseil législatif composé d'hommes nommés par la Couronne, irresponsables devant le peuple et antipathiques à tout ce qui était français et catholique. Conseil législatif, organe dévoué des gouverneurs, formé par lui et qui n'avait en réalité d'autre rôle que celui d'empêcher les députés

(1) David, L.O., Les Patriotes de 1837-1838. Montréal, Librairie Beauchemin. 1884. (Voir: avant-propos, p.5)

(2) Chapais, Thomas. Cours d'Histoire du Canada. Québec. Librairie Garneau. 1933. T. IV, p. 106.

d'exercer toute influence dans l'administration. Conseil en grande majorité composé d'anglais et nommé à vie, qui semblait prendre plaisir à rejeter les lois votées par la Chambre.

Un Conseil exécutif composé d'abord de trente-et-un membres dont six Canadiens Français, sans ajouter que certains des membres faisaient déjà partie du Conseil législatif.

La partialité révoltante du gouvernement dans la distribution des charges publiques. Nous étions traités en inférieurs et en incapables. Oui, les places, les honneurs et les gros traitements étaient prodigués à une misérable faction, au détriment des droits de la majorité. Il était temps que ces injustices cessent.

Les projets les plus audacieux d'anglicisation de la part de certains anglais avec l'intention de vouloir faire de nous des citoyens loyaux, c'est-à-dire de bons anglais et de bons protestants.

Problème de la jurisprudence: sur seize juges nommés, quatre sont Canadiens. Non content d'affirmer notre infériorité dans le domaine de la justice, on fait venir des juges d'Angleterre pour appliquer des lois françaises à des sujets français d'Amérique.

Dans les emplois de l'Etat, sur douze positions d'importance, deux Canadiens. Aux Services des Douanes, sur neuf employés, par un seul Canadien; aux Postes, sur quatre fonctionnaires, un seul Canadien.

Plus révoltant encore de voir ces titulaires d'offices, qui ne résident même pas au Canada, qui ne sont jamais venus ici, mais qui n'en touchent pas moins des salaires, pris sur l'argent du pauvre peuple. Disons-le car la situation du peuple canadien au point de vue économique n'était pas rose. (1)

(1) Marie Médéric, Frère. Op. cit. pp. 146-151.

S'il y a une chose à laquelle le pionnier à toujours tenu c'est à la terre. Toutes les terres non concédées appartenaient à la Couronne. Depuis la Conquête, notre population avait augmenté de sept à huit fois et nous étions cantonnés dans les anciennes seigneuries. A comprimer ainsi notre population, on la poussait fatalement à la révolte; on exaspérait surtout celle de nos campagnes. Impossible d'obtenir des lots sans de bonnes influences. Or que dire de ces distributions révoltantes, criantes, d'immenses étendues de terrains vacants à des particuliers, et les meilleurs, il va s'en dire, tandis que notre pauvre colon attendait ses titres de possession pendant des mois, des années et au prix de démarches compliquées et coûteuses. Il travaillait la terre pendant ces deux ou trois ans pour se voir ensuite refuser ses titres. Il devait abandonner le labour de trois ans et laisser là une terre pour une bonne partie défrichée au profit de son successeur. Honte! pour le gouvernement. Et si la révolte a grondé dans le coeur des campagnes, menée par les idées subversives, c'est dû à la propagande des Patriotes auprès des habitants, leur montrant que le gouvernement voulait leur enlever leur patrimoine. Inutile de dire que ceux qui avaient été frappés par le malheur déjà, retroussèrent leurs manches et dirent: "Qu'ils viennent, cette fois, je les attends". Le colon canadien avait accroché son coeur au sol, comme le marchand anglais l'avait rivé aux pistoles. En 1820 sur quinze millions d'acres concédées, encore onze millions étaient inculotes. (1)

Passons maintenant au problème scolaire. Nous avons dit que le but de certains anglais était de protestantiser. Ils voulurent le faire au moyen des écoles. C'était la lutte pour la conserva-

(1) Potvin, l'abbé Pascal. Les Patriotes de 1837-1838. (Dans: Le Canada français. Québec, 1937-1938. Vol. XXV, p. 575, 577-579.

tion de la foi et de la pensée française qui commençait. Il n'y avait pour faire face à cette situation qu'un peuple ruiné, qui soutenait ses écoles par la charité publique. C'est alors que le gouvernement offrait l'Institution Royale avec de gros octrois, des professeurs payés par la Couronne, des écoles construites et tenues gratuitement. Le peuple s'y oppose et avec raison. Il voit donc ses revenus servir contre lui. Ceci suffit à exaspérer. Subventionner des écoles neutres, payer des professeurs protestants, subvenir aux besoins d'un évêque anglican, fournir les fonds nécessaires aux pensions de fonctionnaires anglais, voilà une situation qu'un peuple ne peut endurer indéfiniment.

Nous avons manqué d'écoles et d'instruction, et cependant nous avons trop d'hommes instruits. Voilà un fait qui peut nous sembler paradoxal. Expliquons-en la raison. Nos maisons d'enseignement secondaire, soutenues par le peuple fournissent une moyenne de deux à trois cents élèves par année, prêts à s'engager dans la vie avec une très bonne formation. Ces élèves se trouvent en face d'une situation assez précaire. Les carrières un peu officielles leur sont pratiquement fermées. Inutile de penser à la marine, à l'armée, au fonctionnarisme: ce n'est que par exception que les Canadiens Français sont admis. Les carrières commerciales et industrielles un peu élevées leur sont presque interdites. Il ne reste plus aux gradués, que le droit et la médecine. Tout le monde se lance dans ces deux professions. Aussi les paroisses regorgent-elles de professionnels sans profession et de chefs sans poste.

Mais il reste une carrière que la Constitution nous garanti et d'où on ne peut nous éliminer sans inconvénient, une carrière peu rémunératrice dans le présent mais de sauvegarde pour le future,

la carrière qui deviendra la grande carrière: la politique. Nos étudiants, ces pessimistes, ces aigris, éloignés des postes de chefs auxquels ils se sentent préparés, vont faire de la politique. Mais quelle sorte de politique? Un changement s'impose, qu'il se fasse de la manière qu'il se pourra faire, peu importe. Cette détermination les poussera à faire de la politique révolutionnaire. Malgré elle, la jeunesse, se crée une mentalité nouvelle. On dirait que les circonstances de la vie se liguent contre la jeune génération. Ces hommes qu'on rejette dans le peuple se feront ses défenseurs. Ils se savent aussi instruits, aussi intelligents que les Bureaucrates qui les écrasent. Ils sont comprimés, mais ils vont travailler la masse et la dresser contre l'autorité. Ces droits, qui sont les leurs, ils vont les obtenir. Ce n'est pas simplement pour eux une question de vie, c'est le pain de chaque jour qu'on veut avoir et on verra à l'obtenir. (1)

Inutile de dire que cette pression de l'élément qui nous gouverne et la volonté constante de l'oligarchie de nous écraser, de nous priver d'écoles subventionnées, de nous tenir éloigné des postes importants, et le trop grand nombre de nos jeunes gens instruits en égard au nombre des emplois, voilà des causes intellectuelles qui aboutiront à des faits.

Enfin la violation constante de toutes les lois constitutionnelles et parlementaires. Il faut être bien aveugle pour ne pas voir dans toutes ces causes matière à révolte.

Nous étions insultés, méprisés, humiliés et volés. En un mot, c'était l'abus du pouvoir. Or l'absolutisme amène un jour ou l'autre la guerre civile. De même que les grands bouleversements se

(1) Potvin, l'abbé Pascal. Op. cit. pp. 580-581.

préparent de longue main, ainsi on avait préparé l'âme du peuple canadien en jetant surnoisement dans sa pensée les semences pernicieuses des journaux. On habitua graduellement les esprits à obsorber le poison subtil qui finira par corrompre la masse. Voilà la manière dont on prépara la Rébellion canadienne. Elle avait germé lentement dans les âmes canadiennes, sous la poussée des idées nouvelles et des événements. C'est ce que nous allons démontrer.

Loin de nous la pensée de vouloir absoudre les Patriotes de 1837-1838, mais cependant nous ne tolérerons pas la louange envers un gouvernement despotique pour la seule raison qu'il est le pouvoir légitimement établi. L'oppression, c'est l'oppression, elle doit cesser; elle produit toujours un jour ou l'autre un état de tension qui se traduit le plus souvent en actes regrettables et répréhensibles.

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOO



MONSEIGNEUR LARTIGUE

CHAPITRE III

ESPRIT D'INDEPENDANCE EN MATIERE RELIGIEUSE

Libertés du régime anglais. - Irrespect envers l'autorité religieuse. - Attaques contre les ministres. - Mise en quarantaine de l'opinion du clergé en politique. - Manifestation extérieure de la conduite du peuple: un monument, la cloche à Saint-Polycarpe, la sortie des églises au "Te Deum". - Une pièce diabolique. - Conduite de l'épiscopat envers le pouvoir établi. - Encyclique de Grégoire XVI. - Mandement de Mgr Signay. - Résolutions contre le clergé. - Séparation de l'Eglise et de l'Etat. - Condamnation de la politique de Papineau. - Mandement de Mgr Lartigue. - Ses résultats.

Nos ancêtres s'adaptèrent rapidement au régime britannique et se sentirent plus à l'aise que sous le régime français. Possédant plus de liberté d'action, ils laissent voir un esprit d'indépendance assez surprenant.

Monseigneur Briand, ne peut s'empêcher de déplorer leur manque de respect envers l'autorité religieuse. Cet esprit d'indépendance s'était déjà maintes fois affirmé très à bonne heure sous le régime français, notamment par le refus d'accepter le taux des dimes fixé par l'évêque. Les braves Canadiens, disait-il en 1768, veulent arranger eux-mêmes les choses de l'Eglise. Ils en savent sur la religion et les choses de Dieu plus que les prêtres et l'évêque. Il ne faut pas qu'ils pensent que la liberté anglaise per-

mette de tout faire ou de désobéir. (1)

En 1769, c'est en termes sévères qu'il s'adresse aux habitants de Repentigny qui refusaient de rebâtir leur église:

"Je croyais connaître le canadien; je le regardais comme un peuple docile, soumis, aisé à conduire, religieux attaché à sa foi et à la religion de ses pères pour laquelle il était prêt d'exposer sa vie et ses biens, et c'est ainsi, mes chers enfants, en Notre-Seigneur, que je vous ai représentés à la cour d'Angleterre. Depuis mon retour, j'en pense bien autrement. Je n'ai que trop de preuves d'indocilité, d'entêtement, de rébellion, de mauvaise volonté pour tout ce qui regarde la religion et le culte du Seigneur, de votre peu de respect pour les prêtres et du peu de cas que vous faites de leurs enseignements et de leurs avis, et il ne m'est plus permis de me dissimuler qu'un très grand nombre, s'ils font encore profession de la religion, et fréquentent nos églises et nos sacrements, si, en un mot, ils paraissent encore tenir à la foi, ce n'est plus qu'à l'extérieur et pour ne pas paraître séparés des autres. Ce sont des chrétiens qui confessent encore de bouche le christianisme, mais qui le contredisent par leur conduite, et l'ont abjuré d'esprit et de coeur". (2)

Ce fut ensuite le tour des habitants de Saint-Thomas de refuser de contribuer à la construction de leur nouvelle église. Les hommes refusèrent de travailler à la construction du presbytère. Ils n'obéissent ni au gouverneur, ni à monsieur Gatien, curé de Lotbinière. L'évêque se dit de plus en plus étonné des mauvaises dispositions des Canadiens. (3)

A Sorel, en juin, un patriote: Louis Marcoux, avait été tué. On éleva à sa mémoire sur la place du marché une pierre tombale. Une colonne de granit, en forme de pyramide, portant l'inscription suivante: "Passant, rends hommage à la mémoire du patriote Louis Marcoux, tué à Sorel le 10 novembre 1834, en défendant la cause sacrée du pays. Agé de trente-six ans. Ses dernières paroles

(1) Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec. Québec. Rédempti Paradis, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1930, pp. 73-76.

(2) Ibid., p. 83. (Lettre pastorale aux habitants de Repentigny, le 9 décembre 1769).

(3) Ibid., p. 90. (Lettre pastorale aux Habitants de St-Thomas).

furent: Vive la patrie". Mgr Lartigue avait défendu de mettre dans le cimetière de Sorel aucune allusion aux causes politiques de la mort de Marcoux. De sorte que cette cérémonie de Saint-Denis, était en sorte une réplique, une bravade envers l'évêque de Montréal.

(1)

Un autre fait assez déplorable se produisit à l'occasion de l'avènement de la reine Victoria. Les autorités ecclésiastiques ordonnèrent de chanter un "Te Deum" à cette occasion. En plusieurs églises, les fidèles sortirent quand on commença de le chanter. A Saint-Polycarpe, les habitants empêchèrent même le curé de faire sonner la cloche qui, disaient-ils leur appartenait, et non à la reine d'Angleterre. (2)

Les curés qui rappelèrent à leurs ouailles leur devoir envers l'autorité, furent l'objet de plaisanteries ridicules et d'attaques irrévérencieuses. Dans certaines paroisses on alla jusqu'à sortir de l'Eglise en protestation contre les conseils du prêtre et ceux qui se rendirent coupable de semblables grossièretés furent cités comme des exemples de patriotisme. Ceci nous montre bien à quel point le peuple en était rendu. (3)

Dans la "Minerve" du 30 octobre 1837, nous retraçons un article intitulé: "Sermons politiques" dirigé contre le curé Baillargeon,

(1) Rumilly, Robert. Papineau. Paris, Ernest Flammarion, 1934, p. 131.

(2) Idem, p. 149.

(3) La Minerve du 17 août, 1837.

Voir aussi:

Caron, l'abbé Ivanhoe. Influence de la Déclaration de l'Indépendance Américaine et de la Déclaration des Droits de l'Homme sur la Rébellion canadienne de 1837-1838. (Dans: Société royale du Canada, mai 1931, 31ème série, vol. XXV, no. 1, p. 20.

plus tard Mgr Baillargeon de Québec. Nous relevons de cet article le passage suivant:

"Nous avons déjà eu occasion de protester et nous protestons encore hautement contre les tentatives aussi coupables qu'insensées des autorités ecclésiastiques, de plonger le pays plus avant s'il est possible dans la dégradation politique dont il s'efforce de sortir, et dont il sortira, en effet, malgré tout ce que l'on fera pour l'anéantir et le garder dans l'exclavage. Nous connaissons trop nos compatriotes pour croire un instant que leur fermeté et leurs vertus civiques pussent se laisser ébranler par les contes en l'air de monsieur le curé Baillargeon ou de tout autre ecclésiastique, si haut placé qu'il soit". (1)

C'est donc le cri de révolte contre l'autorité religieuse. On ne se contenta pas cependant d'insulter les prêtres dans les journaux, on chercha en même temps à insinuer dans l'esprit du peuple, que le clergé était le corps responsable de l'état actuel des choses et opposé aux doctrines démocratiques et libérales.

Voici une lettre qui démontre la mentalité de certain de nos hommes supposés bien pensant. C'est une lettre du docteur Cyrille-Hector-Octave Côté à Duvernay, en date du 6 juillet, 1839. Nous la retrouvons dans les Archives de Québec, 1926-27, page 208. Je ne puis m'empêcher de citer textuellement une pièce aussi diabolique. Il lui reprochait de se laisser berner par le clergé:

"Par une canaille qui n'est remplie que de gueuserie et de déception, d'un bout à l'autre du monde, qui a été et est encore la cause principale de tous nos malheurs; qu'il me soit permis de vous dire dans toute la sincérité de mon coeur, que je crois que tant que le peuple canadien sera l'esclave de la robe noire, le Canada sera la pépinière de l'esclavage et le tombeau des idées libérales. Telle est ma conviction honnête et telle est la vôtre j'en suis certain. Vous n'en doutez pas, mon cher Duvernay, la pretrise est un métier qui se ressemble dans tous les pays, dont le principal article de foi est la déception et l'hypocrisie avec une haine mortelle pour tout principe libéral. N'en doutez pas mon cher ami, les prêtres par toute la terre sont des

(1) La Minerve du 30 octobre 1837. Sous le titre de "Sermons politiques".

fourbes et des scélérats qui prêchent aux simples ce qu'ils ne croient pas eux-mêmes tant leurs diverses doctrines sont absurdes et en contradiction avec la raison que la divine Providence a donnée aux mortels". (1)

Un autre document des Archives de Québec, une lettre du docteur A.P.L. Consigny à Duvernay, qui tout en étant dirigée contre le clergé, n'en demeure pas moins une pièce justificative. Ces deux amis avaient appris que Boucher-Belleville l'un de leurs amis et éditeur de "L'Aurore" avait eu l'esprit assez large pour dire que le clergé était le corps composé d'hommes les plus vertueux, honnêtes, et les plus propres à éclairer le peuple. Ce témoignage de respect envers les autorités ecclésiastiques dépassait nos penseurs du temps, ils ne purent la tolérer. On le persécuta. Voilà un fait qui atteste bien l'anticléricisme du temps.

"A-t-on oublié disaient-ils la conduite honteuse du clergé en 1837 et 38? N'est-il pas la cause première des malheurs qui aujourd'hui pèsent si lourdement sur la patrie? N'a-t-il pas sans cesse prêché l'obéissance la plus passive et la soumission la plus ample"? (2)

On peut déduire de ce texte la ligne de conduite de l'épiscopat envers l'autorité établie. Il poursuit son idée en disant que si le clergé ne s'était mêlé de la politique en 1837, le beau drapeau de liberté flotterait orgueilleux sur les monts du Canada!

Que ceux qui sont tentés de blâmer la conduite du clergé lors des troubles de 1837-1838, examinent qu'elle fut la politique du clergé envers l'autorité établie depuis toujours. Aussi loin que nous remontons dans l'histoire de la colonie nous avons des preuves écrites, que les autorités de l'Eglise ont toujours prêché la soumission envers le pouvoir établi. Ce sera par exemple un Mgr Briand

(1) Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec. Québec, Amable Proulx, 1927, p. 208.

(2) Ibid., p. 232.

qui en 1775, enjoindra à l'abbé C.F. Saint-Germain, curé de Lavaltrie, l'ordre de "ne pas administrer les sacrements à ceux qui refusent d'obéir à la loi, car ils manquent à leurs serments". (1) En 1778, le même Mgr Briand écrira au curé de Saint-Thomas, Jean-Baptiste Petit, pour lui rappeler les enseignements de l'Eglise sur l'obéissance à la puissance civile et pour lui défendre d'administrer les sacrements à ceux qui prendront part à la cause Bostonnaise sans se rétracter. Voici le texte de cette lettre se rapportant à l'ordre en question et que l'on rencontre dans les Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec.

"Quant aux sacrements, vous ne les donnerez point, pas même à la mort, sans rétractation et réparation publique du scandale, ni à hommes ni à femmes; et ceux qui mourront dans l'opiniâtreté vous ne les enterrez pas en terre sainte sans notre permission, ou si vous les y enterrez, ce que nous ne défendons pas de faire, absolument, vous n'y assisterez qu'en soutane, comme surveillant et sans réciter aucune prière, et les corps n'entreront point dans l'église que nous vous ordonnons de tenir toujours fermée, hors le temps des offices. Vous ne recevrez aucune rétribution des messes à dire pour les défunts rebels. Vous n'admettez les vivants à aucune fonction ecclésiastique ni de pareins, ni de témoins. C'est pourquoi il faut prier quelqu'uns des voisins qui sont bons de se charger de l'être ou qu'on ne vous amène que de jeunes personnes qui auront fait leur première communion et qui ne sont pas encore gâtés. Vous ferez entendre à vos paroissiens que ce sont les loix de l'église et que je ne puis les changer. Je devrais même mettre toutes les églises et même presque tout le diocèse en interdit. Je suspens encore par l'espérance que j'ai qu'on ouvrira les yeux sur les malheurs et temporels et éternels auxquels mes aveugles, mes indociles, mais toujours chers enfants s'exposent, et dont ils seront victimes certainement quelque tournure que prennent les choses". (2)

On peut déjà se rendre compte, que même en 1775, cet esprit d'indépendance, ce courant antireligieux, existe, et qu'il est par consé-

(1) Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec. Québec. Imprimeur de Sa Majesté le Roi. 1930, p. 111.

(2) Idem, p. 112.

quent le fruit de tout ce qu'a pu nous léguer la Renaissance.

Cet esprit antireligieux, Grégoire XVI, dans son encyclique du 25 juin, 1834 le dénonça et donna au monde un grave avertissement. Nous voulons parler de cet esprit destructif de tout principe d'autorité que réflète: "Les Paroles d'un Croyant". (1)

Lettre Encyclique de N.T.S.P. le Pape Grégoire XVI, à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques. Dans un premier paragraphe, le Pape se déclare inquiet au sujet des fausses opinions qui parcourent le monde. Il avait probablement reçu l'assurance de Laménais que celui-ci ne produirait rien de contraire à la doctrine chrétienne. Et le Pape poursuit:

"Mais ce qui paraissait à peine croyable, celui que nous avons accueilli avec tant de bonté, oubliant notre indulgence, manqua bientôt à ses promesses; et cette bonne espérance, que nous avons conçu du fruit de nos instructions, fut tout-à-fait trompée, quand nous apprîmes qu'il avait publié un livre où d'abord son nom n'était pas, mais était bien connu d'ailleurs, livre publié récemment par lui-même et répandu partout; ce livre, en français, d'un petit volume, mais d'une grande perversité, a pour titre: "Paroles d'un Croyant".

"Nous avons été frappé d'horreur, vénérables frères; et, dès le premier coup-d'oeil, nous avons eu pitié de l'aveuglement de l'auteur et nous avons compris jusqu'à quel excès peut descendre la science qui n'est point selon Dieu, mais selon les idées du monde. Car, contre la foi donnée solennellement dans sa propre déclaration, il a entrepris d'attaquer et de renverser, par des paroles captieuses et par des déguisements et des fictions, la doctrine que nous avons proclamée dans notre Encyclique, suivant l'autorité confiée à notre faiblesse, soit sur la nécessité d'éloigner des peuples le fléau de l'indifférentisme, et de mettre un frein à la licence croissante des opinions et des discours, soit sur le besoin de condamner la liberté entière des sectateurs de toute fausse religion, pour la ruine des choses saintes et de la société.

L'esprit se refuse à lire ce que l'auteur a écrit pour s'efforcer de rompre tout lien de fidélité et de soumission envers les princes, en allumant partout le

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe. Influence de la Déclaration etc. op. cit., p. 13.

flambeau de la révolte pour renverser l'ordre public, livrer les magistrats au mépris, enfreindre les lois, et arracher tous les fondements de la puissance sacrée et de la puissance civile". (1)

Dans un autre paragraphe, le Pape condamne ce livre qui par un abus impie de la parole de Dieu les peuples sont excités à briser les liens de tout ordre public.

Cet avertissement donné, voyons ce que renfermait ce volume selon le résumé du Dictionnaire universel. Il nous est dit que:

"Le prêtre et l'apologiste déchu y lance une série d'imprécations dans le style de l'apocalypse contre Rome et contre les princes. Dans un tableau d'un sombre coloris il représente les rois, les tyrans, assis à un banquet où l'on boit du sang dans des crânes, et dévoilant leurs plus secrètes pensées: l'un veut abolir la religion qui a prêché l'émancipation des esclaves; l'autre propose d'étouffer la science, la pensée, causes de tout le mal; un troisième dit qu'il faut abrutir les peuples en les plongeant dans la débauche; le dernier, plus avisé, dit qu'il suffit de gagner les prêtres, qu'avec eux on sera maître de tout". (2)

Nous nous ferions un reproche de passer sous silence le mandement de Mgr Joseph Signay que nous trouvons dans "Doctrines de l'Eglise Catholique d'Irlande et de celle du Canada sur la révolte". C'est une pièce de première importance qu'il nous est impossible d'omettre vu qu'elle donne la position de l'Eglise en matière de politique et par rapport aux autorités constituées. Voici un document significatif qui justifie bien la conduite du clergé en face des troubles:

"S'il est des circonstances, nos très-chers frères, où nous sommes obligés d'élever la voix, pour rappeler aux fidèles confiés à notre sollicitude leurs devoirs à l'égard de la puissance civile, c'est surtout à la suite des malheureux événements qui viennent de se passer dans le district de Montréal, et qui sont aujourd'hui le sujet de la plus amère affliction pour les habitants de cette province.

Vous le savez, N.T.C.F. des hommes aveuglés par un patriotisme malentendu se sont efforcés de faire prévaloir

(1) Maguire, rév. Thomas. op. cit., pp. 123-124.

(2) Chapais, Thomas. Cours d'Histoire du Canada. Québec. Garneau, 1933, T. IV, pp. 174-175.
Mederic, Frère Marie. Op. cit. p. 208.
Dictionnaire Universel, T. XVII, p. 1139.

en ce pays des doctrines propres à favoriser l'insubordination.

.....
 Que, par des voies légales et constitutionnelles, on cherche à remédier aux abus dont on croit avoir raison de se plaindre, c'est un droit que nous ne prétendons contester à personne mais que pour y parvenir l'on ait recours à l'insurrection, c'est employer un moyen, nous ne disons pas seulement inefficace, imprudent, funeste à ceux mêmes qui en font usage, mais encore criminel aux yeux de Dieu et de notre sainte religion; c'est, sous prétexte d'éviter le mal, se jeter dans un abyme de maux irréparables: et l'expérience de tous les siècles démontre que nous n'avancions rien ici qui ne soit conforme à la plus exacte vérité.

En effet si nous parcourons les pages de l'histoire, nous ne voyons presque aucune révolution qui n'ait été la cause des plus grands désastres ... et nous le répétons avec larmes, ces malheurs, nous venons de les voir fondre en partie sur une des plus florissantes portions de notre pays". (1)

Inutile d'ajouter que le clergé favorisait l'émancipation politique par des voies légales et constitutionnelles et ne cherchait pas à maintenir le peuple dans l'ignorance comme beaucoup l'on prétendu, mais ce qui est plus convaincant c'est cette recommandation générale du clergé, de soumission à la puissance civile.

Ainsi on cherchait à soulever le peuple contre l'autorité ecclésiastique en lui démontrant que ses pasteurs outre-passaient leur droit en lui prêchant la soumission à l'autorité constituée. Et nous lisons dans la "Minerve du 31 août 1837" dans un article intitulé: "Le clergé et la politique" l'énoncé suivant:

"Nous ne souffrirons jamais que le clergé plus qu'aucun autre corps porte atteinte aux droits du peuple, et en cela nous sommes forts de la justice, de la raison, de la loi, et de beaucoup d'autres autorités". (2)

Afin d'intimider les autorités religieuses et les forcer à garder le silence on passa des résolutions, par exemple celle-ci, adoptée par l'assemblée des francs-tenanciers à Napierville:

-
- (1) Mandements des Evêques de Québec. Mandement de Mgr Joseph Signay ordonnant des prières publiques à l'occasion des troubles. Imp. A. Côté, Québec, 1888, vol. III, 1806-50 pp. 369-372.
- (2) La Minerve du 31 août 1837. Le clergé et la politique.



J. Signay

MONSEIGNEUR SIGNAY

"Que le sacerdoce ne fut pas établi pour être un instrument d'intrigues politiques, ni un engin au moyen desquels les membres du clergé puissent faire prévaloir et publier leurs différentes opinions sur les affaires du pays; que nous respections très sincèrement notre clergé auquel nous sommes prêts à déférer dans les affaires de son ministère, mais que nous connaissons trop bien nos droits et nos privilèges pour nous laisser contrôler dans les affaires temporelles et les questions de réformes que demande le pays, par les ministres de l'Évangile qui n'ont reçu ni de Dieu ni de son Église le pouvoir d'employer leur caractère sacré à faire prévaloir leurs sentiments, et obliger le peuple à abandonner les réformes si utiles qu'il demande si instamment et depuis si longtemps". (1)

Ainsi s'exprimait Thomas Storrow Brown en 1837. Nous remarquons que l'indépendance des sentiments et la connaissance des devoirs religieux font beaucoup de progrès parmi la population catholique. Il ajoute avec force que Papineau - avait eu le courage de mettre l'Église de côté comme une alliée douteuse - que cette séparation de l'Église et de l'État est le plus heureux événement dans la lutte du Bas-Canada. Voici le texte en question qui est des plus antireligieux.

, "Cette séparation de l'Église et de l'État, de la politique et de la religion, a été l'avènement le plus heureux dans la lutte du Bas-Canada... Un esprit d'enquête bien visible se manifeste partout; dans les rassemblements publics, rien n'excite davantage l'hilarité et les applaudissements que les sarcasmes contre le clergé ... Déjà, les femmes, les enfants et les vieillards fréquentent les offices de l'église, pendant qu'une indifférence, qui se propage, en éloigne les époux et les jeunes gens, lesquels prennent plaisir à faire des remarques pleines de sarcasmes, ou à faire des commentaires en public. Si le clergé était disposé à s'identifier avec la cause populaire, il sèmerait de l'embarras dans la tendance vers la révolution. En gagnant de se mettre en opposition, il ne fait assurément qu'attiser la flamme. Dix agitateurs pérorant contre le gouvernement ne sauraient pousser une paroisse à la révolution aussi promptement qu'un prêtre qui ose élever la voix en sa faveur, car il est décidé qu'il ne doit pas se mêler dans la politique. Quand la vie de l'évêque serait d'une double durée, il ne ferait jamais autant d'amis à la religion par ses prédications, qu'il ne lui a créé d'ennemis par son allocution".(2)

(1) La Minerve du 21 septembre 1837. Article intitulé: Résolution adoptée à l'assemblée des francs-tenanciers du comté de l'Acadie.

Cet anticléricalisme se manifestait partout. Rien en effet n'excitait davantage l'hilarité que les attaques contre le clergé.

L'indifférence devint telle que l'Eglise n'est plus qu'une institution pour les femmes et les enfants nous dit le document. Nous ne pouvons nier la véracité du fait. Le danger passait à un état alarmant. Aussi Mgr Lartigue crut bon de parler de nouveau. Nous nous devons de vous imposer ces textes car ils clarifient avec justesse la position du clergé en face des événements.

Dans un toast proposé à la santé du Pape Grégoire XVI lors d'un banquet, le 25 juillet 1837, il condamne ouvertement la politique de Papineau et de son groupe:

"MM...comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle ni plus nombreuse que celle-ci, je dois en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance dans les circonstances spéciales où se trouve le pays, savoir: que les pasteurs devraient faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles; qu'ils devraient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays; qu'ils ne devraient point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre ou qu'il soit permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore ceux qui les enseignent et les violent en même temps". (3)

Le cinq octobre 1837, Mgr Lartigue écrivait à Mgr Mai:

"Depuis la dernière fois que j'ai écrit à Rome, les différents qui existent depuis longtemps entre notre Gouvernement civil et notre Chambre d'Assemblée, ont fait surgir, parmi nos peuples du Canada, un esprit révolutionnaire qui nous fait craindre de fâcheuses suites. Je me suis alors cru obligé de donner, non dans ma cathédrale, mais

(2) La Minerve du 6 novembre 1837.

Voir aussi:

Filteau, Gérard. Histoire des Patriotes. Montréal, Ed. de l'A.C.F., 1938-39, T. 2, p. 132.

(3) La Minerve du 27 juillet 1837.

dans ma maison, à la plus grande partie de mon clergé assemblé, les avis nécessaires pour sa conduite dans le Tribunal de la Pénitence envers ceux qui prêchent la révolte contre le Gouvernement établi et un appel à nos voisins des Etats-Unis pour aider les rebelles à opérer notre séparation d'avec la métropole". (1)

Effrayé de la tournure que prenaient les événements il adressa ensuite à ses fidèles son mandement du 24 octobre 1837.

"Depuis longtemps nos très chers frères, nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même dans un pays toujours renommé jusqu'à présent par sa loyauté, son esprit de paix, et son amour pour la religion de ses pères. On voit partout des frères s'élever contre leurs frères; des concitoyens, contre leurs concitoyens, et la discorde, d'un bout à l'autre de ce diocèse, semble avoir brisé les liens de la charité qui existaient entre tous les membres d'un même corps, les enfants d'une même église, du catholicisme qui est une religion d'unité ... Nous ne vous donnerons pas notre sentiment comme citoyen sur cette question purement politique qui a droit au tort entre les différentes branches du pouvoir souverain (ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes); mais la question morale, savoir quels sont les devoirs d'un catholique à l'égard de la puissance civile établie et constituée dans chaque état, cette question religieuse, dis-je, est de notre ressort et de notre compétence. Ne vous laissez pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain; la trop fameuse convention nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du peuple puisqu'elle lui devait son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la déclaration des droits, en tête de la constitution de 1793, que la souveraineté réside, non dans une partie, ni même dans la majorité du peuple, mais dans l'universalité des citoyens. Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement". (2)

(1) Méderic, Frère Marie. Op. cit. p. 203.

Voir aussi:

L'abbé Groulx. Notre Maître le Passé, t. II, p. 95.

(2) Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents du diocèse de Montréal. Mandement de Mgr Lartigue à l'occasion des troubles de 1837. Montréal, Chapleau & Fils, 1887, t. I, pp. 14-20.

Voir aussi:

Caron, l'abbé Ivanhoe. Influence de la déclaration, op. cit. p. 23.

Maguire, Thomas. Op. cit. p.

La Minerve du 2 novembre 1837.

C'était un contre-poids à l'article troisième de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui disait: que le principe de toute souveraineté résidait dans l'universalité des citoyens. Qui oserait dire que la rébellion de 1837-1838 fut purement et simplement nationale, sans origines intellectuelles?

La Minerve dût se rendre à l'évidence devant son mandement si explicite, elle chercha à ridiculiser ce qu'elle ne pouvait condamner. Comment un document aussi absurde disait-elle ne peut-il pas frapper le lecteur attentif. Sentant bien cependant toute la portée de cet écrit le journal du 9 novembre 1837, prévient Mgr Lartigue que s'il ne veut pas voir couler encore impunément le sang de ses compatriotes, il doit abandonner ces questions politiques pour s'en tenir au salut des âmes. (1)

On avait senti tout le bon sens et la force de ce mandement. La grande preuve que ce mandement frappait juste, nous vient de la condamnation qu'en fait le journal le "Patriote canadien" publié à Burlington par Duvernay en 1839-1840. Il faut tenir quelqu'un responsable des troubles, alors jetons le blâme sur le clergé: voilà bien la pensée de Duvernay dans l'article ci-dessous:

"Ce ne fut pas seulement le mandement de l'évêque de Montréal qui conduisit le peuple à l'exaspération contre le clergé, mais encore la conduite impolitique de plusieurs curés, qui s'identifiant au pouvoir civil et oubliant de s'en tenir à leur saint ministère, prêchèrent l'obéissance passive, le droit divin des rois. Ils allèrent, les insensés, jusqu'à prononcer anathème contre quiconque oserait censurer les actes du gouvernement. En vain, les gens sensés leur représentaient-ils que les textes de la Bible qu'ils citaient à l'appui de leur sentiment, applicables contre les ennemis d'une monarchie absolue, ne pouvaient rien contre une monarchie limitée, où le peuple qui se révoltait contre le pouvoir, mais le pouvoir qui

(1) La Minerve du 9 novembre 1837.

se révoltait contre le peuple, en cherchant à lui ravir sa juste part dans le gouvernement; que, par conséquent, l'opprimé était dans l'exercice d'un droit naturel en repoussant par la force un injuste oppresseur". (1)

Comment ne pas se rendre compte que les faux principes puisés chez les Encyclopédistes, la Déclaration des Droits de l'Homme, la propagande américaine avaient fait leur oeuvre dans le pays. Enfin on avait réussi à insinuer au peuple qu'il était l'objet d'oppression et de mauvais traitements de la part de l'Angleterre. Une partie de la population était en ébullition: on avait préparé la guerre civile.

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe. Influence de la Déclaration de l'Indépendance Américaine et de la Déclaration des Droits de l'Homme sur la Rébellion canadienne de 1837-1838. (Dans: Société royale du Canada, mai 1931, 31ème série, vol. XXV, No. 1, p. 25.

Nous croyons que l'auteur de ce passage est L.J. Papineau, et que ce récit des "Evénements de 1837-38, publié dans les numéros 2,3,4 et 5 du Patriote Canadien, est la seconde partie de l'Histoire de l'Insurrection du Canada, publiée d'abord à Paris, dans la Revue du Progrès, et réimprimée par Duvernay, à Burlington, en juin 1839.

OO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOOOOOO

CHAPITRE IV

LA LITTÉRATURE RÉVOLUTIONNAIRE

Preuve de l'existence de littérature et de livres révolutionnaires au pays. - Témoignages de Viger et des Ursulines de Québec. - La bibliothèque d'Haldimand. - Circulation: "Les Paroles d'un Croyant". - Poème à Papineau et au peuple. - La littérature révolutionnaire dans toutes les sphères de la société. - Décalogue de la Révolution française.

Certains de nos écrivains tendent à rejeter l'idée qu'il circulait en terre canadienne des ouvrages de Voltaire, de Rousseau et des Encyclopédistes. Comment expliquer ce fait que les questions brûlantes se discutaient parmi les jeunes gens dans les assemblées constitutionnelles? Questions révolutionnaires des plus avancées au point de vue social et politique. Nous mentionnons, du reste, ces problèmes de l'heure dans notre chapitre intitulé: "Les Associations". Comment donc expliquer ce délire qui conduit la jeunesse vers l'affranchissement du joug de l'autorité civile et religieuse et son frénétique espoir de l'avènement prochain d'une démocratie révolutionnaire? Le fait s'explique: les mauvais livres circulaient dans le pays. Deux membres de la Société royale, MM. le major Gustave Lanctot et Séraphin Marion, ont présenté des

travaux, non encore publiés, devant la Société royale, et établissant le fait que les livres français entrèrent constamment et de plus en plus nombreux au Canada après la conquête. On trouvait, en effet, des exemplaires de Voltaire et de Rousseau dans presque toutes les bibliothèques privées où la jeunesse studieuse de l'époque s'alimentait. Le danger était devenu si grand qu'il nécessita les recommandations de Mgr Briand. Il s'exprima en ces termes:

"Nous vous en conjurons, Nos Très Chers Frères, disait-il, dans son mandement du 28 janvier 1771, à l'occasion du jubilé de Clément XIV, cessez ces lectures de livres impies qui se répandent dans ce diocèse; évitez la fréquentation de ces catholiques qui ne le sont que de nom, aussi libertins d'esprit que de coeur, qui parlent de la religion sans la connaître et qui n'ont pour toute autorité que leur hardiesse à décider". (1)

Mgr Plessis ne manquera pas de souligner le fait de l'existence de mauvais livres dans son sermon donné à la cathédrale de Québec sur la paix américaine. Il lança un véritable avertissement:

"Fidèles qui m'écoutez, vous vous félicitez peut-être de ce que l'impiété n'a pas encore étendu ses ravages jusqu'à l'heureux pays que nous habitons; mais aurez-vous droit de vous rassurer sur cet article, si vous considérez le petit nombre de ceux d'entre vous qui se donnent la peine d'étudier leur religion, la multiplicité des mauvais livres et des lecteurs téméraires, les idées de tolérance dont certains esprits sont déjà prévenus, les progrès effrayants d'un libertinage qui ira toujours croissant et dont l'enfance même a peine à se préserver, l'abandon et le mépris de la parole de Dieu et des sacrements dont tant de personnes font gloire au lieu de s'en humilier". (2)

Nous constatons en général que beaucoup de ces proses révolutionnaires et de ces écrits sont revêtus du caractère de l'anonymat. Il semble que souvent on ait pris prétexte des articles du Dictionnaire Anti-Philosophique pour lancer des attaques ou des réponses. Une lettre d'un membre mécontent de l'Académie du temps,

(1) Mandements, lettres et circulaires des évêques de Québec, tome II, page 220.

(2) Voir page suivante.

nous porte à le croire. Voici le texte qui prouve l'existence au pays d'une série de volumes qui ne sont pas des plus recommandables.

"Vous nous prenez sans doute pour des ignorants, et encore peut-être croyez-vous nous faire grâce; vous puisez dans l'Anti-Dictionnaire toutes les productions que l'Anti-littérature a enfanté pour anéantir, s'il lui était possible, les oeuvres de M. de Voltaire, ou du moins les faire lire, avec horreur. Sachez, Monsieur, que cet ouvrage est entre nos mains et que nous en connaissons toute la valeur..." (3)

Il semble donc évident que les adeptes des idées subversives, les admirateurs des philosophes, de Voltaire, de Rousseau et des autres se sont procurés le Dictionnaire Anti-Philosophique pour pouvoir répondre aux attaques que les amis de l'ordre leur portaient. Le libraire Mesplet annonce qu'il a en vente un ouvrage intitulé: "Anti-Dictionnaire Philosophique, pour servir de Commentaire et de Correctif au Dictionnaire Philosophique et aux autres livres qui ont paru de nos jours contre le Christianisme, en deux volumes, et édité à Paris en 1779. (4) Il est assez difficile de dire que les livres français ne se rencontraient pas au pays. N'oublions pas qu'après la conquête, il n'y a pas eu de rupture définitive entre le Canada et la France pendant un siècle comme plusieurs le prétendent. Il n'y a que les relations officielles qui furent interrompues.

Que dire maintenant de la pensée d'Haldimand d'instruire le peuple et de fonder une bibliothèque publique dans ce but? Voici ce qu'il écrit à son ami le général Budé à ce sujet:

-
- (2) Bulletin des Recherches Historiques. Sermon prêché à la Cathédrale de Québec par Mgr Plessis, à l'occasion de la paix américaine, le jour fixé pour la célébrer, 6 avril 1815.
- (3) La Gazette littéraire du 21 octobre 1778).
- (4) Médéric, Frère Marie. Op. cit., p. 91.

"Le peu de ressources de la place, l'ignorance des gens qui, je le constate tous les jours, est bien le plus grand obstacle à vaincre pour les amener à comprendre leurs intérêts et leur devoir, m'ont donné l'idée d'établir une bibliothèque publique. J'ai réussi à convaincre l'évêque (Mgr Briand) et le supérieur du Séminaire de l'avantage qui en résulterait. Ils sont entrés dans mon idées, et, en même temps que plusieurs autres prêtres, presque tous les marchands anglais et un bon nombre de Canadiens, ils ont signé la souscription que j'avais fait ouvrir". (1)

Quel était le but d'Haldimand en fondant une bibliothèque?

Il est assez difficile de scruter sa pensée. Mais si nous devons le juger d'après les livres que les rayons de la bibliothèque contenaient, nous avons raison de nous demander s'il n'y avait pas une intention avouée au fond de tout cela. En effet on y trouvait bien des exemplaires de Fénelon, de Bourdaloue, mais aussi les quarante tomes de Voltaire, les vingt-trois volumes de Rousseau et les trente-cinq volumes de l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot. (2) On veut refaire la mentalité du peuple. Pour cela on lui a servi les ouvrages des grands penseurs du XVIIIème siècle. On a refait sa mentalité, c'est vrai, mais on l'a refaite, toute révolutionnaire. Il est par conséquent assez difficile de nier la circulation des livres de Voltaire et de Rousseau au Canada.

Nous apportons quelques témoignages à l'appui de nos citations. Un vétéran de nos luttes parlementaires, Denis-Viger disait un jour: "J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse, car alors l'incrédulité et l'immoralité étaient partout et surtout au sommet de la société". Et l'Annaliste des Ursulines de Québec qui rapporte ce témoignage ajoute: "Vers 1800, il y avait une grande incrédulité

(1) Fauteux, Aegidius. Les bibliothèques canadiennes et leur histoire. (Voir: La revue canadienne, deuxième partie, 1763-1916; vol. 1, p. 195.

(2) Méderic, Frère Marie. Op. cit., p. 120.

dans le pays et les mauvais livres de Voltaire étaient, je pense, très répandus". (1) Si l'on compare la mentalité du peuple français au temps de la Révolution française avec celle du peuple canadien à l'époque de la rébellion, nous remarquons que l'impiété qui préparait la Révolution française dès le temps de l'invasion américaine et même auparavant, eût sa réaction en Canada, malgré la distance des lieux et l'opposition des gouvernements.

Un témoignage encore plus véridique de la circulation de littérature révolutionnaire se rencontre dans la propagande faite par la jeunesse du temps dans le but de répandre les idées démocratiques. Quelle fut donc leur arme? La distribution d'un grand nombre d'exemplaires d'un pamphlet insidieux de Lamennais: "Les Paroles d'un Croyant", série d'imprécations contre Rome et la noblesse, qui fut néfaste au peuple.

Dans la Minerve du 9 octobre 1837, on dit que la région de Montréal s'organisait en associations: notamment les "Fils de la Liberté". Ces jeunes gens devaient être le noyau de l'armée républicaine. Comme moyen de propagande ils publièrent un manifeste révolutionnaire dans lequel on parlait ouvertement de sécession et où l'on affirmait le dessein d'affranchir notre bien-aimée patrie de toute autorité humaine autre qu'une intrépide démocratie .

Une heureuse trouvaille me permet de citer quelques strophes et le dernier vers des principales strophes d'un poème dédié à Papineau par J.E. Turcotte probablement à l'occasion de l'un de ces

(1) Les Ursulines de Québec. Québec. C. Darveau, 1866, t. III, p. 160.

Voir aussi:

Garon, l'abbé Ivanhoe. Influence de la déclaration, etc., op. cit., p. 8.

retours au pays, après un exil politique. On le salue comme un défenseur et un libérateur. Ce poème se trouve dans le volume appelé "Répertoire national et se compose de dix-sept strophes de six vers chacune.

"Pourquoi te prodiguer l'outrage?
 Pourquoi cette impuissante rage,
 Ces mots de traître, d'imposteur,
 Vomis par l'esclave cohorte,
 Quand d'un peuple la voix si forte
 Te proclame libérateur?

C'est que sur le globe où nous sommes,
 Dieu nous a dit: vous serez hommes.
 C'est que la terre ne produit
 Qu'en dénaturant la semence,
 Le grain qui renferme l'essence
 D'où germe et naît le nouveau fruit.

C'est que la noire calomie
 S'acharne toujours au génie:
 Colomb, de chaînes accablé,
 Le grand Colomb fut sa victime!
 Eh! quel était donc son grand crime?
 Par lui le monde avait doublé!

De leur joug ta main nous délivre,
 Et nous avons comme un grand livre,
 Nos docteurs de l'ancienne loi;
 Dans leur tendre sollicitude,
 Et pour sauver la multitude,
 Criant: Il veut se faire roi!

A nos frères qui t'abandonnent,
 Quand tes prodiges les étonnent:
 Qui près de recevoir encor
 La Table à ta vertu commise,
 Et près de la terre promise
 Vont sacrifier au Veau-d'or...

Sortant de l'immortelle enceinte,
 L'homme aussi de la tribu sainte,
 D'un zèle trompeur enflammé,
 Et saisissant l'ignoble pierre
 Est venu crier sur la terre:
 Anathème! Il a blasphémé!

Mais l'homme que la vertu guide
 A son propre coeur pour égide;
 Son glaive c'est la vérité.
 Quand il combat pour la patrie,
 Il n'entend que la voix qui crie:
La liberté! La liberté!

Peuples, vous êtes souverains.

Hommes, vous êtes tous égaux?

Le peuple est le maître de soi.

Ah! L'insensé qui pourrait croire
 A ces droits d'armes, de victoire,
 Aux chaînes d'un peuple conquis;
 Refuserait-il de comprendre
Que les armes peuvent reprendre
Des droits par les armes acquis?..." (1)

Voilà clairement exposée la doctrine du Contrat social. C'est une invitation littéraire à la rébellion. On cherche à insinuer dans l'esprit du peuple l'idée de sa souveraineté en lui montrant en même temps la voie à prendre pour obtenir la reconnaissance de ses droits.

Une autre pièce non moins intéressante est un poème du répertoire s'adressant au peuple, intitulé:

"Réforme et Liberté"

"Assez longtemps les peuples à la gêne,
 Ont demandé qu'on leur rendit leurs droits;
 Pour leur répondre, on raccourcit la chaîne,
 Où les tenaient arrêtés tous les rois.
 Malgré les fers, ce cri se fait entendre:
 "Plus de faveur, justice, égalité!"
 Au voeu du peuple il est temps de se rendre:
 Réforme et liberté!

Quand, fatigué des plaintes répétées,
 Que tous les ans nous adressions en vain,
 Le prince veut qu'elles soient écoutés,
 On nous promet un changement prochain;

(1) Volume du Répertoire national. Compilé par J. Huston. Montréal. Lovell et Gibson, 1848, vol. 1, p.330. Poème de G.E. Turcotte.

Ceux qui chez eux l'ont trouvé nécessaire,
 Nous ont traités de peuple révolté:
 Que voulons-nous? ce que veut l'Angleterre:
 Réforme et liberté!

Des factieux l'hydre toujours active
 Depuis trente ans nous tenait opprimés:
 La nation, cessant d'être captive,
 Par ses progrès les avait alarmés.
 Pour assouvir leur implacable haine,
 Par eux encore un effort est tenté:
 Mais c'est en vain, le courant les entraîne.
 Réforme et liberté!

Dans des transports d'incroyable folie,
 Nos ennemis, menacés de la loi,
 Osent, armés, invoquer l'anarchie
 Et méconnaître enfin jusqu'à leur roi?...
 A cet esprit de désordre et d'outrage,
 Qui se paraît du nom de loyauté,
 Nous opposons une fermeté sage:
 Réforme et liberté!

Vrais Canadiens, d'un parti sanguinaire
 Méprisons donc l'inutile courroux:
 Il ne peut plus, du pouvoir qui s'éclaire
 Trompant les yeux, l'exciter contre nous.
 Tout nous saurit: un nouvel ans commence;
 De jours plus doux l'avenir souhaité
 Va couronner notre longue espérance:
 Réforme et liberté!" (1)

Nous venons donc de reproduire une pièce littéraire qui au sixième vers de la première strophe proclame les principes de la Révolution française: "Liberté, Égalité, Fraternité".

Dans les notes d'Alfred Dumouchel sur la Rébellion nous relevons un couplet que le peuple chantait à l'occasion d'une réunion à Sainte-Scholastique dans le but de boycotter les produits anglais et de n'employer que des étoffes de fabrique canadienne. Papineau était l'orateur de circonstance.

"Si le clergé canadien
 Est tout devenu chouaguin,
 Si le bill de fabrique

(1) Le Répertoire national. Ibid., p. 335.

A changé la politique
 Du curé jusqu'au bedeau,
 C'est la faute à Papineau". (1)

Voilà un échantillon de littérature populaire qui nous forme de refrain était chanté par tout le monde dans les réunions et dont les idées démontrent un changement général dans l'ordre de la société.

Dans une soirée intime chez Dumouchel, un religieux présent à la fête s'était opposé à ce qu'on chanta un couplet contre le clergé. Mais sur les instances de madame Dumouchel, le bon père acquiesça à la demande de cette dernière. Ceci n'empêchait tout de même pas les idées de faire leur chemin. Et c'est ainsi que les gens mangeaient du prêtre et du curé tout en badinant. Voici le chant en question:

"Venez chanter bons canadiens
 La défaite de nos chouaguins,
 Ce gros ventru, joufflu, bouffi
 Poussé par le mauvais esprit
 Craignant pour sa dîme et sa clique
 N'ayant pas d'autre politique
 Trompait ces pauvres habitants
 Qu'il voulait vendre à leurs tyrans". (2)

Je relève également du même auteur deux strophes, que l'on rencontre dans ses notes et qui lancent au peuple un appel à la rébellion.

"Canadiens, peuple de braves
 Qui cherchez la liberté
 Indignes de nos entraves
 D'un joug trop longtemps porté
 Cessez d'être les esclaves
 Il est temps de vous venger.

(1) Dumouchel, Alfred. Notes d'Alfred Dumouchel sur la Rébellion de 1837-38 à Saint-Benoit. (Voir: Bulletin des Recherches historiques, vol. XXXV, p. 32).

(2) Idem p. 37.

Papineau, de ma patrie
 Le courageux défenseur
 Viger, Morin, votre vie
 Fait du peuple le bonheur
 A vos vertus qu'on envie
 Nous élevons des autels
 Et vos noms sont immortels". (1)

Une pièce très intéressante nous vient du volume du docteur Séraphin Marion, "Les Lettres canadiennes d'Autrefois", pièce qu'on pourrait appeler les douze commandements de la Révolution française. Elle nous donne l'idée précise des réformes que désirait la France et de l'application que le Canada en a fait.

"Avec ardeur tu défendras
 La Liberté dès à présent.
 Du Clergé tu supprimeras
 La Moitié nécessairement.
 Aux Gens de Loi, tu couperas
 Les Ongles radicalement.
 Aux Financiers tu donneras
 Congé définitivement.
 De tes Subsidés tu sauras
 La cause et l'emploi clairement,
 Et jamais tu n'en donneras
 Pour engraisser un fainéant.
 De bonnes Loix tu formeras,
 Mais simples, sans déguisement.
 Ton estime tu garderas,
 Pour les vertus et non l'Argent.
 Aux Dignités tu placeras,
 Des Gens de Bien soigneusement.
 Et sans Grâce tu puniras
 Tous Pervers indistinctement.
 Ainsi faisant tu détruiras
 Tous les Abus absolument.
 Et d'Esclave tu deviendras
 Heureux et Libre assurément". (2)

Nous trouvons dans ce décalogue toutes les réclamations que le peuple canadien demandait. C'est bien la France qui nourrissait sa pensée et faisait germer dans son cerveau les idées de réforme,

(1) Dumouchel, Alfred. Op. cit., p. 51.

(2) Marion, Séraphin. Les Lettres Canadiennes d'Autrefois. Editions de l'Université. Ottawa 1939, t. 1, p 96.

des idées républicaines, le germe d'un ordre nouveau. En effet dans un travail futur nous voudrions relever en détail cette littérature révolutionnaire dont fourmillent les pages de la Gazette de Québec et des autres journaux du temps. A ce trop court chapitre consacré à la littérature, nous reconnaissons tout de même dans ces vers, dans ces strophes, toute l'influence intellectuelle de la France.

OO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

CHAPITRE V

LES ASSOCIATIONS

Les Fils de la Liberté. - Le Doric Club. - Sociétés secrètes. - Les Frères Chasseurs. - Origine. - But. - Organisation. - Initiation. - Serments d'admission. - Principales loges et chefs. - Résultats. - Fantôme de l'aide américaine.

Ce fut durant le mois de juin 1837 que des groupes de gens se réunissaient sur les places publiques à Montréal et demandaient la convocation d'assemblées. L'excitation qui animait les deux côtés faisait croire à un conflit rapproché. On décida donc de laisser à la jeunesse le soin de la défense. Le 5 septembre 1837, l'Association des Fils de la Liberté était solennellement proclamée dans une assemblée nombreuse tenue à l'Hotel de Nelson, sur la place Jacques-Cartier. C'était une association mi-politique, mi-militaire. (1)

Les bureaucrates effrayés du nombre grandissant des Patriotes firent appel au Doric Club pour faire le contrepois à l'élément patriote. Nous possédons très peu de renseignements au sujet de cette Association, si ce n'est qu'elle était une association secrète, anglaise, travaillant au bien de leurs confrères.

(1) David, L.O., Les Patriotes de 1837-1838. Montréal. Sénécal & Fils. 1884, p. 13.

Les grands bouleversements se préparent toujours de longuemain. C'est ainsi que les sociétés maçonniques préparèrent la Révolution française. Notre rébellion canadienne aura aussi ses sociétés secrètes, dont la principale est celle "Des Frères Chasseurs". C'est au sujet de cette société que nous possédons le plus de détails et que nous allons étudier.

A la fin des troubles de 1837, bon nombre de nos hommes politiques, passèrent la frontière. Parmi les principaux, on remarquait: "Louis-Joseph Papineau, Thomas Storrow Brown et Ludger Duvernay". Nous, nous ignorons ce que peut être l'existence d'un exilé. Mais nous ne saurions mettre en doute leur nostalgie. La chose s'explique fort bien: ces patriotes ne pouvaient vivre en laissant une partie de leur coeur en terre canadienne. Le grand nombre songeait au retour et anticipait une amnistie qui se faisait trop attendre. On forma alors un comité, avec charge d'étudier les moyens à prendre pour entrer au pays. Serait-ce la médiation? Malheureusement, non. La solution surgit immédiatement: l'invasion du Canada à l'automne de 1838. Le plan de campagne en était déjà jeté: un premier groupe de rebelles devaient traverser à Odelltown et gagner Beauharnois; un autre corps d'armée entrerait dans la province par la baie de Missisquoi, avec l'ordre de tout saccager sur sa route. Rendus à Saint-Charles, ces braves devaient y attendre les renforts du général Brown et procéder ensemble jusqu'au lac des Deux-Montagnes, où tous les corps se réuniraient afin de déclarer l'indépendance du Canada, et se battre jusqu'à ce que l'on eut assuré le triomphe de la cause canadienne. (1)

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe, Une Société secrète dans le Bas-Canada en 1838. (Voir Société royale du Canada, Sième série, Vol. XX. No 1, p. 18.)

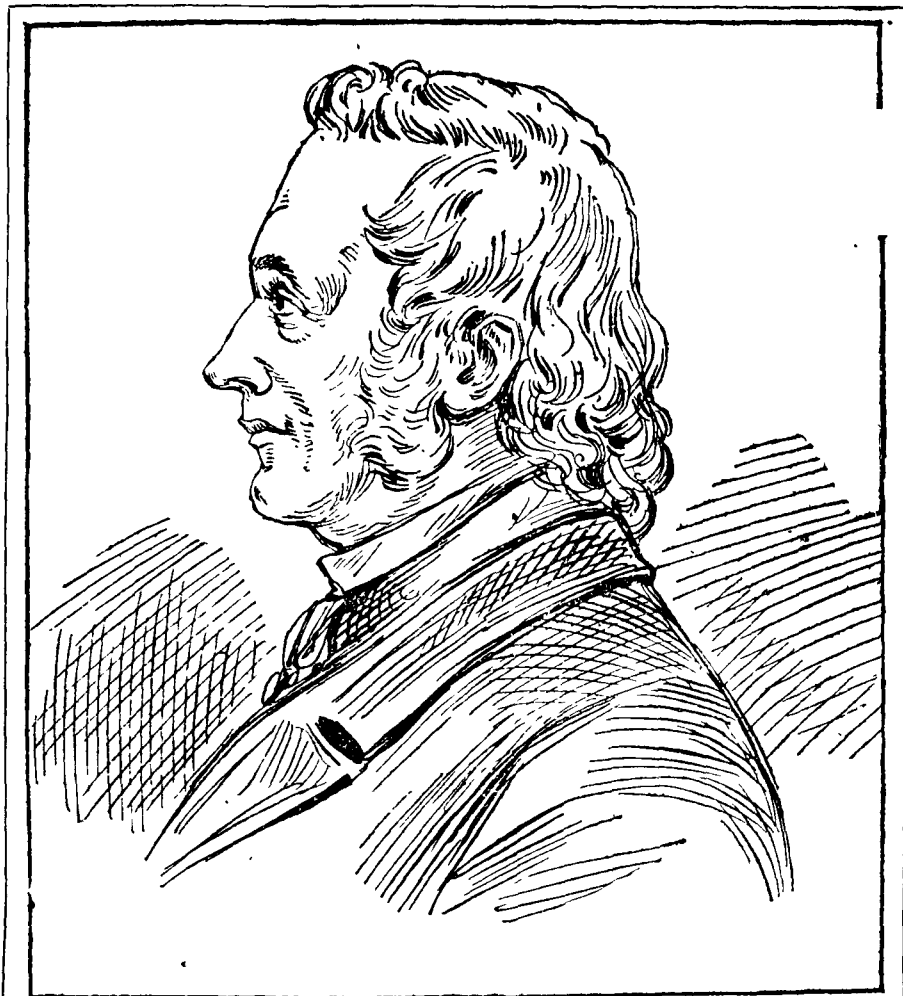
Ce plan, cependant, ne reçut pas une entière approbation. La rivalité existait parmi les chefs. Papineau perdait de son crédit par son inaction. On ne comptait plus sur lui pour prendre la tête du mouvement. Sa politique, en ce qui concernait l'abolition sans restriction des droits seigneuriaux auxquels il s'était opposé l'avait fait soupçonner d'avoir des vues intéressées et lui avait attiré l'animadversion d'un grand nombre de ses collègues. (1) On ne pouvait se donner un chef. C'est alors que Robert Nelson s'improvisa chef du groupe.

Nous n'ignorons pas que Nelson n'avait pas fait parti des insurgés en 1837. Arrêté après le combat de Saint-Denis, il fut jeté en prison. Libéré, il passa aux Etats-Unis avec l'idée de prendre sa revanche. Il trouva, pour favoriser ses idées, une situation toute prête. S'improvisant lui-même général de l'armée patriote, et président de la république du Bas-Canada, il établit son plan d'invasion, sans s'occuper de Papineau.

En février, 1838, il traversait la frontière à la tête de quatre cents hommes et lançait une proclamation invitant les Canadiens-Français à se joindre au mouvement en vue de conquérir leur indépendance. L'expédition fut un échec. Ses troupes furent désarmées par le gouvernement américain. Lui-même, libéré, sous bail. (2)

(1) Brien, Henry, J.B.. Un document inédit sur les événements assez obscurs de l'insurrection de 1837-38. (Voir: The Canadian Antiquarian and Humismatic Journal, troisième série, vol. 5, p. 6, 1908-09).

(2) Caron, l'abbé Ivanhoe. Une société secrète dans le Bas-Canada en 1838. Ibid., p. 18.



• REMINISCENCES OF CANADIAN HISTORY.
Ludger Duvernay, Founder of St. Jean Baptiste Society.

LUDGER DUVERNAY

Ce serait à ce moment que Robert Nelson aurait désiré rendre ses menées souterraines et qu'il aurait eu recours à la formation de sociétés secrètes, dont les signes et mot d'ordre ne seraient connus que des membres seulement. Opposés à toute voie de conciliation, Nelson, Côté et Mailhot élaborèrent de nouveaux plans d'invasion. "Désespérés de voir tous leurs secrets dévoilés par l'indiscrétion des gens, et ayant absolument besoin du secret comme d'une qualité requise chez tous les employés et les conspirateurs, ils résolurent d'établir une association dont on devait cacher jusqu'à l'existence aux Etats-Unis comme au Canada."

(1) Voilà donc l'origine de cette société secrète, dite des Frères Chasseurs. Nous avons puisé ces détails du volume: "The Canadian Antiquarian".

L'Association avait pour but de s'attaquer aux autorités et de conquérir l'indépendance du Canada. Quelques témoignages suffiront à nous le prouver. Un certain Célestin Beausoleil, avouera à Joseph Gariépy, une de ses recrues, que le but des Frères Chasseurs était de conserver leur religion, de protéger leurs femmes et leurs enfants, de détruire les lois britanniques et de rendre le Canada indépendant comme les Etats-Unis. Il recommandait donc d'aider aux Américains à envahir le Canada et à souscrire afin d'acheter des armes. Lors de l'initiation de Pierre Reid, Antoine Bourcier et Vital Dumouchelle, leurs initiateurs, Henri Newcomb et un Duquette, leur dit: "Que le but de la société des Frères Chasseurs était de se révolter contre le gouvernement et de conquérir l'indépendance des deux Canadas. Jean-Baptiste Bousquet disait à ses initiés que le but du serment était de renverser le gouvernement. (2)

(1) Brien, Henry, J.B., Ibid., p. 9.

(2) Caron, l'abbé Ivanhoe, op. cit., p. 18.

L'organisation militaire et gouvernementale de cette Association était sectionnée en district dont chacun avait son commandant général nommé "grand Aigle". Il avait sous ses ordres des officiers appelés les "Aigles" chargés chacun de se former une compagnie. Dans chaque compagnie l'"Aigle" se choisissait deux officiers appelés "Castors", titre équivalent à celui de capitaine. Le Castor avait sous ses ordres cinq caporaux, nommés les "Raquettes". Chaque "Raquette" commandait à neuf hommes, simples soldats, les chasseurs proprement dits. Chaque compagnie était donc composée de cinquante membres. Afin de détourner l'attention sur cette organisation militaire les membres ne devaient se servir que des termes mentionnés ci-dessus.

L'initiation se faisait de la manière suivante: "On couvrait les yeux de l'aspirant que l'on devait recevoir dans un appartement voisin. Dans celui-ci, se trouvait nécessairement un "Castor". Le "Castor" prenait la présidence. Les deux assistants, car on devait être trois, s'armaient, l'un d'un long couteau et l'autre d'un pistolet. L'aspirant se mettait à genoux; on lui faisait répéter mot pour mot la formule du serment, et après le serment prêté, on lui rendait l'usage des yeux; à sa grande surprise, il se voyait environné de gens qui étaient prêts à le détruire. Ces armes signifiaient que la moindre indiscretion découverte de sa part attirerait sur lui une mort inévitable et de grands malheurs. (1) Une fois reçu dans l'Association, ce nouveau membre était investi du pouvoir de conférer les mêmes signes à de nouveaux adeptes. L'organisation était montée sur un pied solide, mais que d'abus devaient se glisser dans la manière de recevoir les nouveaux venus.

(1) Brien, Henry, J.B., Ibid., pp. 18-19.

La formule du serment était la suivante:

"Je A.B. de mon consentement et en présence du Dieu Tout-Puissant, jure solennellement d'observer les secrets, signes, mystères de la Société dite des chasseurs; de ne jamais écrire, peindre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par une société ou une loge de chasseurs; d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne; d'aider de mes avis, soins, propriétés, tout frère chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela, je le promets sans restrictions, et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os".

(The Canadian Antiquarian, 1908-09, p. 20)

Comme chaque individu une fois membre devenait comme une cellule d'un même corps et qu'il était autorisé à faire prêter le serment à ses adeptes, on s'imagine bien vite que les formules de serment vont varier avec les individus suivant qu'ils sont plus ou moins des fervents et des membres actifs de la Société. C'est ainsi qu'on rencontre des formules d'initiation comme les suivantes: celle de Théodore Béchard par exemple:

"Vous faites serment, disait-il sur les saints Evangiles et sur la part que vous prétendez en paradis, de vous tenir tranquille et de ne point parler de politique, ni le jour ni la nuit, mais si l'on veut vous traîner en prison comme on a fait l'année dernière, il faudra faire des résistances". (1)

Celle de Pierre-Rémi Narbonne, que l'on retrouve dans l'assermentation de Joseph Isabelle et des autres membres en général.

"Nous jurons d'être fidèles aux patriotes, d'obéir à tous les commandements qui nous seront faits le jour qui sera fixé pour le soulèvement. Nous égorgerons François Languedoc, Joseph Brisset, notaire de Saint-Edouard, les autres, nous les ferons prisonniers". (2)

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe, Ibid., p. 25.

(2) Idem, p. 25.

Voici des formules qui étaient de nature à faire craindre ces pauvres membres et pour cause. Aussi Isabelle protesta à la dernière partie du serment. Sur ce Narbonne lui dit: "Qu'il en avait assez d'autres et que lui-même était suffisant pour faire la besogne et qu'il plongerait son bras dans le sang des bureaucrates". Isabelle, voulant lui être agréable lui remit par la suite trente-deux lances qu'il avait fabriquées. (1)

Après avoir prêté le serment, l'initié était mis au courant des signes de reconnaissance, puis on dévoilait au nouvel adepte les secrets de la Société.

Dans un document intitulé: "Prison de Montréal" et signé par J.B. Henry Brien, de la série "The Canadian Antiquarian and Humismatic Journal" nous trouvons un compte rendu de l'Association de T. Dumouchelle à Sainte-Martine. Nous allons voir comment l'Association prenait n'importe quel moyen pour arriver au but et quelle pression elle faisait sur ses membres.

Monsieur Dumouchelle recevait tous les rebelles de Sainte-Martine dans son Association. Il faisait de sa maison ses quartiers. Ne sachant pas lire, sa femme, après avoir prêté le serment de discrétion lisait aux aspirants la formule du serment, que nous avons déjà mentionnée et les conditions d'entrée dans l'Association. (2)

La Société n'y allait pas simplement par l'intimidation, mais aussi par les moyens extrêmes. Monsieur Dumouchelle voulait faire disparaître un nommé Ross et Norman de Beauharnois qui refusaient de marcher. Le Dr Roy, W. McGinnis, John McDonald de Chateaugay

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe, Ibid., p. 25.

(2) Brien, Henry, Ibid., p. 14-16.

étaient du nombre de ceux dont il fallait se débarrasser. On dit même que Beausoleil avait fait un voyage exprès à Sainte-Martine pour engager Monsieur Dumouchelle et quelques autres à cet homicide. Ceci nous donne une bonne idée de la mentalité de ces gens.

L'auteur nous dit aussi qu'il fut témoin à Beauharnois de la manière brutale dont on forçait les gens à prendre les armes. Un nommé Côté dit-il, Hébert, et Dominique Marchand furent poussés hors de leurs demeures et jetés au milieu des rangs. Un nommé Alexander Henderson fut arraché d'une grange, où il cherchait à se cacher, et reçut un coup de pique dans la hanche; je volai auprès de lui, à ses cris et empêchai qu'on le tuât. (1)

L'intimidation était à la mode: Pierre Paradis nous dit que Théodore Béchard lui avait bandé les yeux et mis une carabine à l'oreille et un poignard à la joue. (2)

Un nommé McDonell défendit à Antoine Berthelot de parler de la Société à son confesseur et de même à Nicolas Barré. Le même homme assermenta François-Xavier Brunet par une formule courante:

"Vous faites serment sur les saints Evangiles et sur la part que vous prétendez en Paradis de tenir secret tout ce qui viendra à votre connaissance, de vous tenir prêt à la première demande". (3)

Il va s'en dire que ces formules n'étaient pas de nature à rassurer plusieurs adeptes qui possédaient encore des principes chrétiens.

Moise Girard de Napierville initia dans sa grange, Abraham Guay, Narcisse Lavoie, Pierre Lemelin et une quinzaine d'autres. Pendant la cérémonie, Girard pointa sur eux une carabine et un couteau en leur disant que ceux qui n'obéiraient pas seraient fusillés et hachés en morceaux.

(1) Brien, Henry, Ibid., p. 24.

(2) Caron, l'abbé Ivanhoe, Ibid., p. 20.

(3) Idem, p. 21.

Jean-Baptiste Boudria fut conduit un soir chez une dame Boudria. Cardinal, qui était chef d'une loge, lui dit à brûle-pour-point:

"On voit que tu sais quelque chose tu en parles sans précaution; il faut que tu fasses serment de tenir secret tout ce que tu peux savoir ou sauras. Si tu parles on te fera disparaître de chez toi comme on l'a fait de plusieurs autres indiscrets". (1)

Louis Favreau qui refusait de s'enrôler dans leur Société se vit menacer dans ses biens par Jean-Baptiste Lague:

"Tu en auras regret, il faudra bien que tu en sois car, si tu n'apprends pas la contresigne, tu seras pillé comme les bureaucrates". (2)

Un témoignage non moins intéressant, fut la déposition de Joseph Arel de Saint-Athanase. Il nous dit qu'il était au bureau du notaire Bardy où se trouvaient le docteur André Lacroix et François Massé dit Sanscerre, lorsque Bardy lui demanda s'il voulait savoir un secret. Sur la réponse affirmative il reprit:

"Avant que je puisse vous communiquer ce secret, dit Bardy, il faut que vous fassiez serment de le tenir j'ai dit je vais faire ce serment, la dessus il mon fait frapper à une porte deux fois demandant d'être admis à une Société, ils ont ouvert une porte de chambre ou j'ai rentré et aussitôt rentré il m'on bandé les yeux avec un mouchoir, il m'on fait mètre à genoux me faisant tenir les Saintes Evangiles dans ma main droite, il m'on fait dire je Joseph Arel, jure que je ne dévoilerai jamais un secret qui existe dans une loge de Chasseurs, et ne déclarerai jamais les personnes ici présent à peine par moi d'avoir la gorge coupé jusqu'à l'os et mes propriétés détruites, sans néanmoins faire de dommage à ma famille. Après le serment prêté François Macé dit Sancere débanda mes yeux, ensuite le Docteur André Lacroix m'a dit Arel vous avoit prêté un serment de fidélité dans notre Société l'on va vous donner les signes de notre secret. Voici un arme à quoi vous êtes exposé (me présentant un pistolet) avoir la tête flambé, soit par un arme comme celui-ci ou

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe, Ibid., p. 24.

(2) Idem, p. 31.

quelque autre arme, si vous aviez le malheur de déclarer le secret qui va vous être confié - Voilà le secret il existe une loge de Chasseurs dont vous forçont à présent de nous être fidelle et de nous aider à nous défendre dans nos entreprises, si dans le cas nous étions molesté par la partie tory ou Loyaliste - et si vous manqué à ce devoir vous serai tué, et que si il y avoit quelque invasion du pays par nos amis qui sont de l'autre côté des lignes de les aider de tout mon pouvoir". (1)

L'histoire de Jacques Trinque est une véritable pièce d'intimidation. Ne voulant prêter le serment pour aucune considération, il fut, un jour d'octobre, pressé de toute part et il nous fait l'aveu suivant:

"Je me suis rencontré, dit-il, avec Michel Macé qui m'a fait les menaces les plus fortes si je ne voulais pas prêter le serment secret, me disant, je suis capitaine dans l'armée des patriotes et je suis autorisé à administrer le serment secret, et si tu ne fais pas le serment, je te détruirai, je te passerez mon épé dans le corps, l'on te fera bouillir dans un grand chaudron dans une sucrerie dans la grande ligne tel qu'on en a fait bouillir un déjà qui n'a pas voulu faire le serment. Tous ces menaces m'ayant tant épeuré que mon esprit étoit presque perdu, ne pouvant point faire aucune chose mon esprit étoit si troublez - il ma aussi dit qu'il me feroit perdre quarante quatre piastres qui m'étoit due si je ne prenoit point le serment, me voyant tellement menacé, je pris le malheureux serment dans la maison du dit Michel Macé et c'est lui qui m'a administré le serment. Je ne peut point me rappeler justement des paroles du serment, il ma mit un livre entre les mains me disant je fait serment devant le Dieu tout-Puissant et l'Être supreme que ne me batterai contre les troupes de sa Majesté jusqu'à la mort pour Papineau et l'indépendance du Canada. (2)

Notre historien, François-Xavier Garneau nous dit que dans les clubs constitutionnels qui se formèrent dans le but de répandre la connaissance de la politique au pays on traita immédiatement de

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe, Ibid., p. 29.

(2) Idem, p. 30.

questions brûlantes. C'est ainsi que dans un banquet tenu à Montréal pour fêter la nouvelle constitution on agita les questions suivantes:

- "L'abolition de la tenure féodale".
- "La liberté civile et la liberté religieuse".
- "La liberté de la presse".
- "La révolution de France".
- "La révolution de Pologne".
- "La révocation de l'ordonnance de la milice".
- "La révocation de toutes les ordonnances qui peuvent être contraires à la liberté individuelles". (1)

Si ces idées ne viennent pas de la France, d'où peuvent-elles venir? Peuvent-elles être plus révolutionnaires? A un banquet organisé par Duvernay le 24 juin 1834, date à laquelle on choisit la Saint-Jean-Baptiste comme fête nationale des Canadiens, parmi les toasts les plus suggestifs qui furent présentés on note:

- "Le Peuple source primitive de toute autorité légitime".
- "Le clergé canadien et les évêques".
- "Les prêtres libéraux de ce district".

Ces titres démontrent bien l'esprit du temps. On lança des mots d'ordre tels: "Aide-toi, le ciel t'aidera" - "Tout ou rien". (2)

Chose assez surprenante cette Association est répandue dans toutes les parties du Haut et Bas-Canada, les Etats du Nord, principalement dans le Michigan, New-York, Vermont, New-Hampshire et Maine. La ville de New-York compte beaucoup d'initiés. On dit que Nelson, McKenzie, le général Martin, Duvernay et autres y ont fait beaucoup de propagande. L'Association est même répandue en France par l'entremise de voyageurs républicains français. (3)

Mentionnons les loges les plus importantes avec leurs organisateurs. Montréal fut le premier centre établi: ce fut l'oeuvre de

(1) Garneau, F.X., Histoire du Canada. Paris, Félix Alcan, 1920, 5ième éd. T. II, p. 426.

(2) Caron, l'abbé Ivanhoe. Influence de la Déclaration, etc. Ibid., vol. XXIV, No 1, p. 20. Voir: La Minerve du 26 juin 1834.

(3) Brien, Henry. Op. cit., p. 21.

Nelson. Poutré et François Nicolas ont surtout contribué à l'organisation de la Société à Napierville. Mailhot, un étudiant en droit de Montréal, organisa la vallée du Richelieu. Il établit des loges dans les paroisses suivantes: "Varennnes, Contrecoeur, Saint-Ours, Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe, Sainte-Marie-de-Monnoir, Belloeil, Saint-Césaire, Saint-Damase, Saint-Athanase, Saint-Jude, La Présentation". Nous trouvons aussi des loges aux endroits suivants: loge de la Pointe-aux-Trembles administrée par François Malo. De Châteauguay sous Joseph Duquette, aidé de Cardinal. Celle de Beauharnois avec Joseph Dumouchelle comme chef. A Napierville, dirigée par Théodore Béchard, assisté de Pierre-Rémi Narbonne. Une dernière à Laprairie pilotée par Olivier Gariépy. (1)

Ce fut le 2 novembre que l'Association releva ses membres du secret. Le temps d'agir était venu. Nelson donne ses ordres d'un côté et Mailhot de l'autre, mais toujours sous la direction du chef: Nelson. C'est ainsi qu'on apprend le plan d'attaque selon la relation de Toussaint Gagnon. Plan magistral qui ne manquait pas d'organisation et qui aurait bien pu avoir du succès. Nous connaissons le reste. Défaite de Nelson et arrestations en masse. Ce ne sera qu'en 1843 qu'on accordera une amnistie générale aux rebelles.

Nous devons constater que cette Société secrète était des mieux organisée, organisation qui ressemble à celle de nos groupes d'action catholique d'aujourd'hui. Elle n'a pas produit tous les résultats auxquels on s'attendait, cependant cette confrérie avait le mérite d'être toute canadienne dans son existence et son objet.

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe, Une Société secrète dans le Bas-Canada en 1838. Ibid., p. 28

Son but était la délivrance des Canadiens de la domination anglaise. Elle eu ce bon côté de resserrer les liens qui unissaient tous les rebelles; elle en a fait un corps plus compact. Elle a fourni des résultats. Ainsi dans le procès des accusés du meurtre de Chartrand, l'avocat Hubert affirma que quatre jurés étaient de ladite Société, décidés à acquitter les prévenus de cette action sanglante même avant d'entendre les preuves. (1)

Le peuple avait suivi le cours de cette révolution, il était pour une révolution mais il avait toujours marqué une indécision assez prononcé. Ce qui l'exaspéra ce fut la destruction de la propriété par les rebelles, moyens propres à soulever la haine. Alors le peuple jura de se venger sur le gouvernement. Les rebelles désignaient le gouvernement comme le grand responsable et engageaient le peuple à combattre pour leurs foyers. Ils mettaient sous les yeux du peuple cette belle illusion de l'aide américaine. Les Américains nous ont dit: "Ralliez-vous dans quelque coin du pays, et nous promettons des hommes et des armes autant qu'il vous en faut, mais nous ne pouvons commencer, nous, pour vous. Ce fut l'un des torts de la rébellion, d'avoir compté plus sur l'aide américaine que sur ses propres forces. (2)

L'aide américaine ne fut en réalité qu'une ombre bienveillante. Les Américains étaient trop avertis et trop calculateurs pour se jeter dans une guerre contre l'Angleterre, par simple sympathie pour la population canadienne. Cependant la dépression, en multipliant les chômeurs venait à point faciliter l'organisation de raids

(1) Brien, Henry J.B., op. cit. p. 21.

(2) Idem, pp. 22-23.

en Canada. A vrai dire, quelques indices justifiaient cet espoir. Et les journaux américains n'en continuaient pas moins d'encourager la cause canadienne. Monsieur de Pontois affirme que les événements du Canada continuaient d'être à Washington, le sujet de toutes les discussions. Il y avait assurément de quoi tromper la vue de nos chefs. (1)

Voici quelques pièces, attestant chez les patriotes le manque d'hommes, de fonds et d'armes. C'est à Albany, que Papineau reçut au commencement de décembre, de la part du général W. Scott, et du général Wool, des offres de services. Ces officiers généraux étaient alors hors de service dans leur pays. Ils offraient à Papineau de venir commander les Canadiens de n'exiger aucun sou du gouvernement, tant que l'indépendance du pays ne serait établie et d'amener avec eux un grand nombre d'officiers subalternes, de volontaires et de soldats. L'offre fut aussitôt acceptée. (2)

Au retour de Nelson de New-York, qui y était allé en guise de recherche de fonds monétaires, il nous dit, qu'il avait eu une entrevue avec le consul Russe à New-York et que celui-ci lui avait promis du secours; que le gouvernement impérial Russe saisirait avec plaisir cette occasion de venger en Canada les plaies profondes que les Circaciens, soutenus de l'argent et d'ingénieurs anglais, disait-il, faisaient aux armées Moscovites. (3)

Dans une lettre, datée du 12 décembre 1837, Perreault disait à Duvernay qu'il avait fait connaissance avec le Gouvernement de

(1) Bruchési, Jean. Les Etats-Unis et les rébellions de 1837-38 dans le Bas-Canada. (Voir: Revue Trimestrielle canadienne, Montréal, mars 1937, Vol. XXXIII, pp.11-24.

(2) The Canadian Antiquarian and Humismatic Journal, vol. 5, p.5.

(3) Idem, p. 11.

Vermont et qu'on lui avait déclaré que la population avait toute la sympathie des masses américaines. (1)

Une lettre du 23 novembre 1838 de monsieur de Pontois disait:

"La cause canadienne inspire chaque jour plus d'intérêt et de sympathie à la masse du peuple américain, et la manière sauvage dont les anglais paraissent déterminés à faire la guerre, cette année, l'incendie des villages du Bas-Canada, le massacre, après le combat de Prescott, d'hommes qui demandaient à se rendre, la langage des organes du Parti Loyaliste, qui ne craignent pas de prêcher l'anéantissement de la population franco-canadienne ne sont pas je pense de nature à affaiblir ces sentiments". (2)

Une lettre du 20 décembre 1837 de Rodier à Duvernay disait:

"Les résolutions passées ici sont insignifiantes et ils ne parlent point de nous donner des armes: beaucoup de mots, de sympathie, mais point d'armes". (3)

Voilà donc des preuves suffisantes d'encouragement, contribuant beaucoup à atténuer la responsabilité de nos chefs et à tromper même les plus avisés. Preuves évidentes aussi d'une cause perdue à l'avance. Les événements se sont déroulés contre nos chefs. Ne blâmons pas trop leur patriotisme qui s'est traduit en actes par de semblables circonstances. Il est répréhensible, c'est vrai, mais il est aussi l'explosion d'un sincère nationalisme.

(1) Idem, p. 187.

(2) Roquebrune, La Roque de. M. de Pontois et la Rébellion des Canadiens-français en 1837-1838. (Dans: Nova Francia, édition de 1929, vol. IV, p. 84.

(3) Duvernay, Ludger. Papiers de Ludger Duvernay. Edition du juge L.W. Sicotte. (Dans: The Canadian Antiquarian and Humismatic Journal, 3ième série, vol. V, p. 192).

00000000000000000000000000000000

000000000000000000000000000000

00000000000000

CHAPITRE VI

LES ASSEMBLÉES

Assemblées de Saint-Ours, du comté de Richelieu, réunions de Saint-Marc et de Saint-Laurent. - Papineau à Saint-Laurent. - Mesures et représailles. - Manifestations à Sainte-Scholastique. - Assemblée des Six Comtés. - La révolution gronde.

Ne se contentant pas de la propagande des journaux, on organisa des assemblées tumultueuses ou des radicaux aux idées libérales proclamèrent la légitimité de la contrebande, vantèrent les bienfaits de la Constitution américaine. En d'autres termes on dirigeait le peuple dans la voie du conflit; on l'amenait à passer des résolutions révolutionnaires. On proclamait par exemple la souveraineté du peuple, le mépris de l'autorité civile, la résistance aux lois, et le mépris du clergé. (1)

Dans la Minerve du 11 mai 1837, nous pouvons lire le compte rendu de la troisième résolution de l'Assemblée de Saint-Ours du 7 mai. Voici quelques lignes de cette résolution:

"Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons regarder autrement le gouvernement qui a recours à l'injustice, à la force et à une violation du Contrat social que comme un pouvoir oppresseur, un gouvernement de force, pour lequel la mesure de notre force numérique jointe aux sympathies que nous trouverons ailleurs". (2)

(1) Caron, l'abbé Ivanhoe. Influence de la déclaration, etc. Op. cit., pp. 15-16.

(2) De Celles, Alfred D. Papineau, 1786-1871. Montréal, Cadieux & Derome, 1905, p. 121.

Il est donc évident que les résolutions s'inspiraient de la déclaration des Droits de l'homme et l'on reconnaissait au peuple une souveraineté absolue. Maître de sa destinée le peuple avait donc le pouvoir de tout bouleverser: institution politique, vie nationale et religion. Une preuve plus convaincante encore de la véracité et de l'origine de ces principes se rencontre dans l'adresse que l'on prépara pour le lendemain. On y lisait:

"Que les sages et immortels rédacteurs de la Déclaration et de l'Indépendance américaine, consignèrent dans ce document les principes sur lesquels seuls sont basés les droits de l'homme, et revendiquèrent et établirent heureusement les institutions et la forme de gouvernement qui seules peuvent assurer permanentement la prospérité et le bonheur social des habitants de ce continent dont l'éducation et les moeurs, liées aux circonstances de leur colonisation, demandent un système de gouvernement entièrement dépendant du peuple, et qui lui soit directement responsable".

Dans la Minerve du 2 novembre 1837, nous nous rendons compte que les mêmes idées s'expriment. On déclare:

"Qu'en commun avec les diverses nations de l'Amérique du Nord et du Sud qui ont adopté les principes contenus dans cette Déclaration, nous regardons les doctrines qu'elle renferme comme sacrées et évidentes que Dieu ne créa aucunes distinctions artificielles entre l'homme et l'homme; que le gouvernement n'est qu'une sensible institution humaine formée par ceux qui doivent être sujets à son action bonne ou mauvaise, et consacrée pour l'avantage de tous ceux qui consentiront à venir ou à rester sous sa protection ou sous son contrôle, et que conséquemment, la forme en peut être changée dès qu'elle cesse d'accomplir les fins pour lesquelles ce gouvernement fut établi; que les autorités publiques et les hommes au pouvoir ne sont que les exécuteurs des voeux légitimement exprimés de la communauté, honorés quand ils possèdent la confiance publique, et respectés aussi longtemps qu'ils jouissent de l'estime publique, et qui doivent être déplacés du pouvoir dès qu'ils cessent de donner satisfaction au peuple, seule source légitime de tout pouvoir". (1)

C'est bien le Contrat social, interprété dans la Déclaration des Droits de l'Homme par les chefs de la Révolution française et

(1) La Minerve du 2 novembre 1837.

ceux de la Révolution américaine. Souveraineté du peuple: c'est le mot d'ordre.

C'est ainsi que dans la Minerve du 11 mai 1837, on cherche à faire croire au peuple qu'il n'est plus tenu d'obéir au gouvernement anglais:

"Ne nous regardant plus liés que par la force du gouvernement anglais, nous lui serons soumis comme à un gouvernement de force, attendant de Dieu, de notre bon droit et des circonstances un sort meilleur, des bienfaits de la liberté et un gouvernement plus juste". (1)

Dans la Minerve du 5 octobre on reprend la même idée et on en fait l'application pour la colonie. On annonce au peuple qu'il ne doit plus obéissance au gouvernement de la Province, que lord Gosford, le gouverneur, est un intrus et que:

"Son départ de cette colonie serait considéré comme le seul acte de justice qu'il aurait fait aux malheureux Canadiens durant le long séjour de deux années et demie qu'il a fait parmi eux, que l'administration coloniale, telle que constituée, était illégitime". (2)

Ce fut à l'assemblée de Saint-Laurent que Papineau fit une sortie foudroyante contre les bureaucrates et le gouvernement anglais. Il commence d'abord par annoncer contre qui la lutte doit se faire. Il le fait avec cet esprit sarcastique qu'on lui connaît et dans un tonnerre d'éloquence.

"Nous sommes en lutte avec les anciens ennemis du pays. Le gouverneur, les deux conseils, les juges, la majorité des autres fonctionnaires publics, leurs créatures et leurs suppôts que vos représentants ont dénoncés depuis longtemps comme formant une faction corrompue, hostile aux droits du peuple et mue par l'intérêt seul à soutenir un système de gouvernement vicieux. Cela n'est pas inquiétant. Cette faction quand elle agira seule est aux abois. Elle a la même volonté qu'elle a toujours eue de nuire, mais elle n'a plus le même pouvoir de le faire. C'est toujours une

(1) La Minerve du 11 mai 1837.

(2) La Minerve du 5 octobre 1837.

bête malfaisante, qui aime à mordre et à déchirer, mais qui ne peut que rugir, parce que vous lui avez rogné les griffes et limé les dents". (1)

Il arrive parfois que des hommes se servent de la bravade quand leurs arguments n'ont pas suffisamment de poids. Serait-ce le cas de Papineau envers Craig qu'il qualifie de "tyran". Il n'a pas réussi à faire peur, dit-il, et pour se mieux faire écouter aussi bien que pour alléger le fardeau de la responsabilité, il ose, non sans raison peut-être, prêter au peuple ses propres intentions:

"Le peuple s'est moqué de Craig, des proclamations royales, des mandements et des sermons déplacés, arrachés par surprise, et fulminés pour le frapper de terreur." (2)

Le fougueux tribun foudroie ensuite le parlement anglais qui dit-il n'a de sensibilité et de prédilection que pour des employés corrompus. Il l'accuse de chercher à voler l'argent du peuple:

"Il veut voler votre argent pour payer vos serviteurs que vos représentants ont refusé de payer parce qu'ils ont été paresseux, infidèles, incapables".

"L'étendue du mal que l'on vous veut faire, c'est de vous voler, de vous arracher le fruit de vos sueurs et de vos travaux pour soudoyer et rendre plus insolents vos serviteurs, dont vous n'avez déjà que trop de raisons de vous plaindre". (3)

Le peuple l'approuve et Papineau pousse les choses jusqu'à inspirer le mépris du gouvernement. Il en fait une obligation presque morale aux patriotes de résister au pouvoir:

"Il faut que le pécheur soit puni par où il a péché. Le gouvernement des nobles de l'Angleterre vous hait pour toujours; il faut le payer de retour... La morale publique est outragée et perdue, si les hommes honnêtes ne

(1) La Minerve du 25 mai 1837.

Voir aussi:

Rumilly, R. "Papineau", op. cit., p. 143.

Chapais, T. Op. cit., T. IV, p. 140.

(2) La Minerve du 25 mai 1837.

(3) Idem.

flétrissent pas par leur mépris fixe et ouvert, n'isolent pas par leur détermination de n'avoir avec eux aucun rapport de civilité, ne dénoncent pas comme ennemis du Canada, tous ceux qui, du premier au dernier, du gouverneur au connétable, recevront l'argent du pays..." (1)

Les subsides, voilà bien la question qui a toujours hanté Papineau. Elle est pour lui de première importance. En effet que peut faire une administration sans fonds. Et sur ce point il attaque les gouverneurs:

"Si le peuple a eu raison de hair une fois Dalhousie et Aylmer, il a trois fois raison de hair Gosford". (2)

L'orateur évoque aussi le souvenir des assemblées de Londres, dans lesquelles le peuple faisait écho aux souffrances du peuple du Bas-Canada. C'était de la propagande toute faite. Ceci avait pour but unique d'aider à soulever le peuple. Ne l'oublions pas, le peuple de l'Angleterre n'était pas aussi sympathique à la cause canadienne. En Angleterre comme en Canada, le moment était venu où les classes laborieuses commençaient à s'agiter pour améliorer leur condition. Alors il n'est pas étonnant que le peuple de Londres ait mis sous les yeux de leurs gouvernants le malaise canadien pour en tirer profit. (3)

Papineau avait préconisé à Saint-Laurent, le boycottage comme moyen efficace de couper les revenus du gouvernement britannique - ce qui était fort dans l'ordre - et de plus, si ces moyens n'apportent pas de résultats valables, de s'adonner à la contrebande, ce qui n'était pas recommandable et qui tombait sous le coup des lois. Il a cependant mis en pratique ce qu'il a prêché: il a fait disparaître de sa table les vins, le sucre raffiné; il s'est procuré

(1) La Minerve du 25 mai 1837.

(2) Idem.

(3) Idem, 22 mai 1837.

du thé en contrebande et à commander des toiles et lainages fabriqués au pays. Voilà qui montrait de la sincérité et qui lui donnait de l'emprise sur le peuple. Sur la fin de son discours, Papineau fait un appel à la révolution. S'adressant au gouvernement et au peuple, il dit:

"...c'est pour les Canadiens une obligation morale que de vous résister... il est de notre devoir et de notre intérêt de repousser la violence par la violence". (1)

"Il faut que nous fassions du bien à nous-même et à nos amis ou du mal à nos ennemis. Je serai loin d'invoquer la même maxime dans la vie privée: là il faut pardonner à son ennemi, et rendre le bien pour le mal. Mais un peuple doit repousser la persécution à tout prix, à tout risque et la rendre funeste à ceux qui se la permettent". (2)

On peut dire sans crainte d'errer que c'est la rupture définitive entre Papineau et le gouvernement anglais.

Les idées faisaient leur chemin et le peuple devenait de plus en plus révolutionnaire. On manifesta bientôt dans les assemblées en général. C'est ainsi qu'à l'assemblée de Sainte-Scholastique, le 1er juin 1837, il y eut procession avec bannières et quatre-vingt-douze voitures. Sur les drapeaux on y lisait: "Contrebande, surmonté d'une caisse de thé, un baril de whisky et un paquet de tabac". (3) Sur d'autres, "Le sang innocent crie vengeance". C'était une allusion à la fusillade du 21 mai 1832.

Au nombre des principales devises écrites sur les drapeaux, on remarquait: "Honneur à l'O'Connell du Bas-Canada". On apercevait aussi un grand drapeau blanc au centre duquel était une tête de mort entourée de ces mots: "Conseil législatif". Puis un autre de

(1) La Minerve du 25 mai 1837.

(2) Idem, 29 mai 1837.

(3) Idem, 5 juin 1837.

Voir aussi:

Rumilly, R., op. cit., P. 145.

même couleur sur lequel se trouvait l'Aigle américain avec cette inscription: "Libre comme l'air".

Voici quelques autres inscriptions qu'on lisait sur les insignes:

"Papineau, principe de liberté".
 "Fuyez tyrans, car le peuple se réveille".
 "Plutôt une lutte sanglante que l'oppression
 d'un pouvoir corrompu".
 "Liberté, paix du peuple, volonté de Dieu".
 "Le peuple résistera aux mesures coercitives".
 "Agitation! Agitation! Agitation!"
 "A bas le Conseil! Plus de main plongée dans
 les coffres publics! Heureux seront les
 Canadiens".
 "Peuple Canadien! Aide toi, le Ciel t'aidera"! (1)

Le pays était en effervescence et un souffle révolutionnaire passait sur les campagnes. A l'assemblée du comté de Richelieu on émettait l'idée suivante: "Il convient, à l'exemple de l'Irlande de se rallier tous autour d'un homme". Cet homme, Dieu l'a marqué, comme O'Connell pour être le chef politique, le régénérateur d'un peuple. Il lui a donné pour la cause, force de pensée et de parole, une haine de l'oppression, un amour du pays et une incorruptibilité sans précédent. Cet homme, c'était Louis-Joseph Papineau. (2) Comme conséquence de cet énoncé, les Irlandais de Québec se prononçaient en faveur de la cause canadienne.

Aux réunions de Saint-Marc et de Saint-Laurent on affirmait que le parlement britannique était contre la cause. Mais que la difficulté pouvait être surmontée à l'exemple des Américains. Il est consolant pour des hommes libres de se raporter à 1774 disait-on. On vanta aussi les bienfaits de l'union américaine. C'est dans ce

(1) La Minerve du 5 juin 1837.
 (2) Rumilly, R., op. cit., p. 141.

discours que Papineau semble devenir de plus en plus annexioniste. Il appelle l'Angleterre non plus mère-patrie, mais la cruelle belle-mère. Dans la quatrième résolution il est dit que le peuple de ce pays résistera à l'usurpation de ses droits, fut-ce au prix de ses biens et de son sang. Paroles tout à fait révolutionnaires. L'article septième, prône l'égalité de tous les citoyens, la non-distinction d'origine, un Conseil législatif électif, un Exécutif responsable au peuple, le contrôle des deniers publics, une liberté pleine et entière et surtout "lutte sanglante plutôt qu'une soumission lâche à l'oppression d'un pouvoir corrompu". On rappela les incidents du passé: fusillade du 21 mai, et on prit des mesures de boycottage identiques aux décisions qui furent les prémices à la Révolution américaine. En somme dans les villages, il y avait un peu partout des assemblées anticoercitives, disons: à Québec, à Terrebonne, à Berthier, à Saint-Hyacinthe et à Montréal. (1)

Enfin l'Assemblée des Six Comtés reconnaissait la consécration définitive de tous ces principes dans son manifeste du lendemain. En effet après avoir débuté par un appel à la Déclaration des Droits de l'Homme, c'est en ces termes qu'on faisait appel aux concitoyens:

"N'ayant plus d'espoir que sur vous, nous vous sollicitons de prendre, au moyen d'une organisation systématique dans vos paroisses et vos townships respectifs, cette attitude qui peut seule vous attirer le respect pour vous-mêmes et le succès de vos demandes. Que des comités de vigilance entrent tout à la fois en opération active dans tous vos voisinages respectifs. Retirant votre confiance à l'administration actuelle et à tous ceux qui seraient assez bas pour accepter d'elle aucune charge, assemblez-vous incontinent dans vos paroisses et élisez des magistrats pacificateurs, à l'exemple de vos frères réformistes du comté des Deux-Montagnes, afin de protéger le peuple contre une dépense inutile et imprévue, et contre la vengeance de ses ennemis".

(1) Rumilly, R., op. cit., p. 143.

On demanda à la jeunesse de s'organiser en associations et de se réunir sous des officiers de leur choix. Voilà un acte révolutionnaire, reprehensible. C'était demander la formation d'un état dans l'état. (1)

"Un choeur chanta un hymne à la liberté, et les jeunes gens, menés par le docteur Côté, levant la main vers la colonne élevée en l'honneur de Papineau, jurèrent de rester fidèles à leur pays, de vaincre ou de mourir. Le souvenir des clubs de la Révolution française et des cérémonies du Champ-de-Mars était présent dans les esprits et à la tribune on aurait pu évoquer Mirabeau dans Papineau." (2) La colonne surmontée du "bonnet de la liberté" se dressait à la mémoire de Papineau: "A Papineau, ses compatriotes reconnaissants".

C'est à la suite de cette assemblée que l'évêque de Montréal intervint, car on avait senti gronder la révolte. Mgr Lartigue adressa à ses fidèles son mandement. Inutile de dire que cette mise en quarantaine des chefs patriotes par l'autorité religieuse, en un pays profondément attaché à ses croyances et à ses prêtres, pouvait faire hésiter plus d'un partisan. Pour parer à l'éventualité on dit: "Que le Pape avait reconnu les gouvernements sortis de la révolte aussi bien que les autres". Le journal "Le Libéral" disait: "Le jour n'est peut-être pas éloigné où les évêques regretteront de s'être immiscés dans les affaires qui ne les regardent pas". A Saint-Charles, à la lecture du mandement de Mgr Lartigue, une partie des fidèles sortit de l'Eglise. (3)

La crise avait atteint son paroxysme et le sang allait bientôt couler.

(1) La Minerve du 2 novembre 1837.

(2) Rumilly, R., op. cit., pp. 153-154.

(3) Idem, p. 155.



ARCHIBALD EARL OF GOSFORD

CHAPITRE VII

LE CONFLIT POLITIQUE

Le conflit. - Causes politiques mais mentalité nouvelle. - La session du 25 novembre 1823. - Papineau! - Biographie. - Ses idées et principes. - Défauts et qualités. - Les élections de 1827. - L'année tragique de 1832. - L'agitation. Les Quatre-vingt-douze Résolutions. - Séparation définitive de Papineau avec Londres. - Crise politique et crise économique: maladie et famine. - Assemblées anti-coercitives un peu partout. - L'espoir de Gosford. - Les instructions secrètes. - Les résolutions Russell. - Le conflit armé. - Témoignages de Papineau, Nelson, Parent, Mackintosh, Gosford, Brougham, et de Lord Dufferin. - Impossibilité de succès.

Les causes qui firent éclater notre rébellion sont bien des causes d'ordre politique, mais ne l'oublions pas elles sont le fruit des idées nouvelles et de la nouvelle mentalité du peuple canadien. Conflit politique si nous le voulons, conflit qui n'en est pas moins l'épanouissement de tout ce que le dix-huitième siècle a pu nous léguer par son matérialisme, son libéralisme et ses principes révolutionnaires dans tous les domaines de la société.

Jetons un coup d'oeil assez rapide sur les événements de nature politique et cherchons à suivre le courant de ces idées révolutionnaires. Le peuple sous la conduite de ses chefs, fut-il le seul grand responsable de cet état de choses? Détrompons-nous. Le peuple en avait assez de se voir baffoué, ridiculisé et volé. Le peuple:

c'est le contribuable; quand les taxes sont raisonnables, il est satisfait, mais quand les impôts deviennent trop lourds, que l'administration présente un déficit, il est mécontent et en demande la raison. Quand il se rend compte qu'il a été dupé par ses représentants, il jure de se venger, et il se fera à l'occasion justicier, si justice il ne peut obtenir. C'est l'état de choses qui existait en 1837-1838.

Nous avons certes des griefs indéniables. Nous nous plaignions avec raison du cumul des emplois, du salaire exorbitant des fonctionnaires, de l'excès des dépenses, de l'injuste répartition des fonctions publiques, de la partialité des juges et autres officiers de justice et de milice, de la composition et de l'attitude du Conseil législatif, des abus commis dans l'administration en général.

On se rendait compte qu'il y avait de grands abus et on désirait les voir disparaître. On différait cependant sur les moyens à prendre. Le parti des modérés se résignait à attendre, à patienter, à lutter. Les jeunes, au contraire, qui formaient en grande partie le groupe extrémiste, disaient: "Nous patientons depuis vingt ans, et nous devons essayer de lui enlever de force ce qu'elle ne veut pas nous accorder de bonne volonté". (1)

A la session du 25 novembre 1823, le gouverneur Dalhousie annonça la suspension du receveur général Caldwell. Ce fonctionnaire avait converti à son compte pour spéculations personnelles la somme de 96,000 livres sterling, soit, à peu près la valeur de deux années du revenu public. La Chambre refusa toute compensation au fonction-

(1) Chapais, Thomas, op. cit., T. IV, p. 106.

Voir aussi:

Caron, l'abbé Ivenhoe. Influence de la déclaration, etc., p. 14.

naire suspendu. Elle ne put obtenir qu'il fut traduit en justice. L'exaspération était à son comble. On dit qu'un membre du conseil, Richardson, agitait le spectre de la révolution. Un comité secret, affirma-t-il, siège à la Chambre basse, oui, un comité secret, peut-être un comité de salut public. Pareille chose ne s'est vue en Angleterre qu'aux temps de Charles Ier et en France qu'aux jours de la Révolution. Avec tant soit peu d'imagination, les conseillers pouvaient supposer que dans les ruelles de Montréal des Canadiens Français assemblaient les pièces et aiguisaient le couperet d'une guillotine. (1) La peur s'emparait des esprits. Les révélations se succédaient et une plainte en entraînait une autre.

Papineau! Le peuple se prit tout à coup d'une espérance folle. Oui, Papineau, prenant à partie le gouverneur en pleine Chambre, avec une hauteur de ton, une arrogance inouïe, une fougue, une éloquence sans précédent, Papineau prenait figure de justicier. Ce n'était pas simplement l'orateur, c'était un dieu. C'était un tribun de première force, c'était l'incarnation de la résistance parlementaire, l'affirmation vivante de tout un peuple qui se réalisait pour la première fois dans son histoire. C'était comme disait l'abbé Groulx "L'homme peuple". (2) Il portait sa race dans ses veines. Ce qui inspirait Papineau, c'était l'instinct de conservation, ou plus exactement la volonté de vivre des Canadiens Français.

Donnons une courte biographie de celui qui doit être le chef de notre lutte politique afin de mieux comprendre ses responsabilités. Fils de Joseph Papineau, notaire et député à l'Assemblée

(1) Rumilly, R., op. cit., pp. 43-44.

(2) O'Leary, D. Le Séparatisme, dans édition des Jeunesses Patriotes. Imprimé aux ateliers de La Parole, Drummondville, Montréal, 1937, p. 51.

législative, il fit ses études au Séminaire de Québec. Il se montra dès son jeune âge un orateur accompli. Il s'attira l'admiration de ses supérieurs et d'hommes tels que Demers, Lionnais, Bédard et Robert qui étaient des juges compétents et ne lui ménagèrent pas les compliments. Mauvaise tactique qui développa chez le jeune homme une confiance illimitée en lui-même. C'était évidemment fausser inconsciemment son jugement. (1)

Papineau n'apportait qu'une application médiocre au travail, se maintenant dans les premiers rangs, sans efforts, mais en revanche il lisait passionnément, bien servi du reste, par une fidèle mémoire. Il a dévoré tout ce que le séminaire pouvait lui fournir, puis il passa à la bibliothèque publique, puis à celle d'Haldimand, où l'on trouvait les collections quasi-complètes de Rousseau, de Voltaire et des autres philosophes. Ce fut là sans doute qu'il absorba le poison subtil qui devait bouleverser sa vie. Le fils ambitionnait de succéder au père. Il avait passé son enfance dans une atmosphère de luttes, de passions violentes et d'injustices. On imagine bien avec quelle ardeur un homme de sa trempe voudra faire payer à l'autorité les griefs de la nation.

C'était un homme d'un esprit supérieur, ironique et violent. Il possédait en plus une puissance extraordinaire de travail, une éloquence de tribun, nourrie par ses nombreuses lectures. Charmant causeur, il possédait le don inné d'accorder sa parole au niveau de son interlocuteur sans jamais faire sentir sa supériorité. Ses adversaires les plus acharnés lui manifestaient de l'estime. Ce qui faisait la réputation de Papineau, c'était son incorruptibilité.

(1) Marie Mederic, Frère, Ibid., pp. 160-1-2.

Il a pu dire avec fierté: "J'ai tout fait pour le peuple, rien pour moi".

Papineau n'était cependant pas sans défauts. Il était ambitieux, autoritaire et irritable. Dur et violent pour ses adversaires, il ne souffrait pas la contradiction. Il était opiniâtre, manquait de diplomatie et d'habileté. Il s'enivrait de ses discours et ne prévoyait pas toujours la portée de ses paroles. C'était un tempérament révolutionnaire mis au service de son pays qu'il aimait d'un amour enflammé. Il écrira à son père en 1830:

"Vous m'avez toujours soutenu par la main, encouragé d'un pas ferme dans le sentier du devoir, vous m'avez donné les exemples et les leçons, enseigné tout ce que commande de sacrifices l'amour du pays. Au soir de sa vie, il s'écriait: Vous me croirez, j'espère, si je vous dis: j'aime mon pays. L'ai-je aimé sagement? L'ai-je aimé follement? ... Au dehors, les opinions peuvent être partagées. Néanmoins, mon coeur puis ma tête consciencieusement consultés, je crois pouvoir décider que je l'ai aimé comme il doit être aimé. Cet amour, ce fut l'objet, le but et le sens de sa vie". (1)

Papineau ce n'était pas simplement un grand chef, un patriote, c'était le chef de la nation. Il incarnait son peuple. Il a insufflé au peuple un tel souffle de survivance, qu'il a fait son union au point de vue national.

Quand l'inquiétude religieuse s'empara de lui - indice d'un esprit trop occupé - et que les lectures commencèrent à fausser son esprit, Papineau glissa sur la pente du libéralisme et de la froide maison. Dire qu'il fut anticlérical, nous ne le croyons pas; qu'il ait manifesté des idées opposées à celles du clergé, c'est évident. Oh! il a bien ses torts, mais qu'on nous montre celui qui n'a pas commis de bévues; et ces torts, ils sont plus

(1) Filteau, Gérard. Histoire des Patriotes. Edition de l'A.C.F., Montréal, 1938-39, T. 1, p. 148.

que compensés. Voilà un bref relevé, qui nous aidera peut-être à comprendre et à estimer à sa juste valeur, malgré ses torts, LOUIS JOSEPH PAPINEAU.

Malheureusement, Papineau et quelques-uns de ses partisans politiques appartenaient à la génération qui avait grandi sans principes religieux. Recrutée dans les professions libérales, notre élite, en général, s'était donnée une formation qui laissait fort à désirer. Ils avaient puisé leurs idées dans les mauvais maîtres Français. Ils s'exprimaient dans un langage outrancier où revenaient tour à tour les expressions: droits du peuple, peuple souverain, droit de résistance à la tyrannie, liberté de penser, etc. Toute phraséologie révolutionnaire, leur venait de France. Ces tendances au libéralisme doctrinal fermentaient depuis longtemps dans l'élite. De la classe moyenne, elle descendra dans la masse qui la traduira vite en actes. Imbus des doctrines philosophiques du XVIII siècle et des préjugés de la vieille école gallicane et parlementaire, nos "professionnels" se laissèrent entraîner à de regrettables écarts de langage. (1) En voici la preuve. A une assemblée concernant l'admission des notables aux assemblées de fabrique, quelques-uns d'entre eux émirent des opinions tellement avancées sur les relations de l'Eglise et de l'Etat que tout le clergé du Bas-Canada dût protester. J. Neilson, le plus précieux auxiliaire de Papineau, se sépara de lui, à cette occasion, et, quoique protestant, soutint les prétentions du clergé canadien. (2)

(1) Potvin, Pascal. Op. cit., Vol. XXV, pp. 679-680.

Voir aussi: l'abbé Ivanhoe Caron, Influence de la Déc., p. 11.

(2) Caron, l'abbé Ivanhoe, ibid, p. 11.

Voir aussi: Thomas Chapais, op. cit., T. 3, pp. 245-261.

C'est ce qui explique peut-être l'attitude si hostile du clergé à l'égard de Papineau et du mouvement insurrectionnel.

Avec Papineau la lutte prit de l'ampleur et la majorité canadienne montra bientôt qu'elle entendait vaincre ou mourir. Le gouverneur, Dalhousie, ne fit qu'empirer la situation. Papineau dans un mémoire célèbre mit sa cause devant le peuple et la lutte passa du parquet de la Chambre à la tribune populaire. (1) L'entente devenait impossible. L'agitation se répandait de plus en plus dans le peuple. Les dissidences s'accroissaient. Les partisans de Papineau avaient pris le nom de patriotes, et donné aux réfractaires le sobriquet de chouayens. Des amis canadiens aux Etats-Unis avaient fondé un journal: "L'Ami du peuple", et ils écrivaient: "Canadiens, on travaille à vous forger des chaînes. Il semble qu'on veuille vous anéantir ou vous gouverner avec un sceptre de fer. Vos libertés sont supprimées, vos droits violés, vos privilèges abolis... Voici que le temps est arrivé de montrer votre énergie et de convaincre la mère-patrie et la horde qui depuis un demi-siècle vous tyrannise dans vos propres foyers, que si vous êtes sujets, vous n'êtes pas esclaves". (2) Et cette littérature, le peuple, l'avalait comme des petits pains chauds.

Les élections de 1827 se firent au cri de: "Les mêmes"! "Les mêmes"! Ce fut un véritable délire. Le peuple renvoya à la Chambre les mêmes députés. Papineau fut élu en deux endroits. Ses partisans l'avaient fait élire ainsi afin qu'il ne perdît pas son siège en cas d'échec à Montréal. (3) On peut voir monter le gra-

(1) Desrosiers et Bertrand. Histoire du Canada. Montréal, Lib. Beauchemin, 1919, p. 372.

(2) Rumilly, R., op. cit., p. 53.

(3) Idem, p. 56.

phique de la mentalité révolutionnaire du peuple qui semble vouloir dire au gouverneur que sa volonté seule ne saurait avoir raison de la volonté du peuple. La Chambre nomma Papineau: président. Dalhousie désapprouve le choix. L'unanimité se fait et la Chambre maintient: "Papineau". (1) Dalhousie s'énerve, il fait arrêter tout le monde: notamment le directeur du Spectator, l'irlandais Waller, ami personnel de Papineau. On vivait dans un atmosphère d'émeute. Partout des assemblées avaient lieu. Le peuple s'arrachait les gazettes, des hommes destitués il faisait des héros, presque des martyres de la cause. Enfin, le gouverneur supprimait de la milice les bataillons canadiens-français. Le peuple vit là un indice de l'affolement de Dalhousie et se rendit compte de sa force. Il forma ses propres bataillons. Ces événements contribuèrent à donner au peuple une mentalité qu'il n'avait pas auparavant. (2)

L'ANNE TRAGIQUE DE 1832

L'année tragique de 1832 fut vraisemblablement le prélude de la révolution.

Le 15 mai vit l'arrêt de deux journalistes éminents de Montréal Duvernay, propriétaire de la "Minerve", pour avoir dit de la Chambre Haute qu'elle était une nuisance publique; et Tracey, propriétaire du "Vindicator", pour avoir qualifié la Chambre d'incube oppressif. Ils comparurent devant le Conseil, présidé par le fameux Jonathan Sewell, puis condamnés à la détention dans la prison de Québec jusqu'à la fin de la session.

Le peuple protesta immédiatement de ce que la liberté de la presse était violée. On ne se gêna pas pour dénoncer le Conseil:

(1) Rumilly, R., op. cit., p. 58.

(2) Idem.

ce corps disait, Hippolyte Lafontaine, dont la plupart des membres sont étrangers à nos moeurs, à nos besoins, n'ont aucun rapport avec les intérêts du peuple, n'ont d'affection que pour eux-mêmes et leurs propres familles.

La liberté de la presse est le palladium du peuple: c'était l'inscription que portaient les médailles d'or offertes à Duvernay et Tracey à leur libération. Le peuple leur fit une réception enthousiaste avec des arcs de triomphe, des rues pavoisées, des fanfares, etc. (1)

Sur les entrefaites arriva un événement bien mal à propos pour le gouverneur: l'élection de "Tracey contre Bagg". Nous connaissons l'opposition des deux groupes ethniques. Sur le commandement du colonel Mackintosh, les troupes font feu et trois Canadiens Français tombent morts. Incident regrettable pour le gouvernement, car la mort de ces trois hommes ne donna pas lieu à des funérailles publiques seulement, mais à des funérailles nationales. Ce fut pour Montréal, un jour de deuil. C'était donc un grave avertissement. Derrière Papineau, des milliers de personnes suivirent les cercueils, c'était toute la nation qui protestait. L'indignation était grande et partagée même par beaucoup de sujets anglais. Ces hommes nous ont toujours hais, et finissent par nous assassiner disait-on dans les assemblées. (2) Aussi les jeunes gens commencèrent-ils à faire leur entraînement militaire. Pour comble de malheure, Mackintosh, mis en accusation, fut acquitté et reçut des félicitations de la part du gouverneur. Preuve incon-

(1) Rumilly, Robert. Op. Cit., pp. 75-76

(2) Idem, pp. 79-80-82.

testable d'un manque de diplomatie de la part du gouverneur. La mesure était à son comble et la voix du peuple devenait la voix de Dieu.

On commença à faire de l'agitation partout, elle ne devait plus cesser. On repassait en silence, les fraudes, les déceptions, les affronts, les passe-droits, les dénis de justice, les exactions, et avec eux l'effroi, la rancœur, la colère sourde. Le sang avait coulé. Cette haine accumulée ne pourra demeurer longtemps encore sans exploser. A la Chambre, Papineau évoquait inlassablement l'histoire du Canada, l'histoire de l'Angleterre, l'histoire de la Jamaïque, et surtout l'histoire des Etats-Unis, état par état. Il annonçait avec des accents qui parurent prophétiques: "Nous ne ferons rien pour hâter notre séparation de la métropole; nous ne ferons que préparer le peuple à cet effet. Mais j'espère, de toute la sincérité de mon âme, que l'Europe ne donnera plus de monarches à l'Amérique, mais que l'Amérique donnera des républiques à l'Europe. Nous devons prendre garde disait-il de ne pas donner au peuple l'occasion de faire une comparaison désavantageuse avec le pays voisin". (1) C'était orienter le peuple sur le chemin de la république américaine. Sur ces entrefaites les anglais annoncèrent qu'on allait renforcer la garnison de Montréal, pour prévenir et supprimer tout mouvement révolutionnaire de la part de la "canaille à Papineau". Ceci eut pour but d'exaspérer les partisans. D'autant plus que l'armée fit des manoeuvres très suspectes aux Canadiens. Tout se conjuguait pour pousser le peuple

(1) Rumilly, Robert. Op. cit., pp. 79-80-82.

à la révolte. On faisait servir à la cause les moindres incidents. On remarque à ce sujet un commentaire très malin de la part du journal "La Minerve": comme le gouverneur était allé visiter les Niagaras, son passage à travers la province fut accueilli par un silence glacial. Le journal écrivait: "Son Excellence courait en diligence vers la chute". (1)

C'était la fin de la session de 1833. Tout allait pour le pis, En entrant chez lui, Papineau coucha sur le papier les Quarante-deux Résolutions. N'en doutons plus, les précédents historiques allaient se renouveler. De même que dans la Déclaration de l'Indépendance américaine ou la Déclaration des Droits de l'Homme ou la Révolution d'Irlande, les idées philosophiques devenaient une force, pour fonder la liberté d'un peuple et donner au monde d'illustres exemples, ainsi la thèse canadienne jetait à la Chambre sa liste des griefs pour en obtenir la rectification au prix de son sang. Ce n'est pas encore la révolution, mais on était dans un état de tension extrême. Dans ces temps terribles, Duvernay faisait imprimer à Montréal, les "Paroles d'un Croyant", où Lamennais montre les rois buvant du sang humain dans des crânes humains. Cette édition, par mesure de précaution, il l'a fit dater de Paris. C'était la 8ième édition publiée au Canada. (2)

Les propositions avaient été présentées et leurs partisans les soutenaient avec toute la violence de leurs discours. Les Quarante-deux Résolutions méritent notre attention. La Constitution de 1791 avait clairement proclamé la survivance de la race canadienne-

(1) Rumilly, Robert. Op. cit., p. 94.

(2) Caron, l'abbé Ivanhoe. Influence de la Déclaration... op. cit., p. 13.

Voir aussi: Robert Rumilly, idem, p. 98.

française. Forts de cette assurance, les Canadiens voulaient voir l'épanouissement complet de cette promesse. Ils voulaient être maîtres chez eux, de leur parlement, de leur législation, de l'administration, des écoles, des ressources, etc. Voilà ce que revendiquaient les Quatre-vingt-douze Résolutions.

Brièvement les six premières résolutions rappelaient la loyauté des Canadiens à l'Empire et ce qu'ils avaient fait pour conserver le pays à l'Angleterre.

La résolution trente-six, accuse l'Administration de monopoliser le pouvoir et les profits au dépens de l'élément Canadien-français, "la majorité", et va même jusqu'à la taxer de corrompre une partie de la minorité pour mieux arriver à ses fins.

Les résolutions neuf à quarante étaient consacrées à la réclamation du contrôle par la Chambre des deniers publics, la responsabilité des fonctionnaires et le Conseil législatif électif. On y passait au crible de la censure la composition et les actes de ce conseil. On est en présence d'un long réquisitoire contre la constitution du Conseil législatif, contre son mode de recrutement, contre sa composition, contre son esprit, contre la personne de plusieurs de ses membres désignés comment, contre ses tendances et ses prédilections politiques, contre son opposition aux désirs de l'Assemblée, contre l'influence souveraine exercée sur lui par l'Exécutif, contre le cumul des fonctions dont la nomination appartenait à la Couronne, etc. Il y était dit encore que la majorité du Conseil se composait d'hommes hostiles au pays, qui avaient perdu sans retour la confiance publique. Que le Conseil n'était

rien autre chose qu'un écran impuissant entre le gouverneur et le peuple.

La quarante-troisième résolution demande un gouvernement responsable dans le vrai sens du mot, non pas simplement une imitation servile du gouvernement anglais mais un gouvernement modelé et adapté aux besoins du pays.

Les articles cinquante-deux et cinquante-trois proclament la volonté immuable de conserver l'héritage national et la noblesse de la nationalité canadienne-française, noblesse qui commande le respect de tous, sans exception, même du Parlement Impérial.

La cinquantième résolution est plus audacieuse. C'est un parallèle entre l'évolution américaine et canadienne d'un part, et de l'autre entre la puissance américaine et la puissance anglaise. Disons qu'elle n'a pas plu à Londres et pour cause. Elle insinuait aussi la possibilité d'une insurrection si le système n'était pas changé.

La cinquante-sixième traite des changements constitutionnels. Elle pose le principe suivant: tout changement constitutionnel doit recevoir l'assentiment du peuple.

Enfin, l'ensemble des résolutions demandaient des réformes dans les domaines suivants: administratif, économique, intellectuel, judiciaire, commercial; la répartition des terres, des emplois, des privilèges, etc. C'était une révolution gouvernementale qu'on voulait et qui malheureusement aboutira à un conflit armé. (1)

Cette longue liste de griefs il ne faut pas la mépriser. C'est un document qui manque d'ordre, de mesure parfois et de disposition. Néanmoins c'est l'expression d'un nationalisme très modéré et très

(1) Voir page suivante.

éclairé. Il y a des articles tendancieux, c'est vrai, mais les réformes demandées étaient justes. Il est vrai qu'il n'était pas prudent de faire miroiter aux yeux de Londres l'image de la prospérité américaine, et de faire l'éloge de la France. Malgré ces erreurs de tactique le programme des Patriotes répondait aux aspirations de la nationalité et était l'expression de son idéal. N'oubliez pas que des hommes sont morts pour cette cause qui fut la nôtre. Responsabilité ministérielle que Londres nous refusait quatre-vingt-dix-sept ans passés mais qu'elle fut forcée de nous accorder un siècle plus tard.

"Nous nous trompons fort si ce ne sont pas là tous les principes du fameux Statut de Westminster exposé et réclamé par les Patriotes, quatre-vingt-dix-sept ans avant sa concession par la Métropole. Il n'y a pas à dire, ces Patriotes ne rêvaient rien d'irréalisable; bien au contraire, ils étaient de grands réalistes et la logique de leur perception les amenait à exposer un programme si au point et si complet qu'on ne trouverait rien de mieux et qu'on le réaliserait un siècle plus tard sans cependant en donner crédit à ceux qui l'avaient conçu". (2)

Nous nous ferions un reproche de ne pas reproduire ici une partie d'un discours de Papineau, dans lequel il combat l'Angleterre avec ses propres principes. Cette fois ce n'était pas de la littérature, mais des pièces à conviction qui portaient comme des boulets de canon et qui faisaient dire au peuple: c'est vrai, c'est juste. Et cette conviction profonde que Papineau exprimait, c'était celle du peuple. Ce que tous pensaient et sentaient, lui l'exprimait. Ces idées de réforme, de démocratie, de liberté, de progrès

(1) Grievs de l'Assemblée du Bas-Canada. Vendredi le 21 février 1834. Attesté par J. Ant. Bouthillier, greffier Assis- tant. Voir les pages 1 à 23.

(2) Filteau, G., Op. cit., t. 1, p. 162.

social, le peuple les réclamait par lui. Trois-quarts de siècle avait suffi au peuple pour réaffirmer sa fierté nationale. Voici le texte du discours de Papineau.

"Il existe des signes certains, insista Papineau, qu'avant longtemps toute l'Amérique sera républicaine. S'il est nécessaire de changer notre constitution, faut-il le faire en vue de ces présages. Est-ce un crime que de le demander? Tout membre de cette Chambre se doit au peuple qu'il représente, et, dut-il être égorgé ensuite par les soldats, il ne peut hésiter à se prononcer pour le changement, s'il y voit le bien de son pays. Il ne s'agit que de savoir comment nous vivons en Amérique et comment on y a vécu. L'Angleterre, oui, l'Angleterre elle-même y a jeté les fondements d'une puissante république, où fleurissent la liberté, la morale, le commerce et les arts. Les colonies espagnoles et françaises, avec des institutions politiques moins libres, ont été plus malheureuses. Le régime anglais, dans les colonies, a-t-il donc été plus aristocratique que démocratique? Est en Angleterre même, est-il purement aristocratique? C'est une erreur de la part de M. Stanley que de nous parler du gouvernement monarchique de l'Angleterre en 1834. Du temps des Stuart, ceux qui ont soutenu le pouvoir monarchique ont perdu la tête sur les échafauds. Depuis cette époque, la Constitution de l'Angleterre a été mixte..." (1)

Il ressort de ce texte que le Canada étant un pays d'Amérique, son avenir doit se lier à celui de l'Amérique. N'est-ce pas la politique de nos isolationnistes d'aujourd'hui?

Nous sommes plus près d'une crise que bien des gens ne se l'imaginent disait le Cobourg Reformer. (2) En effet les élections de 1834 s'annonçaient violentes. L'effervescence était à son comble. Il y eut des rixes notamment à Montréal et dans le comté des Deux-Montagnes. Papineau remporta un succès sans précédent. Les Patriotes emportaient 77 sièges et l'opposition tombait à 11. Dans le Haut-Canada un résultat à peu près analogue: 38 réformistes sur 61 députés. Les membres qui s'étaient opposés à l'adoption des Quatre-

(1) Rumilly, Robert. Op. cit., pp. 101-102.

(2) Idem, p. 108.

vingt-douze Résolutions durent quitter la Chambre, remplacés par des jeunes bien résolus à faire triompher leur cause. Ils se donnèrent pour mot d'ordre: "Tout ou rien". Inutile de dire que la session fut de courte durée. Secondé par Morin et Lafontaine, Papineau entraîna les députés "au pas de charge" nous dit De Celles, sans leur laisser le temps de souffler et de se reprendre. (1)

Nous remarquons au nombre des principaux membres: "O'Callaghan, le fondateur du journal le Vindicator et le représentant de l'élément irlandais réformiste; Louis-Hippolyte Lafontaine, Jean-Joseph Girouard, Ovide Perrault, Pierre Amiot, Toussaint Drolet, Joseph-Narcisse Cardinal, Hector Côté, et Norbert Morin.

Les nationalistes de langue anglaise étaient représentés par William Henry Scott, Jacob de Witt et le docteur Robert Nelson. Edouard Rodier qui était entré à la Chambre en 1832 et Ludger Duvernay qui y entra en 1837.

Au nombre des adeptes de Papineau, en dehors de la Chambre, on remarquait: le docteur Wolfred Nelson, Thomas Storrow Brown, Amury Girod, un Suisse huguenot.

Les choses allaient de plus en plus mal. On aurait dit que tout se liguaient contre les Patriotes. Ainsi, en Chambre on venait de passer certaines propositions de lord Russell et entre autres une qui donnait au gouverneur le droit de dépenser les revenus publics de la province sans l'autorisation de la Chambre. A cette nouvelle tout le camp fut sur pieds. Et Etienne Parent qui représentait l'opinion modérée écrivait dans le Canadien:

(1) Rumilly, ⁴obert. Op. cit., p. 115.



— HON. ETIENNE PARENT —

Etienne Parent

HON. ETIENNE PARENT

"C'est un acte d'agression qui rompt le contrat social, et qui rendrait sainte toute résistance, même par la force physique..." (1)

Inutile d'ajouter que les autres journaux tonnaient contre tout, même contre les autorités religieuses.

Pour comble de malheur, la crise politique se doublait d'une crise économique. Le comté de Rimouski était menacé de famine. Dans la Beauce, la picote et la scarlatine étaient devenues une véritable épidémie et des inondations avaient rendu les chemins impraticables. Dans le comté du Saguenay avait commencé l'émigration des familles vers le "Far West". Les meilleures terres étaient cédées à vil prix à des favoris. Aussi le paysan, les poings crispés, jurait que le Château Saint-Louis lui rendrait des comptes pour ce pénible hiver. (2)

Partout des assemblées anti-coercitives eurent lieu. Ce furent ensuite celles des Six-Comtés, Saint-Charles, Saint Eustache et Saint-Denis. C'était les premiers coups de feu. Le peuple avait les yeux fixés sur son Napoléon. Quand il n'était pas là les chapeaux se levaient à l'énoncé de son nom. Quand il venait, on courait à sa rencontre, on le recevait drapeaux flottants, on le montrait aux enfants. Lui ne faisait qu'un seul être avec son peuple, dont il exprimait le sentiment commun. On le sentait aussi incorruptible et cette qualité l'âme populaire la saluait à grands cris.

L'arrivée de Gosford avait fait espérer. Le caractère de Gosford le portait à la modération. Aussi s'efforce-t-il de capter

(1) Rumilly, Robert. Op. cit., pp. 138-139.

(2) Idem, p. 139.

la confiance des Canadiens. Il assiste à toutes les réunions où il croit que sa présence sera appréciée. Son devoir est de concilier les deux éléments. Trop affable et poli envers ceux qui l'approchent, il entendit émettre par certains canadiens, les remarques suivantes: il y a trop de bonté dans tout cela, on nous prépare un coup en dessous. Gosford était au-dessus de ces soupçons, mais la mentalité populaire était à son point extrême de tension. Méfiance à l'égard du pouvoir. Le gouvernement avait perdu la confiance du peuple. Le gouverneur était sincère et des mieux disposé, mais il devait suivre les instructions de Londres. Il se rendit si bien maître de la situation que Papineau lui-même commençait à croire qu'il en sortirait un compromis et que Londres serait prête à faire certaines concessions plus libérales.

Un bon nombre de députés, nous dit De Celles, étaient portés à écouter les paroles bienveillantes du gouverneur, lorsque la publication, à Toronto, des instructions secrètes données à lord Gosford vint tout bouleverser. Ces instructions parurent aux plus ardents comme un démenti complet aux avances de lord Gosford, qui laissait espérer le redressement des griefs. Toute la politique de Gosford se dissipait en un clin d'oeil. Londres écrivait secrètement à Gosford qu'il ne fallait faire aucune concession aux Canadiens tout en paraissant céder, qu'on ne céderait en somme que sur un point: on abrogerait, peut-être, la loi des terres. C'était cette mesure inique du Parlement anglais qui avait permis à des spéculateurs de s'emparer du meilleur de notre sol et maintenant que tous ces messieurs étaient bien servis on abrogerait la loi. (1)

(1) De Celles, Alfred. Papineau 1786-1871. Montréal, Cadieux-Dérome, 1905, p. 116.

On peut imaginer quelle rage cette mesure législative pouvait faire naître dans le coeur du colon.

Après cet incident tout espoir de rapprochement, de compromis ou d'entente s'est évanoui. On s'achemine dès lors et à grands pas vers un cataclysme. C'est en vain que le clergé s'est séparé de Papineau depuis 1834 et s'efforce d'endiguer l'entraînement populaire.

Sur les entrefaites, loin de se rendre aux demandes des Canadiens, lord Russell venait proposer aux Communes de donner au gouvernement le droit de dépenser les revenus publics de la province, sans l'autorisation de la Chambre. C'était peut-être la pire des maladresses que Londres pouvait commettre et qui semblait justifier les prétentions de Papineau qui allait jusqu'à dire que l'on ne pourrait rien attendre d'équitable du parlement anglais. (1) Maladresse qu'exploitera Papineau et ses gens, au profit de la cause canadienne. Plus la situation se compliquait, plus les Patriotes s'exaltaient. Papineau se défendait de recourir aux armes, mais tous ses gestes n'étaient que des appels à la révolte. On ne saurait mettre le feu aux poudres sans qu'elles sautent.

"Maladresses sur maladresses d'un côté et d'autre, violence de langage, que les premières provoquent si elles ne les justifient point; tel est le bilan des actes et des paroles qui suivent les résolutions Russell et entraînent dans une mêlée sanglante les forces rivales rendues inconscientes, sous la pression de passions sans cesse surexcitées". (2)

(1) De celles, Alfred. Op. cit., p. 120.

(2) Idem, p. 129.

On vit alors Pontois, ambassadeur de France aux Etats-Unis et De Saligny, attaché d'ambassade venir à Laprairie devant le cours que prenaient les événements. Ils représentèrent aux chefs patriotes le danger de cette guerre civile à laquelle ils n'étaient pas préparés. Le gouverneur fit venir Papineau et lui demanda d'user de son influence pour calmer les esprits. Mais il était trop tard. Papineau répondit: "Je ne puis rien contre la volonté du peuple". Suprême affirmation de la souveraineté du peuple et couronnement des idées révolutionnaires.

En somme, la bonne foi des uns comme l'erreur des autres, limite la responsabilité de chacun suivant le cas. On parle souvent des excès des patriotes, mais que l'on mette en regard les excès et les provocations des autres à tous points de vue, provocations qui ne visaient qu'à humilier tout un peuple et nous verrons que les excès des patriotes n'étaient pas des provocations directes mais la réaction exaspérée d'une sensibilité mise à vif.

Que le grand chef, que les autres mêmes aient été dépassés par leurs hommes, la chose n'est pas impossible, mais la responsabilité n'en demeure pas moins. Un témoignage de Papineau lui-même montre bien que l'on avait cherché avant tout une solution pacifique.

Après avoir demandé au peuple de n'acheter que les produits de chez nous, Papineau, recommande de boycotter l'Angleterre et il ajoute: "Soyez assurés que ces moyens, au bout de quelque temps, suffiront, avec l'opposition constitutionnelle que vos représentants feront à un gouvernement corrompu, pour le voir bien vite remplacé par celui que vous aurez demandé. Vos représentants ne reculeront devant aucun obstacle afin d'obtenir toutes les réformes demandées

par les Quatre-vingt-douze Résolutions". (1) Oh! ces Quatre-vingt-douze Résolutions renfermaient bien des menaces, bien des défauts, mais en somme, les demandes étaient dans l'ordre.

Pour ce qui a trait à la question des ambitions personnelles, je crois que nous pouvons dire en toute vérité que les chefs n'avaient pas de vues intéressées. Papineau a écrit et sans crainte d'être démenti: "Nous avons tout fait pour le peuple. Rien pour nous-même". Il prélevait près de la moitié de son traitement de mille livres pour aider les journaux de son parti. (2)

Voyons la réponse d'un autre chef: Nelson, à l'attaque des tories. Lafontaine avait présenté un projet de loi consacrant 10,000 livres au paiement des dommages causés à la propriété publique dans le cours des événements de 1837. Les tories attaquèrent avec fureur le projet de Lafontaine. Ils voulurent que les Patriotes en soient exclus. Et Gagy dans un discours de quatre heures, demanda par manière d'ironie s'il s'agissait de l'Eglise de Saint-Eustache ou de la distillerie du docteur Nelson, qui avaient servi de forteresse aux rebelles.

Wolfred Nelson, d'une voix tremblante de colère, apostropha ses adversaires: "Je dis à ces messieurs en pleine figure que se sont eux et leurs pareils qui font les révolutions, brisent les trônes, foulent aux pieds les couronnes et renversent les dynasties. Ce sont les iniquités qui soulèvent les peuples, et les jettent dans le désespoir. Je renonce volontiers à toute réclamation pour les pertes considérables qu'on m'a si cruellement infligées, car j'espère, avec la grâce de la divine Providence

(1) Rumilly, Robert, op. cit., pp. 112-113.

(2) Idem, p. 97.



WOLFRED NELSON

que je pourrai, à force de travail et malgré mon âge avancé, m'acquitter de mes obligations et payer ce que je dois. Mais indemnisez ceux dont on a détruit les biens à cause de moi ... Rendez à ces infortunés ce qu'ils ont perdu: indemnisez-les je ne demande rien de plus". (1) Je ne crois pas que rien d'intéressé se glisse dans cette admirable protestation.

Accusé d'avoir été révolutionnaire, Papineau écrit au docteur Nancrede, de Philadelphie pour se justifier. "Et bien, non. En conscience, non. Du fond de l'âme, non. L'accusation est injuste, révoltante. J'ai fait de l'opposition constitutionnelle, je n'en ai pas fait d'autre. Les magistrats ont enfoncé ma maison désertée, pour saisir mes papiers. Ils ont trouvé plusieurs de mes lettres chez des concitoyens arrêtés, et les ont publiées. Les uns et les autres certifient que j'ai déconseillé les voies de fait. Nous ne conspirions pas pour renverser le gouvernement par la force; nous voulions le guérir par la diète et le régime. Nous ne savions pas qu'il conspirait pour nous écraser, pour commencer la guerre civile contre le peuple ... On s'aperçoit que sa main court nerveuse et tremblante. Il reprend sa méditation. Sa pensée évolue: "Nous sommes, en apparence, plus loin que jamais de toute liberté, et mes trente ans d'efforts ont abouti à cet échec, à ce recul. Est-ce bien sûr?" (2)

Tout en se défendant de prêcher la violence Papineau ne se servait pas moins de paroles et de discours séditieux. On se rappelle sur ses lèvres l'apostrophe d'un député anglais à l'adresse des membres du gouvernement britannique:

(1) Rumilly, Robert, op. cit., pp. 257-258.

(2) Idem, pp. 190-191.

"Oui, si le même sang coulait dans leurs veines que celui qui a produit les Washington, les Franklin, les Jefferson, ils vous chasseraient de leur pays, comme vous avez été justement chassés des anciennes colonies". (1)

Peut-on dire que Papineau ne fut pas averti de la tournure que prenaient les événements. Non. Parent dans le Canadien du 25 septembre et du 9 octobre écrivait:

"Nous aurions peine à croire aucun de nos chefs politiques respectables capables d'exciter le peuple à des excès, mais nous pourrions l'accuser de ne pas faire les efforts qu'on a droit d'attendre d'eux pour les réprimer. S'ils nous disent qu'ils ne peuvent plus contrôler la violence de leurs partisans, alors ils s'accusent d'une bien coupable imprévoyance. Ils auraient dû pressentir que, la digue une fois rompue, le torrent porterait partout la ruine et la désolation".

"... les habitants du pays auront à choisir entre la paix et la guerre civile, entre la Reine et M. Papineau, entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Les Fils de la Liberté au sud de leurs pères sans doute, viennent de lancer dans le public une déclaration d'indépendance, pour valoir ce que de droit à la première occasion". (2)

Il va sans dire que ces avertissements ne sont pas de nature à faire exonérer Papineau de tout blâme. A chacun sa part du blâme. Il n'appartient qu'à Dieu de juger le fond des consciences, mais que Papineau l'ait voulu ou non il est responsable en grande partie du mouvement révolutionnaire de la première insurrection et, par voie de conséquence, responsable de la seconde. Il s'est défendu d'être révolutionnaire, mais il a sûrement contribué par ses tournées oratoires à faire éclore la rébellion. Lui et ses collègues furent pour le Canada, mais à un degré moindre, ce que furent pour la France, les écrivains du XVIII^{ème} siècle.

Nous nous permettons de dire avec monsieur La Roque De Roquebrune:

(2) Chapais, T., op. cit., t. IV, p. 179.

Voir aussi:

Le Canadien du 25 septembre et du 9 octobre 1837.

(1) Bruchési, Jean. Op. cit., p. 9.

"Si Papineau a eu des illusions, du moins elles furent généreuses. Et la plus noble de ses idées est peut-être cette confiance qu'il avait dans l'âme canadienne-française". (1) Dumouchel ajoute que Papineau fit l'injure à ses compatriotes de refuser de mourir dans la religion de ses pères dans ce pays si catholique, c'était plus qu'une faute et c'est bien à ses idées révolutionnaires que l'on attribue l'insuccès de sa politique auprès du clergé; c'est bien là, le plus grand de ses manquements, mais cependant, il a voulu mourir avec ses principes. (2) Incorruptible, il le fut jusque dans la mort: "Si je me trompe, c'est de bonne foi, et je compte sur la miséricorde de mon Créateur". (3)

Notre cause en soi, ne pouvait pas ne pas être juste. Cependant il est impossible de légitimer la prise d'armes en de semblables circonstances. Il est presque certain que les dirigeants furent dépassés par leurs troupes, qu'ils ne prévoyaient pas les excès auxquels leur campagne allait aboutir. Si la cause n'avait pas été juste, nous n'aurions pas eu autant de témoignages de la part des gouverneurs anglais eux-mêmes, favorables aux Canadiens.

Aux anglais qui se plaignaient de la législation canadienne, un Mackintosh dira en chambre: "Le ministre des colonies s'est adressé aux sentiments de cette Chambre pour exciter sa sympathie en faveur des Anglais du Bas-Canada. Mais, je le demande, qu'on me montre une seule loi faite par l'Assemblée de Québec contre les colons anglais? Et comment...?". Et un Hume soulignait que le Haut-Canada se plaignait des mêmes maux. C'était la preuve qu'il ne fallait pas accuser le mauvais esprit des Canadiens Français, mais le régime.

(1) Roquebrune, La Roque de. Op. cit., V. III, p. 243.

(2) Dumouchel, Alfred. Op. cit., V. XXXV, p. 33.

(3) Rumilly, Robert. Op. cit., p. 304.

Il mécontentait tout le monde. (1)

Lord Gosford, qui devait plus que tout le monde condamner une insurrection dont on cherchait naturellement à lui faire porter en partie la responsabilité, a fait dans le parlement anglais l'aveu suivant:

"Il y a à Montréal, et dans ses environs, une certaine classe d'Anglais à qui tous les hommes libéraux et indépendants ne peuvent qu'être hostiles, et dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination insupportable; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronage, à l'exclusion des habitants d'origine française. C'est à eux surtout qu'il faut attribuer les troubles et les animosités". (2)

Les paroles de lord Gosford tombent en parfait accord avec la réponse de Papineau au persifleur Gagy qui accusait les Canadiens Français de vouloir s'emparer de toutes les places. Papineau bondit et s'écria: "J'aime, j'estime les hommes sans distinction d'origine; mais je hais ceux qui, descendants altiers des conquérants, viennent dans notre pays nous contester nos droits politiques et religieux. S'ils ne peuvent s'amalgamer avec nous, qu'ils demeurent dans leur île. On nous dit: soyons frères. Oui, soyons-le. Mais vous, vous voulez tout avoir, le pouvoir, les places et l'or. C'est cette injustice que nous ne pouvons souffrir. Ces phrases-là, au moins sont dépourvues de littérature. Elles sont l'appel, le cri vers la justice des coeurs déchirés. Ce cri de détresse, comment voudriez-vous qu'il ne fit pas le tour de la province! (3)

Pour la réfutation et la confusion de ceux qui ne veulent voir dans l'insurrection de 1837 qu'un acte de rébellion injustifiable, je cite les paroles éloquentes du célèbre lord Brougham:

-
- (1) Rumilly, Robert. Op. cit., pp. 61-62.
 (2) David, L.O., Op. cit., avant-propos, p. 8.
 (3) Idem, p. 7.

"On blâme, dit-il, avec véhémence, les Canadiens; mais quel est le pays, le peuple qui leur a donné l'exemple de l'insurrection? Vous vous récriez contre leur rébellion, quoique vous ayez pris leur argent sans leur agrément et anéanti les droits que vous vous faisiez un mérite de leur avoir accordés ... Toute la dispute vient, dites-vous de ce que nous avons pris 20,000 livres, sans le consentement de leurs représentants. Vingt mille livres sans leur consentement! Et bien! Ce fut pour vingt shillings qu'Hampden résista, et il acquit par sa résistance un nom immortel, pour lequel les Plantagenets et les Guelfes auraient donné tout le sang qui coulait dans leurs veines. Si c'est un crime de résister à l'oppression, de s'élever contre un pouvoir usurpé et de défendre ses libertés attaquées, quels sont les plus grands criminels? N'est-ce pas nous-mêmes qui avons donné l'exemple à nos frères américains? Prenons garde de les blâmer trop durement pour l'avoir suivi". (1)

Nous connaissons le rapport favorable de Durham sur certains points à l'égard de la cause canadienne. Relevons comme dernière preuve, une conversation à Rideau Hall entre Dumouchel, membre du sénat et lord Dufferin. Comme la conversation tombait sur la loyauté des Canadiens Français, le gouverneur ajouta: "Je pense qu'il n'y a pas de sujets plus loyaux que les Canadiens-français". Très certainement répondit Dumouchel; il y eut, il est vrai, en 1837, un mouvement de nature à compromettre la réputation des Canadiens Français sous ce rapport ... lord Dufferin ne le laissa pas achever: "Avec un gouvernement corrompu comme celui que vous aviez alors, ajouta-t-il, il est bien surprenant que les choses n'aient pas été plus loin". (2)

Dans la doctrine de l'Eglise, pour qu'un recours aux armes soit légitime contre le pouvoir établi, deux conditions sont requises: une probabilité sérieuse de succès et l'unanimité morale de la nation. C'est un fait indiscutable que notre rébellion canadienne n'avait aucune chance de succès. C'est un Nelson qu'on rencontrera

(1) Rumilly, Robert. Op. cit., pp. 115-116.

(2) David, L.O., op. cit., avant-propos, p. 8.

à New-York à la recherche d'armes et de fonds monétaires. Un Rodier qui écrira à Duvernay: "Les résolutions passées ici sont insignifiantes et ils ne parlent point de nous donner des armes, beaucoup de mots, de sympathie, mais point d'armes".

Etienne Parent déclare dans un article paru dans le "Canadien" du 15 mai 1837:

"Si nous pouvons compter sur les informations que nous recevons de diverses parties de ce district, on est partout disposé à protester hautement contre les résolutions de lord Russell, mais on ne veut pas déclarer la guerre à l'Angleterre par anticipation, en attendant que nous soyons en état de nous mesurer avec elle ce qui peut aller fort loin. Une guerre est un héritage bien peu avantageux à laisser à nos enfants".

Or, que voyons-nous au Bas-Canada en 1837? Nous voyons d'abord, toute la région de Québec qui ne bouge pas et ne veut pas bouger. Sur vingt et un comtés dans la région de Montréal, six ou sept seulement sont en ébullition. C'est folie, c'est la minorité qui se révolte. (1) Minorité sans généraux de carrière, sans le nombre de soldats suffisants, sans entraînement, sans armes et sans munitions. Il est certain que cette révolution a glissé des mains des chefs. Car le plus imprévoyant des chefs n'aurait pas entrepris la lutte ouverte dans de semblables conditions. Mais le peuple, lui, une fois lancé sur la pente de la violence n'entend plus raison et crie vengeance. Voilà pourquoi, il nous semble, que la rébellion fut prématurée et que les chefs se virent dépassés par leurs hommes après les avoir chauffés à blanc.

Nous sommes maintenant en mesure de juger avec équité cette période mouvementée de notre Histoire.

(1) Pouliot, Léon, S.J. Mgr Lartigue et les Patriotes de 1837. Lévis, 1938. (Voir: Bulletin des Recherches Historiques, vol. 44, No. 3, p. 74.

CHAPITRE VIII

CONCLUSION

Opinions diverses. - Les grands responsables: l'Angleterre, les chefs, le peuple. - La doctrine de l'Eglise et la Rébellion. - Rébellion d'Espagne. - La Rébellion canadienne: distinction de principe et de fait. - Milieu et influences intellectuelles indéniables. - Episode de notre unité nationale.

De quels mots se servir pour apprécier une insurrection qui ne fut ni louable ni condamnable entièrement. Comment porter un jugement sur une période agitée entre toutes. Qu'il y ait eu des égarements, soit, mais que la Rébellion ait mis notre cause en considération, nous n'en doutons pas. Nous ne chercherons pas à exonérer la Rébellion de façon à la faire servir à la cause; nous ne la condamnerons pas non plus entièrement comme le font certains auteurs, mais nous essayerons avec impartialité de déceler le mérite là où il se trouve.

Que fut l'épopée de 1837? Dostaler O'Leary nous dit:

"Une poignée de braves, une poignée de héros en guenilles qu'animait le plus beau des idéals, luttant désespérément contre la pire des tyrannies légales, tel nous semble être le résumé de l'épopée de 37". (1)

(1) O'Leary, D., Op. cit., p. 45.

Disons: des héros sans ressources, soit, mais non pas des héros en guenilles. Sans ressources, c'était bien le cas, car on manquait de fusils pour en mettre entre les mains suppliantes de ceux qui n'en avaient pas. De là, témérité d'action, aggravée par l'attente toujours déçue des secours américains. - Le plus beau des idéals nous dit aussi O'Leary. Je lui répondrai par la voix du Canadien:

"Comme si la langue, les lois, les institutions d'un peuple pouvait être mis au rang des préjugés; comme si les intérêts particuliers à un pays devaient être comptés pour rien dans ce pays même". (1)

Cette révolution nous dit le même auteur fut nationale avant toute autre chose. La Révolution de France fut nationale, mais je crois qu'on peut dire que la Rébellion canadienne fut raciale plus que nationale et dominée par l'esprit de parti plus que par l'idée de nationalisme. Le peuple seul n'aurait jamais entrepris de faire cette rébellion s'il n'eut été dirigé par le parti qui réclamait la responsabilité ministérielle. C'est aussi l'opinion de Pontois qui dit: "En effet, il ne faut pas l'oublier, cette rébellion fut loin d'être générale".

O'Leary prétend aussi que les théories de liberté, d'égalité, mises en honneur par la Révolution française, n'atteignirent pas un aussi grand nombre d'hommes que beaucoup le supposent. Qu'en général la majorité d'entre les chefs n'avaient lu ni Rousseau, ni Voltaire, ni aucun des philosophes ou encyclopédistes du XVIII^e siècle. (2) Nous avons déjà établi dans les débuts la présence

(1) Bibaud, M., Histoire du Canada sous la domination anglaise. Montréal, J.G. Bibaud, 1878. Tome III, pp. 235-6.

(2) O'Leary, D., Op. Cit., pp. 45-46.

de ces livres à travers la pays. Comment nos hommes d'état, pour la plupart des professionnels, n'auraient-ils pas pris contact avec ces auteurs quand leurs études dépendaient en grande partie des maîtres du XVIIIème siècle. Chapais nous dit:

"Le malheur de beaucoup d'hommes de ce temps fut d'avoir fait leurs études légales dans des auteurs pétris des préjugés de la vieille école gallicane et parlementaire, et d'avoir trop souvent charmé leurs loisirs avec les pires ouvrages des écrivains impies du XVIIIème siècle". (1)

Nos avocats et nos notaires étaient particulièrement exposés à ce péril. Et c'est cette classe naturellement qui était appelée dans la politique.

"Condamnable dans son principe, nous dit l'honorable Chapais, dans son Cours d'Histoire, et déplorable dans ses inévitables résultats, le mouvement insurrectionnel de 1837 prit en outre le plus fâcheux caractère par suite du regrettable esprit qui animait plusieurs de ses auteurs. On assista à une explosion de sentiment démagogique. Les journaux et les discours débordèrent de cette creuse et pernicieuse phraséologie révolutionnaire née durant le cataclysme de 1789, et remise en honneur au souffle des trois journées de 1830; on proclama la souveraineté du peuple, on dénonça la violation du Contrat social, on multiplia les tirades déclamatoires contre les tyrans, on promulgua le droit de révolte, on fit l'apologie du régicide, on répudia l'autorité de l'Eglise. Les meneurs du mouvement ne craignirent pas de recourir aux pires moyens dans la propagande révolutionnaire". (2)

Condamnable dans son principe: oui, sans doute si on se retranche derrière les principes dénoncés par Chapais. Mais il me semble qu'on peut voir en ces principes les véhicules maladroits d'idées et de revendications justes en elles-mêmes. Que demandait-on en somme dans ces "tirades déclamatoires" sinon la responsabilité ministérielle et l'élargissement des cadres politiques. Alors seulement on comprendra que les principes libéraux mis en évidences

(1) Chapais, Thomas. Cours d'Histoire du Canada. Québec, J.P. Garneau, 1933, tome III, pp. 245-261.

(2) Idem, t. IV, pp. 227-228.

n'étaient que des précédents historiques de trois grandes puissances: l'Angleterre, la France, les Etats-Unis et on peut ajouter l'Irlande.

Que la question religieuse ait pris une tournure fâcheuse. Nous le déplorons. Mais dire que seul l'esprit de ces chefs fut la cause de ce désordre. Non. Il suffit d'avoir lu l'histoire du clergé en France pour se rendre compte que le peuple Français n'était pas le plus pieux et le mieux disposé en faveur du clergé. Eh! bien ne l'oublions pas: ce sont des Français à l'esprit frondeur et imbus de gallicanisme qui vinrent s'établir au Canada. Et l'abbé Auguste Gosselin, après avoir parcouru les documents de l'époque, nous dit: "Qu'il ne peut s'empêcher d'avouer que les Canadiens d'aujourd'hui, loin d'avoir dégénéré, sont infiniment meilleurs que leurs pères".

Voici le jugement porté par notre historien national sur ce malheureux épisode de notre histoire:

"Cette insurrection avait été prématurée et inattendue. Nulle part, le peuple n'y était préparé. Il n'y avait que les hommes ardents engagés dans la politique, les agitateurs, leurs partisans et des transfuges, qui virent dans une révolution un remède à des abus existants, ou une occasion de satisfaire leur ambition personnelle. Ils s'excitèrent mutuellement; leur imagination se monta, les choses ne leur parurent pas sous leur véritable jour. Tout prit à leurs yeux, une petitesse ou une grandeur exagérée. (1)

Qu'on nous permette de dire qu'à notre humble avis cette insurrection a été prématurée mais non pas tout à fait inattendue. Inattendue peut-être dans le sens que la poudrière éclata par suite d'un incident fortuit, c'est-à-dire l'ordre d'arrestation lancé

(1) Garneau, F.X., Histoire du Canada. Paris. Félix Alcan. 1920, 5ième éd., t. II, pp. 676-677.

contre Papineau et Nelson, ce qui poussa à la prise d'armes et amena la rébellion. Mais depuis 1760, que le peuple luttait pour maintenir ce que les traités lui avaient garanti. Nos chefs politiques faisaient la lutte sur le terrain constitutionnel et ils connaissaient la loi anglaise mieux que beaucoup de leurs confrères anglais. Discours, débats parlementaires, représentations à Londres, pétitions, boycottage, tous ces moyens étaient légitimes. Avec tout cela ils n'obtinrent rien. Une seule initiative restait: la lutte ouverte. Et ils n'hésitèrent pas à adopter cette politique. J'ose même dire que sans Papineau, sans MacKenzie, sans Nelson, et les autres, la rébellion aurait eu lieu quand même, peut-être pas en 1837-38, mais peu après. L'histoire est là pour témoigner que nos pères ont tout essayé, pour obtenir justice; Londres répondait toujours trop tard. "Nul peuple, écrit l'abbé Groulx, n'endure longtemps d'être gouverné par une poignée d'étrangers. C'est déjà un état de violence. Nul peuple non plus n'endure, ni ne peut endurer d'être gouverné contre soi-même. C'est un autre état de violence". (1)

Un mot des grands responsables. Une part de responsabilité revient à l'Angleterre, à cause de sa politique coloniale, de sa lenteur administrative et des gouverneurs qu'elle nous a envoyés durant les cinquante ans qui précédèrent les troubles. La politique coloniale anglaise avait depuis plus d'un demi-siècle, sans s'en rendre compte, laissé subsister un régime qui devait tôt ou tard mener à la révolte. Elle ne manquait cependant pas d'avertissements: pétitions sur pétitions, canadiens envoyés en Grande-Bretagne, discours des membres de la Chambre anglaise, dépêches alarmées

(1) O'Leary, D., Op. cit., p. 49.

des gouverneurs, articles des journaux, discours révolutionnaires, assemblées, attitude des Etats-Unis, tout annonçait un état de tension extrême.

La cause immédiate de la rébellion, il ne faut l'oublier, fut la démarche prématurée du gouverneur établissant la loi martiale et ordonnant l'arrestation des chefs, que rien encore ne justifiait. Ce fut la provocation qui fit jaillir l'étincelle qui enflamma la lutte. (1)

Quand on lit les instructions secrètes données aux gouverneurs, on en croit à peine le texte. Elles se résument toutes à cette recommandation: "Manoeuvrez pour ne jamais rien abandonner des prérogatives de la Couronne". Usez de tous les moyens, ayez l'air de céder, mais gardez tous les pouvoirs. (2) Et quand les gouverneurs ne réussissaient pas ou cédaient trop, les ministres les blâmaient, les rappelaient et en essayaient d'autres. Ce fut le cas de Durham, pour sa trop grande sympathie envers la cause canadienne. Bref, l'Angleterre aurait visé à provoquer l'insurrection qu'elle n'aurait pas agi autrement. Elle a donc sa part de responsabilité dans la situation d'où sortit la rébellion.

La grande erreur de nos chefs fut d'adopter la politique du tout ou rien, au lieu d'accepter les concessions que leur offrait Downing Street et qui ouvraient la route à une autonomie grandissante, ils ne voulurent faire aucun compromis. (3) Ce furent plus ou moins eux qui préparèrent la prise d'armes et qui menèrent la lutte constitutionnelle avec la tenacité et l'habileté qu'on leur

(1) Lanctot, Gustave. Le Canada d'Hier et d'Aujourd'hui. (Montréal, éditions Albert Lévesque, 1934, p. 100.
(2) Potvin, Pascal. Les Patriotes de 1837-1838, op. cit., pp. 671-3.
(3) Lanctot, Gustave. Ibid., p. 99.

connait et auxquels il faut reprocher les violences, et les exagérations verbales. Cependant leur formation atténue leur responsabilité. Elle explique bien ces exagérations verbales, ces tendances au libéralisme et au radicalisme. Mais enfin, ces hommes sont responsables parce qu'ils étaient les plus instruits, les plus influents, les mieux renseignés du temps et que le peuple parmi lequel ils vivaient les écoutait comme des oracles. Ils se laissèrent aller à des phrases compromettantes, des critiques absolues, à des décisions extrêmes. Très peu de chefs cependant allèrent jusqu'à envisager la prise d'armes. Mais beaucoup de lieutenants y poussèrent. Parmi eux, le Dr Chénier fit preuve, à Saint-Eustache, d'un manque de clairvoyance absolu; Amury Girod, Storrow Brown et le Dr Wolfred Nelson font preuve de négligence criminelle. Le Dr Côté, Robert Nelson et Mailhot, chefs de la seconde insurrection, sont encore plus responsables que les premiers. Ne mettons pas en doute le patriotisme de ces hommes mais sachons les taxer d'imprudence et d'imprévoyance coupables.

La troisième puissance responsable: les journaux, entre autres, le Libéral, la Minerve, le Vindicator et le Canadien. Ces journaux fourmillaient de faits qui se passaient en Europe. C'était des comptes rendus des révolutions qui battaient leur plein dans presque tous les pays d'Europe. Les feuilles se teintaient de cet esprit libéral, philosophique, anticlérical. C'était un coup porté contre tout principe d'autorité. Tout ce qui se prêtait à une polémique était matière de première importance. Jamais dans l'histoire du journalisme, on retrace une période où souffla à ce point un vent de révolution.



LES HOMMES DE 37-38
LE DR. CHENIER

LE DR. CHENIER

Responsable, mais beaucoup moins, le peuple qui faisait l'expérience de son éducation politique, de son esprit d'indépendance, tant en politique qu'en religion. C'est l'éclosion des principes matérialistes et révolutionnaires, fruits de sa nouvelle mentalité.

Il y a de la grandeur et du patriotisme, chez ceux qui tombèrent pour défendre la cause, mais leur patriotisme fut mal inspiré et se laissa emporter à ces actes que réprouvait la doctrine de l'Eglise. Ce n'est pas au peuple qu'il faut adresser avant tout le blâme. Braves gens de chez nous, illetrés pour la plupart, et n'ayant d'autres sources d'information que les discours de tribuns violents qui prétendent le défendre. C'est à la puissance des discours révolutionnaires qu'il crût qu'il avait non seulement le droit, mais le devoir de se battre. Chez les malheureux de la deuxième insurrection, la nostalgie et le désespoir fit plus que tout le reste. Si le peuple fit fausse route ce fut à cause des idées séditeuses qu'on lui inculqua et qui dévièrent sa mentalité.

Il existe des guerres injustes, mais il existe aussi des guerres justes. La rébellion contre l'autorité établie est regardée comme un mal, mais il est des cas où la morale catholique peut la considérer comme un moindre mal. N'oublions pas que le bien général doit passer avant le bien particulier. Et nous croyons vous avoir suffisamment prouvé qu'en réalité l'élément canadien-français était persécuté. Or, lorsque la rébellion est le seul moyen de lutter contre un plus grand mal, l'Eglise ne la condamne pas. La Rébellion d'Espagne ne fut nullement condamnée par l'Eglise catholique, bien au contraire. Monseigneur Goma y Tomas, cardinal, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, n'a-t-il pas fait l'éloge de Franco,

le chef nationaliste, rebelle pourtant contre le gouvernement légalement établi. Et le gouvernement espagnol d'avant la rébellion était loin d'avoir atteint le degré de tyrannie de l'oligarchie qui nous gouvernait avant 1837. Cependant, il faut l'avouer la Rébellion canadienne n'avait pas de chances de succès, tandis que la Rébellion d'Espagne reçut des pays extérieurs l'aide qu'elle en attendait. (1)

Ce que le clergé a condamné dans la Rébellion, ce n'est donc pas tant son principe que la témérité des chefs qui envoyaient inutilement vers la mort des hommes mal préparés à combattre. Disons immédiatement, que la question de la religion y a perdu dans ce conflit une part du respect qui lui est dû et qu'en général l'esprit catholique a été diminué par ces attaques.

Naturellement pour porter un jugement équitable sur la Rébellion de 1837-1838, il faudrait connaître bien des détails, des incidents, des faits qui se sont passés à huis-clos. Il faut le reconnaître, la bonne foi des uns et l'erreur des autres limite les responsabilités selon le cas.

Nous avons des griefs indéniables, suffisamment graves pour légitimer une prise d'armes. Il fallut beaucoup moins à la Rébellion d'Espagne pour ce faire. Juger 1837 par 1937 est de beaucoup plus facile que de se reporter à cette période d'absolutisme et d'indépendance qui planait sur l'Europe et sur l'Amérique. Il ne faut pas oublier qu'il est assez difficile d'obtenir l'unanimité morale d'une nation chez un peuple rompu depuis des siècles à l'absolutisme. Il va s'en dire que la masse, n'ayant connu d'autre

(1) O'Leary, D., Op. Cit., pp. 53-54.

régime sera plutôt lente à s'émouvoir. (1) Ceci ne veut pas dire qu'elle ne réclamait pas des réformes. Le peuple canadien demandait des réformes, mais tous n'en voyaient pas d'un même oeil, la solution.

La Rébellion de 37 a eu ses inconvénients, comme du reste en n'importe quel pays, le vaincu se voit momentanément privé de tous droits politiques. Elle a eu ce grand mérite de resserrer notre unité nationale, de montrer à l'Angleterre qu'il existait un problème canadien, qu'elle ne saurait assimiler sa conquête, qu'elle devra reconnaître l'existence de deux races en terre canadienne. (2) De Celles nous dit: "Que ces combats nourris durant un quart de siècles ont répandu des idées fécondes d'ou` sont sorties les bien-faisantes floraisons de nos libertés politiques". Il nous est impossible de ne pas faire nôtre la pensée de l'abbé Pascal Potvin qui nous dit que nos griefs créèrent un état de violence et que la rébellion n'avait presque plus rien pour surprendre. "Que le peuple qui prend les armes est tout au moins excusé, dans ces conditions". (3)

Il nous semble, vous avoir donné des preuves valables de la légitimité de la cause canadienne. A notre humble avis, en principe, la Rébellion était justifiable; de fait, non, parce que cette Rébellion ne remplissait pas les conditions requises par l'Eglise.

Que fut donc la Rébellion de 1837? Une rébellion raciale et partitive, contre la tyrannie de l'oligarchie anglaise, pour l'obtention d'un gouvernement responsable, à l'exemple des grandes puissances de l'époque.

(1) Pouliot, Léon, S.J., Op. Cit., pp. 72-73.

(2) Roquebrune, La Roque de. Op. Cit., V. III, p. 241.

(3) Potvin, Pascal. Op. Cit., p. 687.

Mes chers lecteurs, nous espérons que dans le cours de cette thèse, nous avons réussi à démontrer les influences du milieu intellectuel de la Rébellion canadienne. En effet, les principes du XVIII^e siècle n'ont-ils pas causé une révolution dans les idées, dans les moeurs, la religion et la manière de penser; les progrès immenses de la science, les philosophes, le dualisme de conscience tout cela n'acheva-t-il pas de transformer la face du monde. Ces doctrines, ces idées mises en pratique par la Révolution française furent un des ferments de la Rébellion canadienne. La France s'était donnée une constitution basée sur ces idées: pourquoi le Canada n'en aurait-il pas une aussi libérale. Le peuple se disait: "Les Etats-Unis ont obtenu justice par la force, le Canada n'obtiendra rien autrement. Les institutions américaines sont sur des bases démocratiques et le pays est heureux, c'est ce que nous désirons et demandons". Les Provinces de l'Est ont obtenu ce que nous, nous ne pouvons obtenir. L'Irlande a vu une solution à ses problèmes identique aux nôtres. On nous refuse justice, bien que notre cause soit reconnue et soutenue par des membres éminents de la Chambre anglaise. C'est alors que le peuple se mit à croire qu'il avait un droit stricte à la rébellion.

Ce peuple on l'avait pétri des idées de réforme, de liberté, d'égalité, et de fraternité. Les bibliothèques publiques lui avaient servi les pires philosophes du XVIII^e siècle. Les pièces littéraires qu'on lui fournissait étaient aussi subversives que les pages des journaux qui se ressentaient du souffle révolutionnaire des pays d'Europe. L'idée de révolution se faisait jour parmi le peuple. Enfin, ce peuple à qui on venait de créer une mentalité toute révo-

lutionnaire, imbu d'idées subversives, ne put souffrir d'être frappé dans ses droits, quand les gouverneurs même affirmaient la justice de sa cause et s'efforçaient de pallier aux instructions secrètes de Londres. Ce sont les spéculations, c'est la partialité, c'est le problème de l'éducation, de la magistrature, c'est l'injuste concession des terres de la couronne, c'est la propagande américaine, qui firent croire au peuple que les dignitaires s'étaient donnés la main pour le dupter.

Maladresses sur maladresses: tel est le bilan. De part et d'autre l'exaspération était à son comble et le peuple était exaspéré de se voir refuser les droits les plus légitimes qu'il avait essayé en vain d'obtenir par les voies de la légalité. Le peuple s'est mis à penser, il s'est formé une nouvelle mentalité. Cette mentalité reposa vite sur des idées importées, intelligence toute subversive et révolutionnaire, des idées, faits et gestes, attestants bien les influences intellectuelles de notre rébellion d'outre-mer, de la France révolutionnaire ou libérale. Ces faits et gestes qui illustrèrent notre rébellion attestent un élément intellectuel indéniable, qui justifie bien notre étude du milieu intellectuel de la rébellion. Il nous a suffi de remonter un peu le cours du fleuve déchaîné pour arriver à la source des idées, souvent naïves, souvent malheureuses, surtout mal assimilées ou mal comprises qui jetèrent parfois nos chefs et des éléments généreux de la nation dans une impasse.

Nous terminons avec autant d'impartialité que possible une étape mouvementée de notre unité nationale. Nous avons cherché

BIBLIOGRAPHIE**ASSEMBLEE DU BAS-CANADA:**

Les Quatre-vingt-douze Résolutions. Griefs, 1834. Vendredi, 21 février 1834.

BEDARD, P.J.:

Etudes et récits. Simple étude sur la Révolution française. Dédié à son ami Charles Gill. Préface par Rémi Tremblay. G.A. & W. Dumont, Montréal, 1890.

BRAULT, LUCIEN:

Cours d'Histoire du Canada enseignés à l'Université d'Ottawa.

BRIEN, HENRY, J.B.:

Un document inédit sur les événements assez obscurs de l'insurrection de 1837-38. (Voir: The Canadian Antiquarian and Humismatic Journal, vol. 1, pp. 1-31, 1908-1909).

BRUCHESI, JEAN:

Les Etats-Unis et les rébellions de 1837-1838 dans le Bas-Canada. (Voir: Revue Trimestrielle canadienne, Montréal, mars 1937, vol. XXXIII, pp. 1-20.

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES:

Sermon Prêché à la Cathédrale de Québec par Mgr Plessis, à l'occasion de la paix américaine, le jour fixé pour la célébrer, savoir le jeudi, 6 avril 1815. Vol. XXXV, No. 3, pp. 161-172, mars 1929. Voir aussi Archives de l'Archevêché de Québec.

CARON, L'ABBE IVANHOE:

Influence de la Déclaration de l'Indépendance Américaine et de la Déclaration des Droits de l'Homme sur la Rébellion canadienne de 1837-1838. Article, Société royale du Canada, 3ième série, Vol. XXV, No. 1, pp. 5-26, mai 1931.

Une Société secrète dans le Bas-Canada en 1838. Article, Société royale du Canada, 3ième série, Vol. XX, No. 1, pp. 17-34, mais 1926, No. 1, p. 45, 1930.

CARRIER, L.N.:

Les Evénements de 1837-1838. Québec. Imprimerie de l'Evénement, 1877.

CHAPAIS, THOMAS:

Cours d'Histoire du Canada. J.P. Garneau, Québec, 1919-1934.

DAVID, L. O.:

Les Patriotes de 1837-1838. Librairie Beauchemin, Montréal, 1884.

DE CELLES, A. D.:

Papineau, 1786-1871. Librairie Beauchemin, Montréal, 1905.

DUMOUCHEL, ALFRED:

Notes d'Alfred Dumouchel sur la Rébellion de 1837-1838 à Saint-Benoit. (Bulletin des Recherches historiques, Vol. XXXV, pp. 31-51), 1929.

DUVERNAY, LUDGER:

Papiers de Ludger Duvernay. Edition du juge L. W. Sicotte. (The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, 3ième série, Vol. V, VI, VII, VIII).

FAUTEUX, AEGIDIUS:

Les bibliothèques canadiennes. Arbour et Dupont, Montréal, 1916. Extrait de la Revue canadienne, nouvelle série, Vol. XVII.

FILTEAU, GERARD:

Histoire des Patriotes. 2 v. Edition de l'A.C.F., Montréal, 1938-1939.

GARNEAU, F. X.:

Histoire du Canada. 5ième édition. 2 v. Librairie Félix Alcan, Paris, 1913.

GLOBENSKY, C.A.M.:

La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache. A. Côté et cie, Québec, 1883.

GROULX, L'ABBE LIONEL:

Notre Maître, le Passé. Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1924.

LANCTOT, GUSTAVE:

Cours d'Histoire du Canada enseignés à la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa.

LANCTOT, GUSTAVE:

Le Canada d'Hier et d'Aujourd'hui. (Documents historiques).
Montréal. Editions Albert Lévesque. 1934.

Le Québec et la Révolution Américaine. Mémoires de la Société
royale du Canada, No. 91, section 1, 1941.

Les Canadiens Français et leurs voisins du Sud. Montréal.
Editions Bernard Valiquette, 1941.

LA MINERVE:

Citations générales. Années 1837-38-39-40.

LEVESQUE, ALBERT:

La nation canadienne-française. Editions Albert Lévesque,
Montréal, 1934.

MAGUIRE, REV. THOMAS:

Doctrines de l'Eglise catholique d'Irlande et de celle du
Canada sur la révolte. Le nom de l'auteur ne paraît pas.
Un avant-propos signé "Un ami de l'Ordre". W. Neilson,
129 p., Québec, 1838. Bibliothèque du Parlement.

MANDEMENTS, LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES

et autres documents du diocèse de Montréal. J. Chapleau &
fils. Imprimeurs de l'Archevêché. Montréal, 1887.

MANDEMENTS, LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES

des évêques de Québec. Québec. Imprimerie générale A.
Côté & cie, 1888. Vol. III-IV, 1806-1850.

MARION, SERAPHIN:

Les Lettres Canadiennes d'Autrefois. Editions de l'Uni-
versité d'Ottawa. Imprimerie l'Eclair, Hull. 1939-42.

MEDERIC, FRERE MARIE:

Un siècle de Voltairianisme au Canada français, 1760-1875.
Université d'Ottawa, 1939.

MORNET, DANIEL:

Les Origines Intellectuelles de la Révolution française.
Paris, Armand Colin, 1933, 556 pages.

Q'LEARY, D.:

Le Séparatisme. Les Editions des Jeunesses Patriotes. Im-
primé aux ateliers de La Parole Ltée, Drummondville. Montréal,
1937, 218 pages.

PAPINEAU, L. J.:

Histoire de l'Insurrection du Canada. (La Revue du Progrès).
Publiée à Paris en 1839. Voir aussi la Revue Canadienne.

POTVIN, PASCAL:

Les Patriotes de 1837-1838. (Le Canada français, Vol. XXV,
1937-1938, pp. 567-584, 667-690, 779-793, 891-907).

POULIOT, LEON, S.J.:

Mgr Lartigue et les Patriotes de 1837. (Bulletin des Re-
cherches historiques, Vol. 44, No. 3, p. 71, mars 1938)°

PRIEUR, F.X.:

Notes d'un Condamné Politique de 1838. Montréal. Librairie
St-Joseph. Cadieux & Dérome, 1884.

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DE LA PROVINCE DE QUEBEC:

1926-27, p. 208; 1929-30, pp. 73-112.

RAPPORT DE LORD DURHAM:

Sur les affaires de l'Amérique Septentrionale Britannique.
Londres, 31 janvier 1839.

ROQUEBRUNE, LA ROQUE DE:

M. de Pontois et la Rébellion des Canadiens Français en 1837-
1838. (Nova Francia, Vol. III, No. 4, pp. 238-249; No. 5, pp.
273-278; No. 6, pp. 362-371; Vol. IV, No. 1, pp. 3-32; No. 2,
pp. 80-100).

RUMILLY, ROBERT:

Papineau. Ernest Flammerion, Paris, 1934.

SHORTT & DOUGHTY:

Documents Constitutionnels 1759-1791. Vol. II, Archives
Publiques du Canada, 1921.

THE CANADIAN ANTIQUARIAN AND HUMISMATIC JOURNAL:

Pour les années 1908-1909; 1910-1911.

TURCOTTE, J.E.:

Poème à l'Hon. L. J. Papineau, 1835. (Voir: Volume du Réper-
toire National, vol. 1, pp. 330-335. Montréal. Publié par
J. Huston. Lovell & Gibson, 1848.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

L'HONORABLE LOUIS JOSEPH PAPINEAU	Page	1.
GUY CARLETON.....	Page	21.
MONSEIGNEUR LARTIGUE.....	Page	40.
MONSEIGNEUR SIGNAY.....	Page	50.
LUDGER DUVERNAY.....	Page	70.
ARCHIBALD EARL OF GOSFORD.....	Page	92.
L'HONORABLE ETIENNE PARENT.....	Page	109.
WOLFRED NELSON.....	Page	115.
LE DR CHENIER.....	Page	129.

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOO

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I

LE PEUPLE APRES LA CONQUETE

Mentalité du peuple en 1760. - Une nationalité française. - Deux groupes ethniques en présence. - La classe des dignitaires et la classe commerçante. - La majorité française. - Un peuple nouveau. - Des idées nouvelles. - La lutte pour la survivance: pétitions. - L'Acte de Québec. - Ses effets. - Guerre d'Indépendance et neutralité canadienne. - Réaction chez la classe anglaise. - Nouvelle position des seigneurs et du peuple. - La naissance politique de la nation..... 8

CHAPITRE II

CAUSES DE LA REBELLION

Parenté des révolutions américaine, française, irlandaise et canadienne. - Causes de la Révolution américaine. - Les lois de l'Histoire et le voisinage. - Causes de la Révolution française. - La question irlandaise et le problème canadien. - Causes de la Rébellion canadienne..... 22

CHAPITRE III

ESPRIT D'INDEPENDANCE EN MATIERE RELIGIEUSE

Libertés du régime anglais. - Irrespect envers l'autorité religieuse. - Attaques contre les ministres. - Mise en quarantaine de l'opinion du clergé en politique. - Manifestation extérieure de la conduite du peuple: un monument, la cloche à St-Polycarpe, la sortie des églises au "Te Deum". - Une pièce diabolique. - Conduite de l'épiscopat, envers le pouvoir établi. - Encyclique de Grégoire XVI. - Mandement de Mgr Signay. - Résolutions contre le clergé. - Séparation de l'Eglise et de l'Etat. - Condamnation de la politique de Papineau. - Mandement de Mgr Lartigue. - Ses résultats..... 41

CHAPITRE IV

LA LITTERATURE REVOLUTIONNAIRE

Preuve de l'existence de littérature et de livres révolutionnaires au pays. - Témoignages de Viger et des Ursulines de Québec. - La bibliothèque d'Haldimand. - Circulation: "Les Paroles d'un Croyant". - Poème à Papineau et au peuple. - La littérature révolutionnaire dans toutes les sphères de la société. Décalogue de la Révolution française..... 56

CHAPITRE V

LES ASSOCIATIONS

Les Fils de la Liberté. - Le Doric Club. - Sociétés secrètes. - Les Frères Chasseurs. - Origine - But. - Organisation. - Initiation. - Serments d'admission. - Principales loges et chefs. - Résultats - Fantôme de l'aide américaine..... 67

CHAPITRE VI

LES ASSEMBLEES

Assemblées de Saint-Urs, du comté de Richelieu, réunions de Saint-Marc et de Saint-Laurent. - Papineau à St-Laurent. - Mesures et représailles. - Manifestations à Ste-Scholastique. - Assemblée des Six Comtés. - La révolution gronde..... 83

CHAPITRE VII

LE CONFLIT POLITIQUE

Le conflit. - Causes politiques mais mentalité nouvelle. - La session du 25 novembre 1823. - Papineau! Biographie. - Ses idées et principes. - Défauts et qualités. Les élections de 1827. - L'année tragique de 1832. - L'agitation. - Les Quatre-vingt-douze Résolutions. - Séparation définitive de Papineau avec Londres. - Crise politique et crise économique: maladie et famine. - Assemblées anti-coercitives un peu partout. - L'espoir de Gosford. - Les instructions secrètes. - Les résolutions Russell. - Le conflit armé. - Témoignages de Papineau, Nelson, Parent, Mackintosh, Gosford, Brougham, et de Lord Dufferin. - Impossibilité de succes..... 93

CHAPITRE VIII

CONCLUSION

Opinions diverses. - Les grands responsables: l'Angleterre, les chefs, le peuple. - La doctrine de l'Eglise et la Rébellion. - Rébellion d'Espagne. - La Rébellion canadienne: distinction de principe et de fait. - Milieu et influences intellectuelles indéniables. - Episode de notre unité nationale..... 122

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

OOOOOOOOOOOO